



jean-marie ansciaux - bernard davidson - philippe destatte - serge govaert  
théo hachez - christian kesteloot

# Fédéralisme

stop ou encore ?



### **Les *Cahiers Marxistes***

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientifcité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

---

#### **abonnement**

(6 numéros)

pour la Belgique	1 200 F
pour l'Union Eur.	1 400 F
hors Union Eur.	1 600 F
au compte 001-1047600-76	
des CM (21, av. de Stalingrad,	
1000 Bruxelles), ou	
carte VISA/MASTERCARD	
Tél + fax : 32-2-511.93.89	
E-mail : <a href="mailto:cmarx@ulb.ac.be">cmarx@ulb.ac.be</a>	
www.ulb.ac.be/socio/cmarx	

---

#### **comité de rédaction**

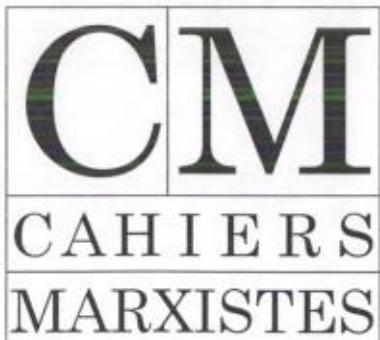
Mateo Alaluf, Jacques Aron,  
Francis Bismans, Albert Carton,  
Barbara Delcourt, Pascal Delwit,  
Ouardia Derriche, Pierre Gillis,  
Michel Godard, Serge Govaert,  
Jean-Jacques Heirwegh, Rosine  
Lewin, Jean-Paul Mahoux,  
Jacques Moins, Jacques  
Nagels, Nadine Plateau, Maggy  
Rayet, Claude Renard, Jean-  
Maurice Rosier, Christian  
Vandermotten, Benoit  
Verhaegen.

---

#### **réédacteurs en chef**

Pierre Gillis & Michel Godard

fédéralisme :  
stop ou encore ?



## sommaire

- édito	3	
- fédéralisme et loi de financement	bernard davidson	9
- la communauté française, maillon faible du fédéralisme belge	théo hachez	43
- bruxelles : une région sans identité ?	<i>entretien avec serge govaert</i>	59
- bruxelles sauvera-t-elle la flandre ?	christian kesteloot	77
- pour une syndicalo-thérapie	<i>entretien avec jean-marie ansciaux</i>	103
- bruxelles, la flandre et la wallonie : un nouveau paradigme pour la belgique ?	philippe destatte	113
- livres	121	



Chasseur bourgeois, volontaire de Bruxelles en 1830  
(litho de Dewasne-Pletinckx).

## fédéralisme : stop ou encore ?

Au moment de lancer le projet de ce numéro, nous savions comme chacun que les questions de financement des Communautés et des Régions étaient à l'agenda, de même que des débats à propos de leurs compétences et de leur organisation, notamment à Bruxelles. Le jeu proposé aux partis francophones par le PRL - «on disait qu'on n'est pas demandeurs» - avait un côté enfantin, rafraîchissant, mais il ne trompait pas. Même au PRL, la conviction s'étiola et vint à manquer.

Au moment de présenter ce numéro, le chantier est ouvert. Et balisé par une nouvelle déclaration gouvernementale, qui a annoncé en octobre bien des changements, encore à préciser et à concrétiser. C'est donc le moment de faire le point, au moins d'essayer.

### **quand on parle d'Etat**

La focalisation du débat de ces dernières années sur l'insuffisance des moyens de la Communauté française, singulièrement en matière d'enseignement et de services non marchands, a en tout cas eu le mérite de rappeler que tout appareil étatique ou Etat - en l'occurrence, le belge, à fédéraliser - est d'abord à considérer dans ses rapports avec un mode de production : «capitaliste». D'aucuns pouvaient croire le qualificatif bon pour l'archéologie industrielle, les néo-libéraux se sont chargés de l'actualiser.

L'Etat capitaliste du XIX<sup>ème</sup> fut chez nous celui d'une bourgeoisie qui sut prendre en main un marché et donc un espace intermédiaires entre ceux des grandes puissances voisines. Cette bourgeoisie était francophone, la nation fut déclarée belge. Le vote était réservé à 1% des habitants, et les autres devinrent belges aussi.

Chacun sait que l'Etat en cours de fédéralisation dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle fut caractérisé par d'autres traits : le suffrage universel (après 1919 et 1948) portant un compromis social-démocrate, des politiques keynésiennes et fordistes de développement (après 1944).

Ces traits valent aussi pour les premiers mouvements de fédéralisation qui, en Belgique, ont accompagné, à partir des années 60, un basculement socio-économique majeur : l'essor de la Flandre et la reconversion ratée d'abord, lente ensuite de la Wallonie.

Dans la tradition internationaliste ouvrière – il est vrai plus léniniste que social-démocrate – le fédéralisme ne posait pas de problèmes de principes : contre les inégalités de développement, le droit de les combattre et d'y porter remède soi-même pour les régions (ou les nations) dominées, et le devoir de les réduire pour les régions (ou les nations) dominantes.

## **néo-libéralisme, espace et marché européens**

Dans la pratique – il est vrai plus social-démocrate que léniniste – ce fut parfois autre chose, et la manipulation des références culturelles se porta souvent bien. Elle reste à combattre : résistons à penser jamais «les» flamands, ni «les» wallons, ni rien de pareil.

La question du fédéralisme se pose toutefois aujourd'hui dans un cadre sensiblement modifié. Deux processus, partiellement liés, sont d'évidence à prendre en considération : celui d'une intégration européenne du capital, et celui de la réaction néo-libérale.

Quant à l'intégration (ouest-)européenne, le passage opéré à une monnaie unique signale qu'environ 85% des échanges des pays intégrés s'opèrent entre eux, qu'ils forment une réelle unité économique (peu sensible, par exemple, à la spéculation sur le dollar US). Et on aurait tort de croire qu'il n'y a

pas d'Etat européen : du point de vue du capital, il y a tout ce qu'il faut, du moins dans une vision dangereusement réactionnaire et archaïque.

Quant à la réaction néo-libérale, elle a trouvé précisément à se déployer au niveau européen, où le contrôle démocratique est faible, tout comme les fonctions redistributrices, et où la fiscalité est carrément anti-démocratique. Au niveau belge, nous avons eu, comme ailleurs, les politiques dites d'austérité, comprendre de restauration des profits.

Définir aujourd'hui un projet de fédéralisme, de lutte contre les échanges inégaux, ne saurait donc être dissocié d'une revendication européenne : pour un «Etat» européen social-démocrate, keynésien, ... notamment redistributeur au bénéfice des Régions, et plus démocratique dans ses institutions.

## **belgique incluse**

Il n'est toutefois point besoin d'attendre une réforme de l'Europe, effet de quelqu'immaculée conception. Au contraire, la seule façon réaliste d'y arriver, c'est de faire bouger aussi l'Etat belge.

Il est entendu que des politiques diversifiées doivent être menées par les Communautés et les Régions pour faire face à des situations diversifiées elles aussi. C'est un acquis du mouvement de fédéralisation des trente dernières années, et presque personne ne songe à le remettre en question. On pourrait toutefois tendre à ne pas alimenter la fantaisie législative : renforcer le socle légal commun belge (que l'évolution européenne nous imposera tôt ou tard) et diversifier de préférence au niveau de la mise en œuvre et des politiques suivies.

L'important est plutôt du côté d'une dynamique nouvelle, largement européenne au demeurant, celle d'un régionalisme des riches : on en trouve des expressions en Padanie, en Bavière, ... et en Flandre, pour ne rien dire de phénomènes plus anciens incarnés par les Régions-capitales. Contre ce projet inégalitaire, et s'agissant du vieux ménage belge, avec un gros paquet d'impôts éludés en emprunts de la dette publique, avec un patrimoine commun, il est tout à fait normal de maintenir au niveau de l'Etat central une fonction de redistribution consistante. D'autant que, pour un certain temps encore, ce sont les Etats nationaux qui constituent l'Union européenne.

Enfin, il faut bien avoir à l'œil l'enjeu bruxellois, qui demeure alors que les Communautés et les deux autres Régions peuvent considérer avoir atteint un régime de croisière. Au plan institutionnel, le sort de la Région bruxelloise, voire de sa périphérie, continue à rester une clé de l'ensemble du dispositif, nul ne peut l'ignorer. Au plan démocratique, culturel et humain, l'évolution divergente des Communautés dérive parfois à Bruxelles en mutuelle ignorance communautaire, le ferment de toutes les guerres ethniques. Il vaut mieux y penser avant qu'elles ne commencent.

## **notre petit dossier**

Hormis la dimension européenne, qui mérite une approche distincte, notre numéro s'efforce d'aborder les différentes questions générales évoquées ci-avant, et ce n'est pas concéder à un matérialisme vulgaire que de commencer par un volet financier. Environ un tiers des dépenses de l'Etat sont, depuis la réforme institutionnelle de 1988-89, de compétence régionale ou communautaire. Et à suffisance, la bataille du «refinancement» de la Communauté française, les luttes des enseignants et des étudiants depuis plus de dix ans, ont démontré l'importance politique du dispositif financier mis en place.

Encore faut-il y comprendre quelque chose : vulgaire non, mais indigeste... le travail de *Bernard Davidson* s'est voulu de vulgarisation. Sa lecture ne requiert rien d'autre que la connaissance des quatre opérations, et un peu de patience et d'attention - nous vous y encourageons - pour parcourir des tableaux de chiffres qui donnent un bilan complet du régime de financement des Communautés et des Régions en matière d'impôts désormais «partagés» avec l'Etat fédéral (soit 83% du total de leurs ressources). Ce bilan comprend de plus de fort éclairantes simulations : ce qui n'a pas été fait ni voulu est souvent très révélateur de ce qui l'a été.

Patience et attention récompensées, le lecteur mesurera à quel point la politique du «juste retour» - comprendre de l'égoïsme des entités les plus riches - a pu avancer au cours de la décennie en cause ; comment quelques coups de pouce ont maintenu les entités les plus pauvres à flot ; comment en conséquence, et en vertu du principe précité, les entités les plus riches ont bénéficié d'un surplus ; et enfin comment la

stratégie néo-libérale de réduction des dépenses publiques a freiné l'émancipation financière des entités fédérées.

Les deux contributions suivantes privilégient le concept de communauté ou d'identité.

Sur les pas de Théo Hachez, nous poursuivons le débat initié en compagnie de la *Revue Nouvelle* et de *Toudi* à propos de la Communauté française. Comment la fonder ou refonder, en plus de la renommer (Wallonie-Bruxelles tient la cote) ? Le philologue rappelle les avatars de références linguistiques et culturelles, les refoulements impliqués par les bricolages, pour nous proposer un objectif de communauté politique, de privilier la dimension citoyenne.

Nous avons ensuite, manière de *post-scriptum* à son dernier ouvrage sur Bruxelles, organisé une discussion avec Serge Govaert. Elle porte principalement sur la notion d'identité, en l'occurrence insaisissable si elle est définie d'une façon qui priviliege la communauté de langue.

Les trois autres contributions relèvent d'une approche plutôt régionaliste.

Nous nous réjouissons d'abord de publier à nouveau un travail du géographe Christian Kesteloot, un de ces *rood-graene zinnekes* que nous évoquions dans notre numéro 211. Bruxellois et flamand, il propose une analyse des rapports des Flamands à Bruxelles en termes d'urbanité. Son approche «géo-culturelle», cartes électorales à l'appui, surprendra plus d'un lecteur francophone.

Nous recueillons ensuite les propos d'un syndicaliste, Jean-Marie Ansciaux, qui a eu le privilège de vivre un récent passage au régionalisme, celui de la CGSP-Enseignement dont il fut un dirigeant, dans un monde et un domaine où l'approche communautaire semblait jusque là aller de soi, ou s'imposer. L'entretien donne aussi un bref éclairage sur le domaine, trop secret, de la fédéralisation des organisations syndicales : alors qu'elles ont été les protagonistes d'un fédéralisme «à trois» dans les années 70, avec des objectifs socio-économiques forts, il semble que prévalent plutôt, aujourd'hui, un néo-unitarisme des centrales, et un fédéralisme «à deux» piégé par les démons communautaires, tandis que les instances bruxelloises se condamnent au silence radio.

Enfin nous concluons notre dossier avec un régionaliste wallon, **Philippe Destatte**, qui plaide en particulier, comme Kesteloot, pour que soit assumée une identité régionale bruxelloise multiculturelle.

L'auteur souligne – à raison nous semble-t-il – combien la notion de communauté – de sang, de race, ... – est porteuse de conflits. Alors qu'il s'agit de vivre ensemble, à Bruxelles, et sinon en Belgique, en Europe.

Michel Godard

## fédéralisme et loi de financement

### bilan de la transition 1989-1993-1999 en matière de redistribution des impôts

bernard davidson\*

La loi spéciale du 16 janvier 1989, modifiée le 16 juillet 1993 (après les accords «de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin»), règle jusqu'à aujourd'hui le financement des Communautés et des Régions. Sachant notamment combien le «refinancement» de la Communauté française a été disputé, reste problématique, et est au centre du nouveau *round* de réforme de l'Etat, la nécessité d'une évaluation de la période 1990-99 – que la loi elle-même a définie comme transitoire – ne saurait être sous-estimée. Outre l'enjeu démocratique de l'élucidation de dispositions très compliquées produites par la copulation improbable d'apothicaires fous et de juristes égarés en arithmétique, cette évaluation porte aussi l'enjeu politique de savoir où on en est, l'année 2000 – ouvrant un régime dit définitif – aussitôt venue que manifestement une nouvelle négociation a commencé.

\* Les personnes ayant participé à la préparation de cet article ont choisi de le présenter sous un nom collectif.

D'autres contributions à ce numéro des *CM* réfèrent à ce qu'il est advenu ou peut advenir des politiques régionales et communautaires. Le présent article vise seulement cette part des ressources régionales qui relève d'une redistribution de ses impôts par l'Etat central, ce que la loi de 1989-93 a désigné comme «*parties attribuées*» aux Régions et Communautés «*du produit d'impôts et de perceptions*» ainsi que comme «*intervention de solidarité nationale*» à leur bénéfice.

Aux budgets 2000 des Communautés et Régions, et venant du budget des Voies et Moyens de l'Etat fédéral, cette partie prend les proportions suivantes.

Tableau I – Quelle part du budget des recettes des entités fédérées ? (en milliards)

Institutions	Budgets des recettes (Rég. ou Com.)	Impôts partagés et conjoints budget 2000 de l'Etat	%
Région wallonne*	184.8	129.8	70
Comm. Française	241.8	216.8	90
Région de Bxl.*	67.6	35.3	52
Flandre (R+C)	627.9	549.0	87
Totaux	1 122.1	930.9	83

NB : Il s'agit des budgets 2000, et donc d'estimations et prévisions. L'Etat central et les entités fédérées peuvent avoir jaugé différemment les perspectives pour l'un ou l'autre des paramètres retenus par la loi de financement. De plus, comme on verra *infra*, les sommes transférées sont l'objet d'ajustements en cours d'année, à mesure que les paramètres de l'année précédente, ou de l'année, sont établis définitivement (par ex. les fameux nombres d'élèves pour les Communautés, etc.).

\*Le financement de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles est l'objet de dispositions distinctes de la loi de financement (art. 65), et celui de la *Deutsche Gemeinschaft* est réglé par la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone.

On le voit, il s'agit – et de loin – de la principale ressource des institutions fédérées.

## résumé des épisodes précédents

Pour comprendre la portée et les outils de la réforme institutionnelle de 1988-89, il est bon de se souvenir que le système fédéral mixte Communautés-Régions a connu une première phase «préparatoire» sous le régime de la Constitution de 1970 et de la loi «Perin-Vandekerkhove» de 1974, puis une phase «transitoire» sous le régime de la Constitution et de la loi de 1980<sup>1</sup>.

1. La reconnaissance des Communautés culturelles seules connaît une

A partir de 1980, les Régions et Communautés bénéficient de dotations de l'Etat central (sauf Bruxelles qui reste – avec son budget – dans le giron de ce dernier). Pour les Régions, le calcul des ressources mobilise trois paramètres : superficie, nombre d'habitants et recettes de l'IPP - Impôt des personnes physiques. Cette clé de répartition est passée de 52.39% pour la Région flamande, 39.33% pour la Région wallonne et 8.28% pour la Région bruxelloise, en 1981 à, respectivement, 53.17%, 39.44% et 7.39%, en 1988. Pour les Communautés, un répartition fixe était de rigueur (55% pour la Communauté flamande et 45% pour la Communauté française).

Les compétences transférées aux Régions en 1980 ne se distinguent pas trop de celles qui l'avaient été, à titre «préparatoire», en 1974: urbanisme et aménagement du territoire, logement, politique et expansion économiques, tutelle sur les pouvoirs subordonnés.

Avec la réforme institutionnelle de 1988, de nouvelles compétences s'ajoutent, essentiellement les travaux publics et l'environnement ; à Bruxelles, les compétences de l'Agglomération sont, de plus, exercées par la Région. Et la loi spéciale de 1989 (dont les dispositions constituent l'objet de cet article) met en œuvre une autonomie fiscale partielle désormais fixée dans son principe par la Constitution. Outre les taxes proprement régionales (e.a. l'eau, la propreté, ...), on parle désormais d'impôts régionaux (ex. précompte immobilier, droits de succession) et communautaires (à partir de 1993, la redevance radio télévision) – et selon, de la liberté d'en modifier les taux et/ou la base – et des impôts «partagés», à savoir la TVA et l'IPP (et la redevance radio télévision de 1989 à 1992).

.../.. étape décisive en 1962-63, avec l'établissement de la frontière et des lois linguistiques qui organisent, entre autres, la scission de l'Education nationale et de la Culture.

Le système mixte est fixé dans son principe par la réforme constitutionnelle de 1970, dont un fameux article 107<sup>quater</sup> (aujourd'hui renommé 3) sanctionne l'existence de trois Régions, alors que le 59bis (aujourd'hui partagé entre les articles 115, 116 et 121) fixe celle des Communautés.

## les soucis du législateur spécial de 1989

Les années 70 et 80 avaient encore vu des essais de globaliser des équilibres interrégionaux et intercommunautaires des dépenses publiques : un peu plus de ports par-ci, plus d'autoroutes par-là, ou d'hôpitaux, ou ..., ceci en échange de cela. Avec la réforme constitutionnelle de 1988 s'opèrent à la fois : primo un transfert important et complet de plusieurs compétences (par exemple, des travaux publics il ne reste pratiquement plus rien au niveau fédéral-central ; les ministères de l'Education nationale F et N quittent la sphère nationale, où ne demeurent que quelques institutions biculturelles) ; et secundo une autonomisation au plan des ressources, avec une fiscalité partiellement propre et des retours plus ou moins automatiques d'une partie de certains impôts selon un critère géographique. En particulier, l'IPP est distingué selon le domicile régional des déclarants, ce qui avantage les régions les plus riches. C'est une logique du «chacun chez soi», et du «chacun pour soi» qui a été admise, moyennant certaines précautions transitoires, pour dix ans, et des restrictions aux dépenses publiques fixées par le cadre européen néo-libéral.

La première de ces précautions consiste à fixer un point de départ référant aux dépenses et répartitions antérieures pour les matières transférées, bref à assurer dans un premier temps la continuité.

Pour les Régions, la loi organise un calcul qui distingue ainsi trois – puis cinq, après 1993 – enveloppes, dont les travaux préparatoires et les commentaires nous apprennent que les montants correspondent aux dépenses de travaux publics, Fonds des communes, de politique économique et de logement, ...(*voir infra*).

Pour les Communautés, la loi prévoit trois enveloppes, réduites ensuite à deux (en 1993) : la première réfère essentiellement à une proportion initiale 56.5–43.5, qui correspond à celle des dépenses d'enseignement en 1988 ; la seconde est supposée couvrir les autres dépenses culturelles. L'enveloppe prise sur la redevance radio télévision est devenue, en 1993, impôt communautaire et non plus «partagé» et couvrait les dépenses des organismes d'intérêt public transférés.

La deuxième précaution consiste à faire en sorte que l'entité la plus pauvre pour les ressources visées de l'IPP – au départ,

la Wallonie parmi les Régions, la française parmi les Communautés – en tous cas, ne «perde» pas.

La troisième précaution tient à la volonté de suivre l'évolution de la richesse nationale : les montants sont indexés, et après 1993, sont progressivement liés à la croissance du PNB.

Dans le même registre, la mise en œuvre du dispositif est réglée pour être progressive au cours de la décennie 89-99, l'année 2000 voyant fonctionner un régime réputé définitif.

Enfin, au bénéfice des Régions (et pas des Communautés), est mise en place une «*intervention de solidarité nationale*», dont nous nous efforcerons de préciser la portée. Disons d'emblée que son mode de calcul et d'intégration dans le dispositif de la loi ne lui font pas jouer le rôle que son nom suggère.

### **des paramètres et des enveloppes**

En nous rappelant (voir tableau I *supra*) que les Régions et Communautés y trouvent un part majeure de leurs ressources, entrons dans les mécanismes de détermination du montant des impôts «*partagés et conjoints*», TVA et IPP, à leur attribuer.

Ce montant est établi annuellement selon les étapes suivantes. Par exemple pour l'année 2000, d'abord en 1999, sur base d'une estimation de tous les paramètres (budget initial) ; une deuxième fois, au printemps 2000, lors de l'ajustement, sur base des paramètres définitifs de l'année précédente (1999) ; une troisième fois, en automne 2000 (budget initial de l'année suivante – 2001), sur base de paramètres probables ; et enfin, au printemps 2001 (budget ajusté de l'année suivante – 2001), sur des paramètres définitifs.

Ces paramètres sont : le taux de variation de l'indice moyen annuel des prix, le nombre d'habitants, le nombre de jeunes, le montant de l'IPP d'une année enrôlé au 30 juin de l'année suivante, le taux réel du premier emprunt à plus de 5 ans en francs belges, le taux de croissance réelle du PNB (et maintenant du RNB) et le nombre d'élèves.

## aux régions

Les Régions reçoivent une partie de l'IPP.

Durant le régime transitoire, cette partie attribuée de l'IPP est établie en cinq enveloppes. Celles-ci ont leur origine dans les blocs de compétences qui ont été transférées aux Régions, et les méthodes de calcul diffèrent pour chacune.

La première enveloppe concerne les compétences transférées en 1988 : travaux publics, transports, emploi et travail, intérieur, etc. Elle se compose de trois éléments : le premier correspond aux crédits de dépenses courantes anciennement consacrés par l'Etat à ces matières ; le deuxième aux crédits de dépenses de capital ; et le troisième aux frais de personnel et de fonctionnement de la partie du ministère de l'Agriculture régionalisée en 1993.

La deuxième enveloppe concerne les matières transférées comme le Fonds des communes, Fonds des provinces, etc. Elle se compose de deux éléments : les crédits prévus pour les deux Fonds (province du Brabant exclue) ; et, après 1993, une répartition des crédits de la province du Brabant entre les trois Régions.

La troisième enveloppe correspond aux anciennes dotations aux Régions relatives aux matières transférées en 1980 : économie, recherche technologique, aménagement du territoire, logement, etc.

La quatrième enveloppe est une anticipation de la future liaison à la croissance du PNB des montants à octroyer aux Régions.

Enfin une enveloppe «*supplémentaire*», faite de montants nominaux (non liés à l'évolution de l'IPP, ni indexés) correspond à un second paquet de compétences Agriculture régionalisées en 1993.

Dans le régime définitif, en 2000, la partie attribuée de l'IPP aux entités fédérées est établie sur base des montants attribués l'année précédente, intervention de solidarité exclue, liés à la croissance (index et RNB). Ce montant est exprimé en un pourcentage de l'IPP et distribué à chaque entité en fonction de sa participation à cet impôt, comme nous allons le voir plus loin.

**aux communautés**

(communauté germanophone exclue)

Les Communautés reçoivent une partie de TVA et une autre de l'IPP.

La première enveloppe, partie attribuée de la TVA, correspond aux montants consacrés par l'Etat, en 1988, à l'enseignement.

La seconde enveloppe est une partie attribuée de l'IPP. Dès 1993, elle comporte trois parties. La première, existant depuis 1989, correspond aux anciennes dotations et crédits liés à l'exercice des compétences transférées en 1988, la deuxième répond aux compétences transférées en 1993 et la troisième règle la question des tickets repas.

**calculs d'apothicaires – suite**

Les sept enveloppes décrites ci-dessus sont régie différemment. C'est, hélas pour le citoyen et pour notre lecteur, dans le dédale de ces règles que se découvre le sens exact de la fédéralisation réalisée. Passons donc aux mécanismes de calcul, qui diffèrent selon le type d'impôt, TVA ou IPP, attribué.

Le montant à prélever sur la TVA est indexé, suit avec retard l'évolution de la population des enfants et est réparti selon le nombre d'élèves. Il ne faut donc pas confondre enfants (0 à 18 ans) et élèves (approximativement, 6 à 18 ans). Par contre les montants à prélever sur l'IPP sont indexés, liés progressivement à la croissance du PNB et répartis selon la capacité contributive des entités.

**communautés : enveloppe anciennement consacrée à l'enseignement, liaison à la population des enfants**

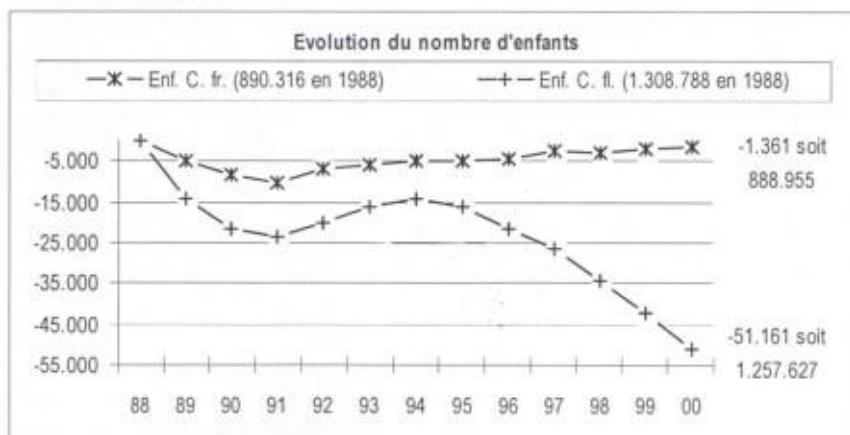
Avant d'appliquer la règle de répartition entre les deux Communautés visant à atteindre le rapport 57.55% - 42.45% en 1999, puis à partir de 2000, de référer au nombre d'élèves sur base des critères objectifs fixés par la loi, le montant que l'Etat consacrait à l'enseignement est indexé et suit de manière limitée l'évolution du nombre d'enfants. La référence retenue est celle qui est le plus favorable aux Communautés, soit l'évolution du nombre d'enfants de la Communauté dont le

nombre décroît le moins fort (ou s'il devait échoir, croît le plus vite). De plus, ce facteur de modération n'est compté qu'à 80%. Concrètement, c'est donc la Communauté française qui sert de référence, à l'avantage des deux Communautés et, relativement, de la Communauté flamande comme on le verra.

Pour établir la population de moins de 18 ans de chaque Communauté, les enfants de la Région bruxelloise sont considérés à 80% comme faisant partie des enfants de la Communauté française et à 20% de la Communauté flamande. Les enfants de la région germanophone sont ôtés du total des enfants de la Région wallonne pour établir le nombre des enfants de la Communauté française.

Le nombre total d'enfants (sans les enfants de la région de langue allemande) est passé de 2 199 104<sup>2</sup>, au 30 juin 1988 à 2 146 582 au 30 juin 2000.

Le graphique ci-dessous montre que l'évolution est dissemblable dans les deux Communautés. Pendant toute la période, en Communauté française, la diminution du nombre d'enfants est moindre que celle enregistrée en Communauté flamande, elle a donc été prise en considération pour le calcul du facteur d'adaptation.



2. Selon le chiffre de population retenu pour le calcul des arriérés qui ont fait l'objet du second ajustement du budget des Voies et moyens de l'année budgétaire 1999 (loi du 7 décembre 1999).

Tableau II - Que coûte le facteur le plus favorable / enfants ?

(en millions de francs)

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**1. Montants attribués en vertu de la loi**

C. fl.	161 337	172 620	177 739	182 140	188 238	193 284	196 714	201 229	204 943	207 616	210 179	2 095 040
C. fr.	124 257	132 580	136 356	138 945	142 787	145 852	147 726	150 400	152 483	153 798	155 032	1 580 215
	285 593	305 200	314 095	321 086	331 026	339 136	344 441	351 629	357 426	361 415	365 210	3 676 255

**2. Montants qui auraient été attribués en appliquant le facteur d'adaptation des deux Communautés réunies**

C. fl.	161 337	172 177	177 102	181 574	187 539	192 757	196 225	200 525	203 826	205 909	207 916	2 096 887
C. fr.	124 257	132 253	135 886	138 527	142 271	145 464	147 365	149 880	151 659	152 539	153 363	1 573 464
	285 593	304 430	312 988	320 101	329 810	338 221	343 590	350 405	355 485	358 449	361 279	3 660 351

**3. Différence (1) - (2)**

C. fl.	0	443	637	567	699	527	489	704	1 117	1 707	2 263	9 153
C. fr.	0	327	470	418	516	388	361	519	824	1 259	1 669	6 751
	0	770	1 107	985	1 215	915	850	1 223	1 940	2 966	3 932	15 904

Le tableau II de la page précédente compare les moyens attribués en vertu de la loi (lignes 1) à ceux qui auraient été octroyés si l'on avait appliqué un facteur d'adaptation «fédéral» établi sur le nombre d'enfants de l'ensemble des deux Communautés (lignes 2).

Les lignes «3. Différence» mettent en évidence que l'application de l'évolution de population la plus favorable a représenté, pour l'ensemble des deux Communautés, un gain sur dix ans de 15.9 milliards de francs (9.2 milliards de francs pour la Communauté flamande et 6.7 milliards de francs pour la Communauté française).

### **répartition de la première enveloppe entre les communautés**

Durant la période transitoire, jusqu'en 1998 légalement et pour une année supplémentaire en pratique, la répartition de ce montant fixé annuellement évolue pour atteindre 57.55% à la Communauté flamande et 42.45% à la Communauté française au départ de l'ancienne clé 56.5% - 43.5%. En 1989, la différence entre l'application des deux clés s'élève à 3 022 millions de francs et est transférée de la Communauté flamande vers la Communauté française. Ce transfert est maintenu de 1989 à 1991, puis il diminue chaque année de 12.5%.

A partir de 1999 (en fait 2000), ces ressources doivent être uniquement réparties «selon le nombre d'élèves sur la base de critères objectifs fixés par la loi». Pierre d'achoppement qui sera écartée avec l'Accord de la Saint-Eloi de décembre 1999.

### **enveloppe supplémentaire accordée aux régions flamande et wallonne depuis 1993**

Des enveloppes «supplémentaires» (la cinquième enveloppe, voir *supra*) ont été octroyées en 1993 lors de la régionalisation de l'Agriculture. Dans le régime transitoire, la loi a attribué annuellement et pour chacune des Régions des montants précis.

Dans le régime définitif, en 2000, le montant global de l'année précédente est indexé et lié à la croissance réelle du PNB. Ce

montant est ensuite réparti selon une clé immuable de 61.96% pour la Région flamande et 38.04% pour la Région wallonne.

années	Tableau III - Enveloppe Agriculture							(en millions de francs)	
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total	Répartition du total
Région flamande	277	542	854	1 338	1 363	1 554	1 721	7 649	56.45%
Région wallonne	470	595	743	878	985	1 076	1 155	5 901	43.55%

### **enveloppes à modular selon la participation de chaque entité à l'ipp**

Pour ce qui est de l'IPP, la loi spéciale de financement a instauré un régime transitoire visant à passer du principe «à chacun selon ses besoins», expression fantasmée de la situation de répartition des moyens de 1988, à la logique du «juste retour».

Ce «juste retour» répartit, entre les Régions ou entre les Communautés, les enveloppes en fonction de la participation de chacune des Régions ou Communautés au produit de l'impôt des personnes physiques.

Outre que les riches s'en retrouvent plus riches, on relèvera que d'autres éléments comme l'impôt des sociétés et les revenus mobiliers «libérés» de l'IPP ne sont pas pris en considération, ce qui éloigne de la réalité économique régionale, et désavantage particulièrement la Région bruxelloise.

Pour déterminer cette participation, le produit de l'IPP est établi en tenant compte de l'endroit où le contribuable a établi son domicile, ce qui ne pose aucun problème pour la répartition régionale.

Pour les enveloppes communautaires, le produit de l'IPP de la Région bruxelloise est pris en compte à 80% pour la Communauté française et à 20% pour la Communauté flamande. De plus, puisque la Communauté germanophone est financée par une dotation particulière, le produit de l'IPP des contribuables domiciliés dans la région de langue allemande est soustrait du produit de l'IPP enrôlé en Wallonie.

La loi de financement vise à garantir à la Région et la Communauté la plus pauvre un niveau jugé suffisant de ressources pour financer ses compétences.

Le pourcentage de l'IPP régional ou communautaire nécessaire est fixé, pour les enveloppes 2, 3 et 4 des Régions et pour l'enveloppe 2 des Communautés, de manière que la plus pauvre des entités couvre ses besoins.

Par exemple, en 1999, pour la deuxième enveloppe régionale wallonne, le montant réputé nécessaire était de 35 583 millions, soit 12.44% de l'IPP wallon ; à Bruxelles, pour la même enveloppe, 7.75% de l'IPP bruxellois étaient nécessaires ; et en Région flamande, 7.57%.

Le pourcentage nécessaire à l'entité la plus pauvre – 12.44% dans notre exemple – est appliqué à toutes les entités, et les plus riches bénéficient donc d'un surplus – dans notre exemple, sur cette enveloppe, +29.9 milliards pour la Flandre, et +4.2 milliards pour Bruxelles.

Mais comme nous le verrons plus loin, cet octroi n'est que progressif.

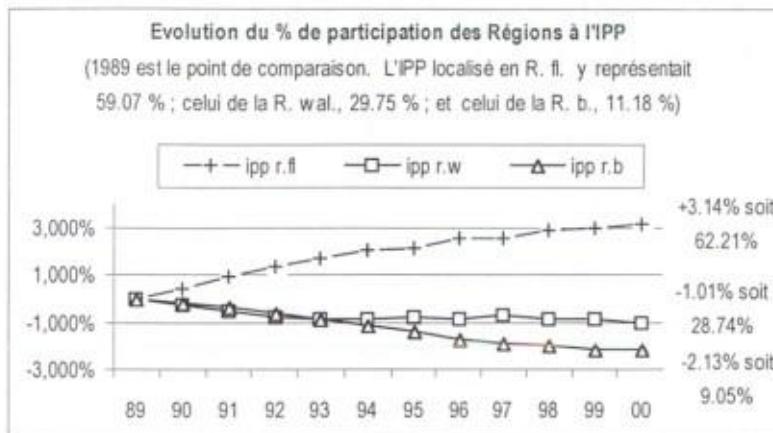
Par contre, pendant la période transitoire, pour la première enveloppe attribuée aux Régions, soit près d'un tiers du montant des impôts partagés, c'est un taux moyen qui s'applique. C'est-à-dire qu'on compare le montant indexé des moyens nécessaires pour toutes les Régions au produit total de l'IPP et que chaque Région reçoit ce pourcentage de son produit de l'IPP. Pour cette enveloppe, la Région la plus pauvre ne couvre donc pas ses besoins. Pour compenser ce manque, le législateur a prévu une intervention de solidarité. L'effet du régime transitoire est de ne l'accorder que graduellement.

Comme expliqué plus haut, dans le régime définitif, le total de la partie attribuée de l'IPP aux entités fédérées est d'abord établi en additionnant les montants attribués l'année précédente, intervention de solidarité exclue, liés à la croissance (index et RNB). Ce montant total est exprimé en un pourcentage de l'IPP total, et ce pourcentage est appliqué, pour chaque entité, à sa part de l'IPP.

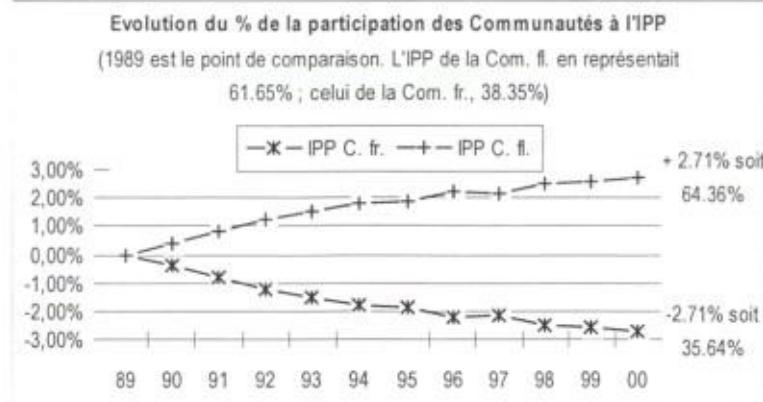
Pour mieux apprécier comment évoluent dans le temps les parts de l'IPP des Régions, le graphique ci-contre montre cette évolution de 1989 à 2000.

La participation de la Région flamande a été en hausse constante, alors que la Région wallonne a vu sa participation à cet impôt se réduire jusqu'en 1992 et se stabiliser depuis

lors. La participation à cet impôt de la Région bruxelloise a décrue tout au long de la période pour se stabiliser ces deux dernières années.



La participation des Communautés à l'IPP n'est qu'une redistribution des impôts enrôlés dans chaque région (région de langue allemande exclue). Voici donc l'évolution de cette participation des Communautés.

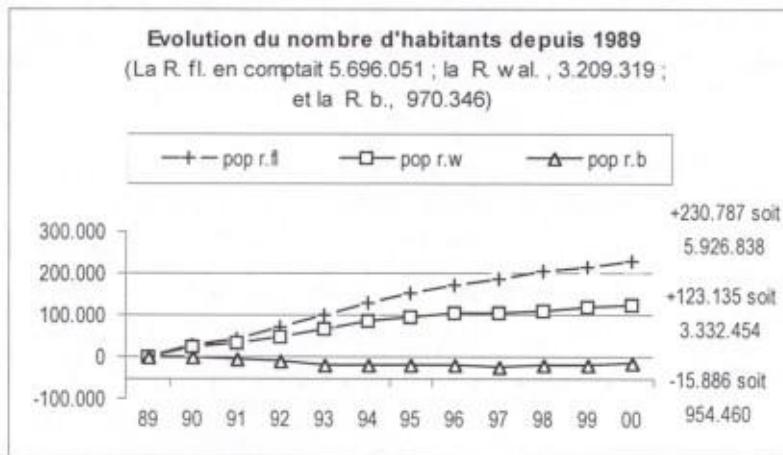


## pour les régions, le remords : l'intervention de solidarité

Dans le régime transitoire et dans le régime définitif, le législateur a donc établi l'intervention de solidarité comme correctif à l'octroi des moyens selon la capacité contributive de chacune des Régions (spécifiquement pour la première enveloppe régionale comme indiqué *supra*).

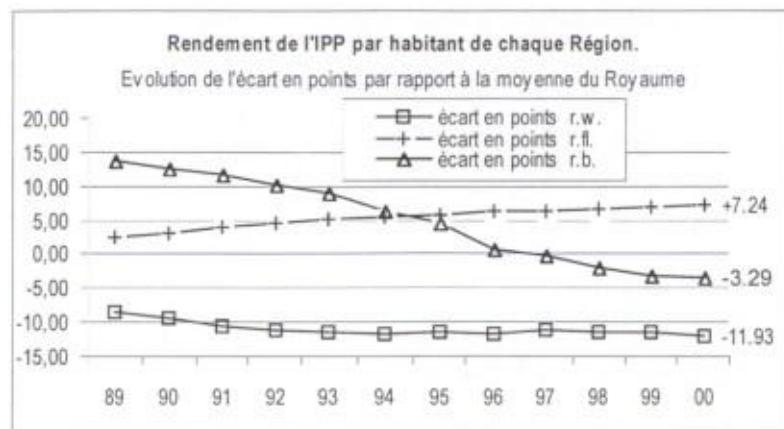
Selon l'article 48 de la loi, elle est calculée pour la ou les Régions dont le produit moyen de l'IPP par habitant est inférieur au produit moyen du Royaume. Cette intervention est égale à 468 francs, indexés, multipliés par le nombre d'habitants et par l'écart à la moyenne du produit de l'IPP par habitant exprimé en pourcentage.

Pour ce qui concerne l'évolution du nombre d'habitants, comme le montre le graphique ci-dessous, la population de la Région bruxelloise a décru de manière régulière depuis 1989 pour se stabiliser depuis 1993, alors que le nombre d'habitants des autres Régions s'accroît sans discontinue.



Le deuxième facteur vise l'écart entre le rendement de l'impôt par habitant et le rendement moyen du Royaume.

Cet écart par habitant, par rapport à la moyenne, a évolué dans le temps, et est encore petit pour la Région bruxelloise (-3.29%) ; par contre, cet écart reste important pour la Région



wallonne (-11,93%). L'intervention de solidarité a joué pour la Région wallonne pendant toute la période transitoire et pour la Région bruxelloise à partir de 1997. Le montant annuel de cette intervention est passé, au cours de la période transitoire, de 15,2 à 22,7 milliards de francs pour la Région wallonne. Pour la Région bruxelloise, elle a progressé de 121 millions en 1997 à 1,8 milliard de francs en 1999.

Cette situation s'explique par la paupérisation relative qu'a connue cette Région au cours de la période transitoire : son rendement localisé de l'IPP est passé de 72 324 francs par habitant en 1989 à 98 496 francs en 2000, alors que le rendement de l'IPP par habitant du Royaume est passé lui de 63 582 francs à 101 770 francs pendant la même période. En même temps, comme déjà indiqué, sa population a décrue de 15 886 habitants. Ceci confirme que les mouvements migratoires y ont eu une dimension sociale forte<sup>3</sup>.

Tant pour la période transitoire que dans le régime définitif, d'autres dispositions du calcul des ressources attribuées aux Régions aboutissent à neutraliser une partie de cette intervention, de sorte que, comme décrit ci-dessous, les moyens des Régions qui en bénéficient ne sont pas augmentés réellement du montant calculé selon le prescrit de l'article 48 de la loi spéciale.

3. Voir CM n°211, «Bruxelles, mixité sociale en théorie, ségrégation en pratique» (déc. 1998-janv. 1999).

Pour éclairer le mécanisme de l'intervention de solidarité, le tableau IV (ci-contre) reprend tout d'abord les moyens attribués aux Régions en vertu de la loi (lignes 1) et les montants qui leur auraient été attribués si aucune intervention de solidarité n'avait été attribuée (lignes 2).

Ainsi qu'il apparaît ensuite, l'accroissement des ressources des Régions concernées qui résulte de l'intervention de solidarité (lignes 3) est inférieur au montant de cette intervention calculé en vertu de l'article 48 de la loi spéciale de financement (lignes 4 du tableau).

Les autres dispositions de la loi qui entraînent cette différence concernent deux facteurs. Le premier est le mode de calcul basé sur une solidarité interrégionale, qui implique une participation de toutes les Régions, y compris donc de la ou des Régions bénéficiaires, à la constitution de cette intervention. Le deuxième est le mécanisme de transition progressif qui a autorisé l'attribution effective de cette intervention.

Les lignes de «3. Différence» du tableau IV montrent que l'intervention de solidarité n'a pas été supportée par l'autorité fédérale mais bien par les Régions les plus riches. En effet, le total est, en début de période égal à zéro et ne croît, en fin de période, qu'à cause de l'adaptation progressive, dès 1993, des moyens transférés aux Régions à la croissance réelle du PNB. Si l'intervention de solidarité avait été réellement nationale, elle aurait été un surplus de moyens octroyé aux Régions et plus particulièrement aux plus pauvres. Or ce total étant minime, le transfert se réalise bien principalement entre les trois Régions : sur dix ans, 71 680 millions de francs à charge de la Flandre et 8 622 millions de francs à charge de Bruxelles au profit de la Wallonie (89 923 millions de francs).

De plus, la comparaison des lignes «4. Montant de l'intervention de solidarité» avec les lignes «3. Différence» met en lumière qu'elle n'est pas attribuée entièrement aux Régions bénéficiaires. Le montant nominal (lignes 4) de cette intervention est, par exemple en 1999, de 22 711 millions de francs pour la Wallonie et de 1 813 millions de francs pour Bruxelles alors que les moyens de la Wallonie ne sont accrus que de 16 292 millions de francs et que ceux de Bruxelles sont réduits de 560 millions (lignes 3).

**Tableau IV - L'intervention de solidarité**

	années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL	(en millions de francs)
<b>1. Montants attribuées en vertu de la loi</b>													
R. flamande	94 165	104 638	115 883	128 847	142 262	155 767	171 337	188 027	206 227	223 020	1 530 173		
R. wallonne	66 555	72 824	79 907	87 392	94 165	100 189	107 041	113 918	121 667	128 408	972 066		
R. bruxelloise	20 026	21 890	23 217	24 639	25 908	27 620	28 644	30 460	32 996	35 191	270 592		
<b>2. Montants qui auraient été accordés en l'absence d'intervention de solidarité</b>													
R. flamande	94 165	106 066	119 667	134 240	149 166	163 595	180 351	198 089	218 957	237 556	1 601 853		
R. wallonne	66 555	71 176	75 534	80 386	85 063	89 598	94 519	100 616	106 579	112 116	882 143		
R. bruxelloise	20 026	22 111	23 806	25 505	27 018	28 904	30 128	31 993	33 972	35 751	279 214		
<b>3. Différence entre (1) et (2)</b>													
R. flamande	0	-1 428	-3 784	-5 393	-6 904	-7 828	-9 015	-10 062	-12 730	-14 536	-71 680		
R. wallonne	0	1 648	4 373	7 006	9 102	10 591	12 522	13 301	15 087	16 292	89 923		
R. bruxelloise	0	-220	-589	-866	-1 110	-1 283	-1 484	-1 533	-977	-560	-8 622		
Total	0	0	0	746	1 089	1 480	2 023	1 707	1 380	1 197	9 622		
<b>4. Montant de l'intervention de solidarité (article 48 de la loi)</b>													
R. wallonne	15 249	17 508	19 393	20 535	21 427	21 471	22 126	21 461	22 548	22 711	204 429		
R. bruxelloise	0	0	0	0	0	0	0	0	121	1 095	1 813	3 028	

## **qui va lentement, va sûrement**

L'émancipation financière des Communautés et des Régions ne s'est fait que progressivement durant la période transitoire.

Le tableau V ci-contre reprend les moyens attribués aux Régions en vertu de la loi (lignes 1), les moyens qui leur auraient été accordés en l'absence de corrections de transition (mais avec l'intervention de solidarité – lignes 2), ainsi que la différence entre ces deux situations (lignes 3).

Ce tableau confirme que l'accroissement de ressources accordé par l'Etat à la ou aux Régions les plus riches, de façon à tendre à donner à chaque Région la même part du rendement localisé de l'IPP tout en assurant un niveau adéquat de moyens à la Région la moins riche, n'est accordé que partiellement et progressivement.

Derrière le mécanisme de protection, c'est l'Etat fédéral qui lâche ses sous avec des élastiques. Au cours de la période transitoire, la charge pour l'Etat que représente ce seul mécanisme a ainsi été réduite de 222.3 milliards de francs, somme qui se répartit à raison de -166.6 milliards de francs au détriment de la Région flamande, -46.1 milliards de francs à celui de la Région wallonne et -9.6 milliards de francs de la Région bruxelloise. Cette réduction, voulue régulière, des ressources transférées apparaît forcément surtout en début de période et s'amenuise au fil du temps.

Le même mécanisme a été prévu pour la deuxième enveloppe des Communautés : le passage de l'ancienne répartition des ressources entre les Communautés (dotations de 1980 et 1988, réparties selon la clé 55%-45%) à une répartition basée sur le rendement de l'IPP se fait en octroyant un supplément à la Communauté dont le rendement localisé de l'IPP est plus élevé, sans réduire les ressources de la Communauté dont le rendement de l'IPP est moins élevé. C'est donc l'Etat seul qui supporte progressivement le poids de ce mécanisme.

Tableau V - La progressivité pour les Régions

	Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL	(en millions de francs)
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>													
R. flamande	94 165	104 638	115 883	128 847	142 262	155 767	171 337	188 027	206 227	223 020	1 530 173		
R. wallonne	66 555	72 824	79 907	87 392	94 165	100 189	107 041	113 918	121 667	128 408	972 066		
R. bruxelloise	20 026	21 890	23 217	24 639	25 908	27 620	28 644	30 460	32 996	35 191	270 592		
	180 746	199 353	219 007	240 878	262 335	283 577	307 022	332 405	360 889	386 620	2 772 831		
<b>2. Montants qui auraient été attribués sans correction de transition mais avec l'intervention de solidarité</b>													
R. flamande	120 083	130 358	140 860	151 908	162 864	172 937	185 165	197 629	211 577	223 419	1 696 799		
R. wallonne	74 829	81 097	87 146	93 597	99 353	104 354	110 199	116 116	122 884	128 594	1 018 179		
R. bruxelloise	22 213	23 604	24 812	25 973	26 926	28 353	29 074	30 742	33 168	35 249	280 116		
	217 124	235 060	252 818	271 478	289 143	305 654	324 438	344 487	367 629	387 262	2 995 093		
<b>3. Différence entre (1) et (2)</b>													
R. flamande	-25 918	-25 720	-24 977	-23 061	-20 602	-17 170	-13 828	-9 602	-5 350	-398	-166 626		
R. wallonne	-8 273	-8 273	-7 239	-6 205	-5 189	-4 175	-3 159	-2 198	-1 217	-185	-46 113		
R. bruxelloise	-2 187	-1 714	-1 595	-1 334	-1 017	-733	-430	-281	-173	-58	-9 523		
	-36 378	-35 707	-33 811	-30 600	-26 808	-22 078	-17 417	-12 082	-6 740	-642	-222 262		

Tableau VI - La progressivité pour les Communautés

	Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL	(en millions de francs)
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>														
C. fl	40 848	44 845	49 172	53 580	64 476	69 937	74 930	81 364	88 193	96 453	103 644	110 442		
C. fr	32 157	35 237	37 276	39 064	44 514	46 503	48 168	50 189	52 834	55 474	57 797	49 214		
	73 005	80 082	86 449	92 644	108 990	116 439	123 099	131 552	141 027	151 927	161 441	176 656		
<b>2. Montants qui auraient été attribués sans correction de transition</b>														
C. fl	51 692	57 588	62 094	66 258	76 346	80 706	84 000	88 818	93 380	99 339	103 821	86 404		
C. fr	32 157	35 237	37 276	39 064	44 514	46 512	48 188	50 217	52 903	55 572	57 896	49 536		
	83 849	92 826	99 370	105 322	120 860	127 218	132 188	139 036	146 283	154 910	161 716	176 577		
<b>3. Différence (1) - (2)</b>														
C. fl	-10 844	-12 743	-12 921	-12 678	-11 870	-10 770	-9 070	-7 454	-5 187	-2 885	-177	-56 599		
C. fr	0	0	0	0	0	0	-9	-19	-29	-69	-97	-98	-322	
	-10 844	-12 743	-12 921	-12 678	-11 870	-10 779	-9 090	-7 483	-5 255	-2 983	-275	-56 921		

Le tableau VI ci-contre compare les montants attribués en vertu de la loi (lignes 1) à ceux qui auraient été attribués sans correction de transition (lignes 2).

L'apparition dès 1994 d'une différence pour la Communauté française trouve son origine dans l'adaptation dès 1994 des moyens transférés à la croissance réelle du PNB, celle-ci jouant plus fort que la progressivité et la compensant.

### **la rigueur budgétaire est de rigueur**

Le régime transitoire a également prévu une similitude de traitement des entités fédérées et de l'autorité fédérale. L'Etat central devant emprunter pour couvrir son impasse budgétaire, le législateur force les entités fédérées au même genre d'exercice. En effet, annuellement, il ne leur accorde que 85.7% des montants de base et transforme les 14.3% restant en une sorte de prêt des entités fédérées à l'autorité fédérale. Cette dernière leur verse, durant la période transitoire, les annuités remboursant en partie ces prêts, tandis que les annuités normalement dues après 1999 ne sont pas remboursées par l'Etat. Il convient cependant de préciser qu'en sens inverse, dans le régime définitif, les montants octroyés aux entités seront basés sur les moyens de 1999, lesquels comprennent les annuités des emprunts successifs remboursés par l'Etat jusqu'en 1999.

Mais le législateur a voulu faire peser sur les Régions une réduction définitive de leurs ressources en prévoyant, sur certaines enveloppes, un prélèvement de 14.3% sur ces annuités. Les entités fédérées participent donc à l'assainissement des dépenses publiques en devant réduire leurs dépenses car leur capacité d'emprunt est limitée par l'autorité fédérale.

Les montants concernés par le premier prélèvement, qui font l'objet d'une «débudgetisation» dans le chef de l'autorité fédérale, s'élèvent, en tenant compte du deuxième prélèvement, à 264.7 milliards de francs pour les trois Régions sur l'ensemble de la période transitoire. Ce prélèvement coûte 135.9 milliards de francs à la Flandre, 101.1 milliards de francs à la Wallonie et 27.7 milliards de francs à Bruxelles. La même débudgetisation prive la Communauté flamande de 85.5 mil-

liards de francs et la Communauté française de 69.4 milliards de francs pour toute cette période transitoire.

La partie non payée aux Régions, en raison du second prélèvement, s'élève à 60.7 milliards de francs pour l'ensemble de la période, qui se répartissent à raison de 31.5 milliards de francs pour la Région flamande, 21.5 milliards de francs pour la Région wallonne et 7.7 milliards de francs pour la Région bruxelloise.

### **plus tôt, c'est mieux ! (l'accord de la saint-michel)**

A l'origine, la loi du 16 janvier 1989 ne prévoyait pas que les moyens transférés aux entités fédérées soient adaptés à l'évolution du PNB avant la fin de la période transitoire. Une anticipation partielle de cette liaison a cependant été concrétisée par l'introduction, en 1993, d'une quatrième enveloppe octroyée aux Régions et calculée sur la base de l'application partielle et progressive d'un pourcentage – de 10% en 1994 à 97.5% en 1999 – de la croissance réelle du PNB.

Le tableau VII ci-dessous développe l'impact financier de la liaison anticipée au PNB.

Années							(en millions de francs)
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>							
R. flamande	142 262	155 767	171 337	188 027	206 227	223 020	1 086 640
R. wallonne	94 165	100 189	107 041	113 918	121 667	128 408	665 388
R. bruxelloise	25 908	27 620	28 644	30 460	32 996	35 191	180 820
<b>2. Montants qui auraient été attribués sans liaison à la croissance réelle du PNB.</b>							
R. flamande	141 926	154 933	169 901	182 788	195 893	209 018	1 054 459
R. wallonne	94 006	99 795	106 368	111 448	116 846	121 885	650 347
R. bruxelloise	25 853	27 486	28 424	29 667	31 467	33 148	176 045
<b>3. Différence (1) - (2)</b>							
R. flamande	336	834	1 435	5 238	10 334	14 003	32 180
R. wallonne	159	394	673	2 470	4 820	6 523	15 040
R. bruxelloise	55	134	221	793	1 529	2 043	4 775
Total	550	1 362	2 329	8 502	16 683	22 569	51 996

C'est donc près de 52 milliards de francs que l'autorité fédérale a mis dans l'escarcelle des Régions. De la même manière, outre des suppléments – 4.5 milliards de francs et 5.06 milliards de francs, depuis 1993 – la même anticipation de cette liaison est octroyée aux Communautés.

Années	Tableau VIII - Sans liaison au PNB, mais avec les 4 500 millions de francs et les 5 065 millions de francs de 1993 (en millions de francs)						
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>							
C. fl.	69 937	74 930	81 364	88 193	96 453	103 644	514 520
C. fr.	46 503	48 168	50 189	52 834	55 474	57 797	310 965
	116 439	123 099	131 552	141 027	151 927	161 441	825 486
<b>2. Montants qui auraient été attribués sans liaison au PNB mais avec les montants supplémentaires accordés en 1993</b>							
C. fl.	69 699	74 453	80 527	85 549	91 377	96 820	498 425
C. fr.	46 366	47 895	49 716	51 337	52 634	53 992	301 939
	116 065	122 348	130 243	136 886	144 011	150 811	800 365
<b>3. Différence (1) - (2)</b>							
C. fl.	237	477	836	2 644	5 076	6 824	16 095
C. fr.	137	274	473	1 498	2 840	3 806	9 026
	374	751	1 309	4 141	7 916	10 630	25 121

Là, l'effort de l'autorité fédérale égale 25 milliards de francs.

## **et sans les complications de calculs du régime transitoire**

Comprendre les enjeux de la loi de financement nous pousse à poser la question de savoir ce qui serait advenu sans elle et donc à calculer ce qu'aurait donné une simple indexation des moyens à transférer (ceux de 1989 augmentés de ceux de 1993). L'écart montre la mesure de la nouvelle donne par rapport à l'ancienne, qui n'est pas principalement dans la complication des nouvelles règles que nous venons d'examiner.

Les tableaux IX et X ci-après illustrent l'ampleur des mouvements financiers provoqués par la loi spéciale par rapport à la simple indexation des montants qui y sont mentionnés.

Tableau IX - L'indexation pure et simple pour les Régions

(en millions de francs)

	années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>												
R. flamande	94 165	104 638	115 883	128 847	142 262	155 767	171 337	188 027	206 227	223 020	1 530 173	
R. wallonne	66 555	72 824	79 907	87 392	94 165	100 189	107 041	113 918	121 667	128 408	972 066	
R. bruxelloise	20 026	21 890	23 217	24 639	25 908	27 620	28 644	30 460	32 996	35 191	270 592	
	180 746	199 353	219 007	240 878	262 335	283 577	307 022	332 405	360 889	386 620	2 772 831	
<b>2. Indexation des montants cités par la loi de financement</b>												
R. flamande	125 303	129 325	132 468	137 319	140 846	143 220	146 637	149 031	150 625	152 461	1 407 235	
R. wallonne	90 269	93 167	95 431	99 057	101 529	103 161	105 405	107 216	108 316	109 596	1 013 147	
R. bruxelloise	27 215	28 089	28 772	30 126	30 843	31 296	31 941	32 461	32 770	33 137	306 648	
	242 788	250 581	256 670	266 502	273 218	277 677	283 983	288 708	291 710	295 193	2 727 031	
<b>3. Différence (1) - (2)</b>												
R. flamande	-31 138	-24 687	-16 584	-8 473	1 416	12 547	24 699	38 996	55 602	70 560	122 938	
R. wallonne	-23 714	-20 343	-15 524	-11 665	-7 365	-2 971	1 635	6 702	13 351	18 812	-41 081	
R. bruxelloise	-7 190	-6 199	-5 555	-5 486	-4 934	-3 676	-3 296	-2 001	226	2 055	-36 055	
	-62 042	-51 229	-37 663	-25 624	-10 883	5 900	23 038	43 697	69 179	91 426	45 801	

Tableau X - L'indexation pure et simple pour les Communautés

(en millions de francs)

années 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 TOTAL

**1. Montants attribués en vertu de la loi**

C. fl	40 848	44 845	49 172	53 580	64 476	69 937	74 930	81 364	88 193	96 453	103 644	767 442
C. fr	32 157	35 237	37 276	39 064	44 514	46 503	48 168	50 189	52 834	55 474	57 797	499 214
	73 005	80 082	86 449	92 644	108 990	116 439	123 099	131 552	141 027	151 927	161 441	1 266 656

**2. Indexation des montants cités par la loi**

C. fl	47 834	49 484	51 073	52 314	59 794	61 217	62 117	63 397	64 430	65 042	65 771	642 473
C. fr	38 811	40 150	41 439	42 446	47 136	48 258	48 967	49 976	50 790	51 273	51 847	511 091
	86 645	89 634	92 511	94 759	106 930	109 475	111 084	113 373	115 221	116 315	117 618	1 153 555

**3. Différence (1) - (2)**

C. fl	-6 986	-4 639	-1 900	1 266	4 682	8 719	12 813	17 967	23 763	31 411	37 873	124 969
C. fr	-6 654	-4 913	-4 163	-3 381	-2 622	-1 755	-799	213	2 044	4 201	5 950	-11 877
	-13 640	-9 552	-6 063	-2 115	2 060	6 984	12 014	18 180	25 807	35 612	43 823	113 091

Les lignes «3. Différence», des tableaux IX et X, montrent qu'au départ le régime légal a accordé moins de moyens qu'une simple indexation pour chacune des entités ; que très tôt la ventilation régionale et communautaire des ressources transférées s'infléchit en faveur de la Flandre et qu'en fin de période elle couvre entièrement les besoins des entités les moins riches.

La curiosité nous a aussi poussé à simuler l'application immédiate du régime définitif aux montants prévus dès 1989 et à ceux qui ont été ajoutés dès 1993 pour comprendre les raisons de la période transitoire.

Le tableau XI ci-contre permet de constater que l'application dès 1990 du régime définitif aurait accru les ressources des Régions de 469 milliards de francs au cours des années 1990 à 1999. Ce montant se répartirait à raison de 68.97% pour la Région flamande, 24.37% pour la Région wallonne et 6.66% pour la Région de bruxelloise. Comme le régime définitif s'appuie sur la somme des montants attribués en 1999, le tout petit bonus de 2.5 milliards de francs de 1999 est acquis aux Régions.

Dans le tableau XII qui suit, les lignes «3. Différence» montrent que les mécanismes de la période transitoire ont réduit globalement les ressources octroyées à la Communauté flamande de 39.1 milliards et augmenté de 32.3 milliards de francs celles octroyées à la Communauté française. Comme la loi spéciale fait débuter le régime définitif en 2000 et l'appuie sur la somme des montants de l'année précédente, soit 1999, l'écart de 18.5 milliards de francs reste acquis aux deux Communautés.

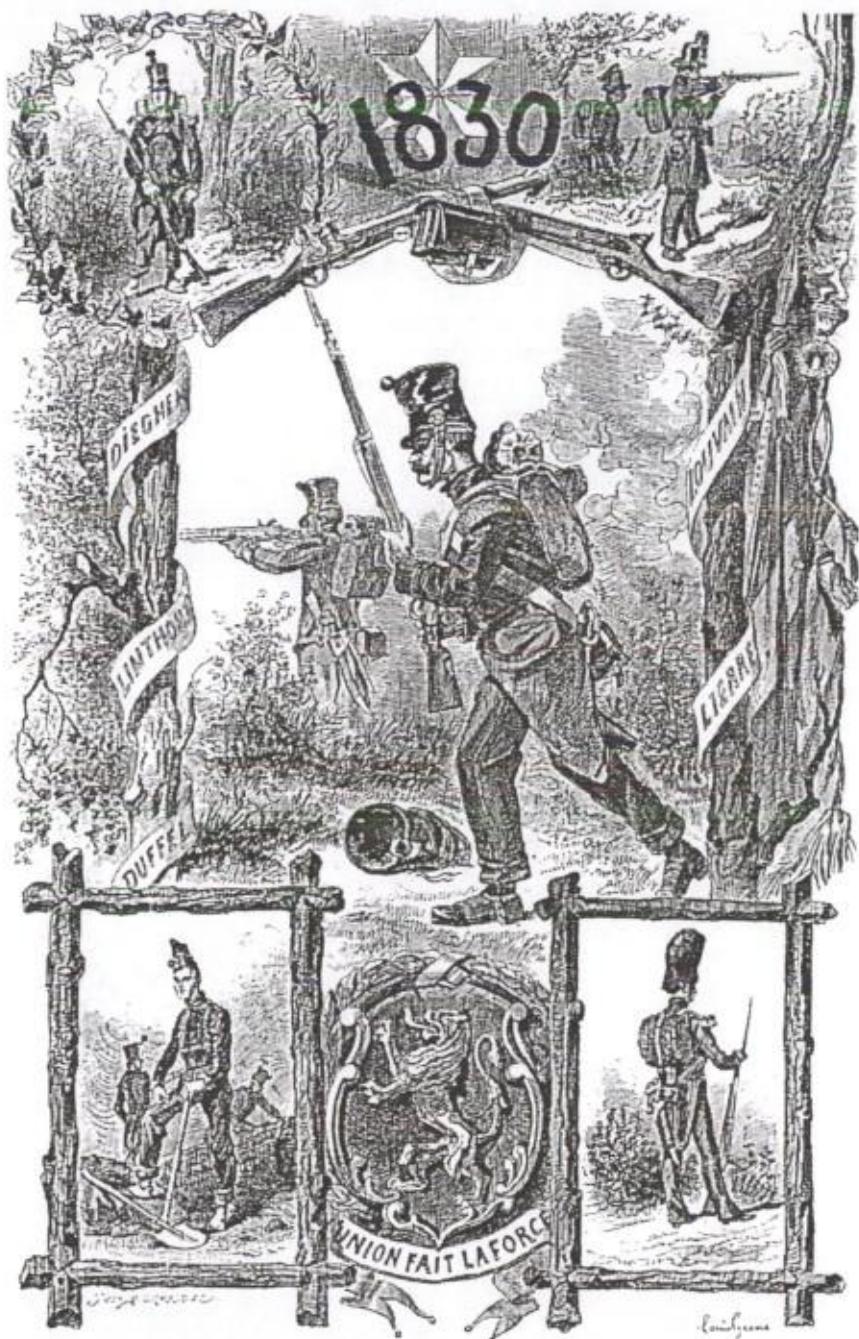
**Tableau XI - Pas de régime transitoire pour les Régions**

	années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi de financement</b>												
R. flamande	94 165	104 638	115 883	128 847	142 262	155 767	171 337	188 027	206 227	223 020	1 530 173	
R. wallonne	66 555	72 624	79 907	87 392	94 165	100 189	107 041	113 918	121 667	128 408	972 066	
R. bruxelloise	20 026	21 890	23 217	24 639	25 908	27 620	28 644	30 460	32 996	35 191	270 592	
Total	180 746	199 353	219 007	240 878	262 335	283 577	307 022	332 405	360 889	386 620	2 772 831	
<b>2. Montants qui auraient été attribués en appliquant le régime définitif dès 1990 aux montants cités dans la loi de financement</b>												
R. flamande	148 298	157 526	164 740	169 887	179 962	189 210	197 677	207 087	216 177	223 013	1 853 576	
R. wallonne	88 800	94 185	98 301	101 720	106 854	111 251	115 085	119 462	123 737	126 959	1 086 354	
R. bruxelloise	27 421	28 472	28 908	28 883	29 521	30 240	30 166	31 262	32 848	34 105	301 827	
Total	264 519	280 183	291 948	300 490	316 336	330 701	342 928	357 811	372 762	384 077	3 241 756	
<b>3. Différence (1) - (2)</b>												
R. flamande	-54 133	-52 888	-48 856	-41 040	-37 700	-33 443	-26 340	-19 060	-9 950	8	-323 403	
R. wallonne	-22 245	-21 361	-18 393	-14 328	-12 689	-11 062	-8 044	-5 544	-2 070	1 449	-114 288	
R. bruxelloise	-7 395	-6 581	-5 691	-4 243	-3 612	-2 620	-1 522	-802	147	1 086	-31 234	
Total	-83 773	-80 830	-72 941	-59 612	-54 001	-47 124	-35 907	-25 406	-11 873	2 543	-468 925	

Tableau XII - Pas de régime transitoire pour les Communautés

(en millions de francs)

	années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
<b>1. Montants attribués en vertu de la loi</b>													
C. fl	40 848	44 845	49 172	53 580	64 476	69 937	74 930	81 364	88 193	96 453	103 644	767 442	
C. fr	32 157	35 237	37 276	39 064	44 514	46 503	48 168	50 189	52 834	55 474	57 797	499 214	
	73 005	80 082	86 449	92 644	108 990	116 439	123 099	131 552	141 027	151 927	161 441	1 266 656	
<b>2. Application du régime définitif dès 1989</b>													
C. fl	53 415	57 093	60 598	63 302	71 033	75 058	78 334	81 551	85 404	89 034	91 756	806 578	
C. fr	33 229	34 934	36 378	37 322	41 416	43 257	44 937	46 109	48 384	49 807	51 168	466 942	
	86 645	92 027	96 976	100 624	112 449	118 314	123 271	127 660	133 789	138 841	142 924	1 273 520	
<b>3. Différence (1) - (2)</b>													
C. fl	-12 567	-12 248	-11 425	-9 722	-6 557	-5 121	-3 404	-187	2 789	7 419	11 888	-39 136	
C. fr	-1 072	303	898	1 743	3 098	3 246	3 231	4 080	4 450	5 667	6 630	32 273	
	-13 640	-11 945	-10 527	-7 980	-3 459	-1 875	-173	3 892	7 238	13 086	18 518	-6 864	



## et après c'est définitif !

La réalité du «juste retour» trouve sa première expression dans la comparaison des montants octroyés en 1999, en en décomptant l'enveloppe Agriculture, et ceux établis pour l'an 2000, en tenant compte des derniers paramètres connus (tous paramètres définitifs sauf le taux moyen de l'index et ceux de la croissance du RNB pour 2000).

Le tableau XIII (ci-après) présente, pour chaque Région, les ressources octroyées en 1999 (en application du régime transitoire) et en 2000, sur la base du régime définitif dont le principe est le «juste retour».

Les pourcentages de la colonne 7 (régime définitif) montrent bien l'application de ce principe puisqu'ils sont égaux à ceux de la colonne 5 (participation de chaque Région à l'IPP), alors que les montants octroyés en 1999 ne répondent pas encore à ce principe (voir les pourcentages différents des colonnes 2 et 4).

Les moyens attribués aux Régions évoluent un peu plus vite que l'indice des prix à la consommation et la croissance réelle du RNB (5.37% contre 5.16%) car l'autorité fédérale a recalculé les montants de base, ceux de 1999, en tenant compte d'une croissance du RNB plus élevée (1.96% au lieu de 1.8%) que celle retenue lors de l'établissement des montants liquidés pour 1999.

Tableau XIII – Parties attribuées de l'IPP sans les moyens supplémentaires ou moyens généraux

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Col. 6	Colonne 7	Col. 8	Colonne 9
	Répartition de l'IPP localisé 1999	Régime transitoire	Répartition en %	Répartition de l'IPP localisé 2000	Régime définitif	Répartition en %	Ecart entre 2000 et 1999	Croissance entre 2000 et 1999	
<b>Croissance normale</b>									
<b>Montants attribués hors intervention de solidarité</b>									
Région flamande	62,04%	221 300	61,61%	62,21%	235 373	62,21%	14 073	6,36%	
Région wallonne	28,90%	104 542	29,10%	28,74%	108 755	28,74%	4 213	4,03%	
Région bruxelloise	9,05%	33 379	9,29%	9,04%	34 218	9,04%	840	2,52%	
	100,00%	359 221	100,00%	100,00%	378 346	100,00%	19 126	5,32%	
<b>Intervention de solidarité visée à l'article 48</b>									
Région flamande		0			0		0	6,32%	
Région wallonne		22 711			24 148		1 436		
Région bruxelloise		1 813			1 870		58	3,19%	
Tot. des interventions de solidarité		24 524			26 018		1 494	6,09%	
<b>Montants généraux attribués avec l'intervention de solidarité</b>									
Région flamande	62,04%	221 300	57,67%	62,21%	235 373	58,21%	14 073	6,36%	
Région wallonne	28,90%	127 254	27,24%	28,74%	132 903	32,87%	5 649	4,44%	
Région bruxelloise	9,05%	35 191	9,17%	9,04%	36 089	8,92%	897	2,55%	
Total	100,00%	383 745	100,00%	100,00%	404 364	100,00%	20 620	5,37%	

Ce qui est vrai pour les Régions est encore plus vrai pour les Communautés, comme le montre le tableau XIV.

Tableau XIV - Parties attribuées de l'IPP		(en millions de francs)		
		1999	2000	Ecart 2000 - 1999
				Croissance entre 2000 et 1999
	<b>Croissance normale = taux probable de croissance</b>			
	de l'indice des prix (2.1%) x le taux probable de croissance du RNB (3%) =			5.16%
Com. flamande	103 644	109 438	5 794	5.59%
Com. française	57 797	60 600	2 802	4.85%
	161 441	170 037	8 596	5.32%

Chaque Communauté voit ses ressources suivre fidèlement l'évolution de sa participation à l'IPP.

## bilan

L'épithète visant les apothicaires fous que nous avons utilisée en introduction à cet article a pu choquer. Les lecteurs qui nous ont suivis jusqu'ici auront éprouvé sa pertinence. Elle exprime un mécontentement qui relève en dernière instance d'une conception de la démocratie : le citoyen n'y voit goutte, et il n'est pas certain que tous les négociateurs y aient vu très clair, la nuit dans quelque château. On a dit qu'en 1988-89, l'ordinateur du *CVP*, et de son équipe ministérielle, disposait seul du bon tableur en ligne... Et les querelles techniques n'ont pas manqué dans les années suivantes.

Quant à la perspective générale, l'exposé des motifs de la loi spéciale était, lui, très clair, et il a été suivi de réalisation : c'est la logique «à chacun selon son IPP», celle de l'égoïsme fiscal à base régionale-communautaire. Nous sommes «dedans» depuis 1988, et il est toujours bon de le savoir quand on parle d'union européenne, sociale, fiscale, etc. Pour un mode de production capitaliste, la dynamique des échanges inégaux n'est certes pas une découverte, mais on aurait tort de se laisser abuser par la métaphore de l'unification – étatique hier – et par l'idéologie de l'allocation libérale et optimale des ressources.

Pour une faible part des budgets des entités fédérées (sauf à Bruxelles), les taxes propres ont commencé à être mises en œuvre, de même que les possibilités d'agir sur les impôts devenus régionaux – en modifiant l'assiette, le taux ou en jouant sur les exonérations – par exemple en matière de droits de succession. Il faut souligner par contre que, pour la plus grosse part des recettes (revoir le tableau I *supra*), celle venant de l'IPP, le recours permis par la loi aux additionnels et soustractionnels n'a pas été opéré, faute d'accord. Le «séparatisme fiscal» (dénoncé aujourd'hui par le PSC nouveau) avait été rendu possible dès 1988-89, mais il a pesé moins que l'égoïsme fiscal, bien réel lui, qui en est la base, la condition nécessaire.

Enfin nous avons montré que plusieurs interventions de l'Etat central ont bénéficié aux Communautés et Régions, notamment en protégeant les ressources de l'entité la plus pauvre (et en octroyant un supplément à la plus riche), et lors de la correction de 1993 qui a permis de refinancer un peu les Communautés.

Mais nos simulations montrent qu'en fait, en ne passant pas immédiatement au régime définitif, c'est surtout l'Etat central qui a freiné l'émancipation financière des Régions et Communautés, et imposé sa propre logique d'austérité pour les dépenses publiques.

Un peu de fédéralisme, beaucoup de néo-libéralisme... à l'heure d'une nouvelle négociation, on pourrait essayer de faire plus clair – le régime «définitif» de 1999-2000 a cette amère vertu – et plus redistributif. Mais à lire la déclaration gouvernementale d'octobre 2000, et en attendant de voir des textes précis, ni l'un ni l'autre ne semblent acquis.



## la communauté française, maillon faible du fédéralisme belge

théo hachez\*

Faut-il changer la Communauté française ou la politique des secteurs éducatifs, sociaux et culturels qu'elle abrite ? Les deux, mon camarade ! Pour beaucoup, en effet, les faiblesses constitutives de cette entité fédérée, pourtant âgée de trente ans déjà, et le désinvestissement relatif dont elle est l'objet paraissent liés. Pourtant une nouvelle réforme institutionnelle hâtive n'empêcherait assurément pas par elle-même le fantôme qui habite l'institution de se reloger, pas plus qu'un refinancement, même durable, ne l'empêcherait de continuer à la hanter.

C'est donc ce fantôme qu'il faut traquer et dont il faut se libérer. La difficulté des Wallons et des Bruxellois de s'inscrire dans le modèle fédéral belge et d'y concevoir un projet politique ne pourra être surmontée qu'à cette condition. Superficiellement, on peut certes expliquer cette inhibition par les contradictions et les ambiguïtés que ce modèle, imposé par un rapport de force défavorable, reporte sur eux. Mais il

\* Directeur de la *Revue Nouvelle*. Le lecteur se souviendra des initiatives prises avec *Toudi* et les *CM*, pour ouvrir le débat public sur les rapports entre Communauté et Régions, notamment le colloque des trois revues à Mons, le 9 mai 1998. Voir aussi le «pré-texte» commun au n°206 des *CM* (juin-juillet 1997).

faut aller plus loin, dans la dénégation coupable puis dans la construction réactive, maladroite et malmenée de l'identité linguistique des Belges de langue française. Les fantômes ne sont-ils pas toujours la projection d'un tourment intérieur ? Pour soigner ces blessures du passé belge, un travail sur soi des Wallons et des Bruxellois est indispensable. Cette thérapie a un nom : de communauté linguistique qu'elle est aujourd'hui, la Communauté française doit se muer en communauté politique, c'est-à-dire en un espace de réflexion et de délibération où est remise en jeu la traduction politique de sa diversité interne. Dans une société de marché en voie de mondialisation, la question de la culture et de l'identité est tout sauf secondaire.

## **une faiblesse constitutive**

Dans la concurrence symbolique débridée qui accompagne la mise en place du fédéralisme belge et plus largement le redéploiement des pouvoirs publics, de la commune (voire du quartier) à l'Europe en passant par les Régions et les Etats, la Communauté française de Belgique ne part pas gagnante. Et cette course à l'image qui, par bien des côtés, se compare à celle que se livrent les grandes entreprises, prend même pour elle un tour existentiel qui met à l'épreuve jusqu'à sa propre dénomination. N'y voit-on pas, parmi d'autres, son ministre-président, le libéral Hasquin, promouvoir une appellation (Communauté Wallonie-Bruxelles) alternative qui vient contester le label officiel ?

Derrière cette faiblesse représentative se profile un triple handicap constitutionnel dont elle procéderait : le ver serait dans le fruit. D'abord, pour ce qui concerne l'accès aux ressources financières ou fiscales, la CF ne dispose à peu près d'aucune autonomie. Son alimentation dépend de concessions de la part des autres pouvoirs (fédéral et régionaux) pour lesquels elle constitue une menace permanente d'aliénation de ce qu'ils considèrent comme leur dû.

D'autre part, la CF apparaît comme un pouvoir public essentiellement «spécialisé» dans des compétences non-marchandes et symboliques qui se trouvent dès lors comme détachées des enjeux économiques et politiques «réels». L'instrumentalisation de ses compétences dans ces derniers domaines est d'autant plus difficile que la Communauté héri-

te, dans le secteur de l'enseignement qui mobilise 80% de ses dépenses, d'un pacte scolaire qui limite considérablement l'emprise d'un pouvoir scolaire centralisé : pouvoirs locaux et pouvoirs organisateurs privés ou libres, jaloux de leur autonomie, sont autant d'obstacles résistants face à un pouvoir faible.

Enfin, l'étendue de la juridiction de la CF, quoique floue, recoupe largement celle des Régions bruxelloise et wallonne additionnées. La minorité bruxelloise néerlandophone (soit un peu plus de cent mille personnes<sup>1</sup>, sur un million d'habitants de la Région-Capitale et 4.2 millions de «membres» de la CF) est seule à faire la différence, si l'on excepte le droit de regard contesté que la CF tente d'exercer sur les deux cent mille francophones de la périphérie flamande de Bruxelles. Les critères territoriaux (par lesquels se définissent les Régions) et linguistiques (par lesquels se définissent les Communautés), qui se chevauchent donc à 95%, génèrent une concurrence redoutable entre les deux types d'institution. Et, au regard de ce qui a été dit plus haut de la nature de ses compétences, la Communauté s'en tire mal.

## **les contradictions du modèle fédéral**

A l'inverse, du côté flamand, la superposition historique d'un fédéralisme communautaire-linguistique (1970) et d'un fédéralisme territorial (1980) a été interprétée comme deux affirmations successives et complémentaires d'une même dynamique de conquête nationale. C'est ainsi que les deux institutions, Communauté néerlandophone et Région flamande ont instantanément fusionné dès la création de la dernière. Il faut ajouter que, démographiquement, les habitants de la Région flamande représentent à eux seuls environ 98% des «membres» de la Communauté flamande, les Bruxellois flamands n'y figurant donc que comme une minorité numériquement faible. Aussi bien les prétentions flamandes sur Bruxelles tiennent-elles du symbole, c'est-à-dire de l'histoire (le passé géographique) et du statut de capitale fédérale de la ville-Région. Tout au contraire, les Bruxellois francophones constituent une part significative de l'ensemble des franco-

1. Aucun comptage officiel ne peut être avancé. La réalité est sans doute à situer dans une fourchette de cent à deux cent mille, et sans doute très proche de sa limite inférieure.

phones sur lesquels les compétences de la Communauté française s'exercent (800.000 sur total d'un peu plus de quatre millions). Indépendamment de toute autre considération, cette situation rend la fusion des deux types d'institution nettement plus problématique. Soit on la conçoit à deux (CF et Région wallonne), soit on la conçoit à trois (CF, Région wallonne et Région bruxelloise). Dans le premier cas, les distorsions internes, juridiques et politiques, qu'une telle fusion aurait entraînées ont fait renoncer à la formule. La seconde hypothèse aboutit tout à la fois à mettre en porte-à-faux les Flamands de Bruxelles et à leur accorder *de facto* un droit de regard sur les organes politiques conçus comme expressément francophones.

Dans la pratique, en raison de cette situation démographique, la Communauté française (et avec elle les francophones) porte à elle seule les contradictions qu'entraîne la double clé communautaire et régionale du fédéralisme belge. En particulier, la revendication du critère linguistique comme fondant des entités politiques distinctes contient en germe l'idée de sous-nationalité communautaire qui heurte les sensibilités «républicaines» parce que ce critère écorne le principe du droit du sol et, parallèlement, parce qu'il postule une homogénéité culturelle problématique promue comme fondement d'un lien juridico-politique. En regard de la Communauté, il n'y a pas de citoyens ni de ressortissants, mais selon la terminologie officielle, des «membres». Cette qualité de membre est dévolue de plein droit à tous les citoyens wallons, mais elle est conditionnée à l'affirmation d'une identité linguistique française pour les Bruxellois.

L'existence de la Communauté française dans sa formule actuelle ne comporte donc pas seulement un risque de distorsion entraîné par la coexistence sur le terrain bruxellois de deux sous-nationalités institutionnelles concurrentes, elle provoque aussi une distorsion entre les deux types de ses «membres», wallons et bruxellois, distorsion qui dévalorise la nature de la citoyenneté francophone. Et c'est un paradoxe dans l'histoire institutionnelle belge, dans la mesure où la mise en avant du critère linguistique comme base constitutive d'une construction fédérale a été revendiquée par les Flamands.

## quelques symptômes d'un conflit larvé

Le malaise se traduit aussi sur le plan des compétences : la CF est la seule entité fédérée à avoir dû céder des compétences depuis 1989, date à laquelle l'enseignement lui fut confié. Aussi bien débat-on régulièrement de sa liquidation. De même, l'assemblée législative de la Communauté ne connaît pas d'élection directe, composée qu'elle est d'élus régionaux.

En tout état de cause, la Communauté a abrité un définancement systématique de ses compétences que trahissent les chiffres : comme on le lira par ailleurs, depuis le milieu des années 80, l'évolution du *ratio dépenses du secteur de l'éducation* (80% des dépenses de la Communauté) sur PIB n'a pas cessé sa chute. La faiblesse de l'institution, concurrencée des Régions, est souvent produite pour expliquer cette situation. Ceux qui jugent cette évolution inacceptable et revendiquent un refinancement se trouvent pourtant divisés. Pour certains, il s'agit de conforter l'institution, notamment par la mise en valeur ou la redéfinition des liens d'appartenance qu'elle exprime au plan politique ; pour les autres, au contraire, on ne peut venir à bout de la volonté politique souvent implicite de définancement que par la disparition de la Communauté.

Ces derniers, se revendiquant le plus souvent de la Wallonie, disposent de deux arguments puissants dont la combinaison aboutit à cette conclusion simple. Tout d'abord, les compétences éducatives, sociales et culturelles de la CF se trouvent désarticulées des compétences économiques des Régions. Le déclin et la fragilité vécus sur ce terrain ne pourraient être pris en charge politiquement que par la mise bout à bout des horizons socio-culturels et économiques. Dans la même foulée, la Communauté française est dénoncée comme une machine tendant à minoriser la Région wallonne, reproduisant en son sein la subordination capitale/province héritée du temps de l'unité belge et inhibant l'expression, sur le terrain politique, des différentes facettes et des différents intérêts d'une identité nationale en voie de constitution.

Campés dans une situation acquise, les défenseurs de la Communauté avancent d'abord des arguments d'opportunité. Pour eux, l'institution se trouve amplement justifiée par la circulation économique, culturelle et sociale entre les régions

wallon et bruxelloise (qu'il illustre par exemple la continuité de l'espace des grands médias, des universités, les flux de travailleurs...), par la continuité vécue (voulue) des francophones belges habitant les deux régions et par la polarité qu'elle constitue avec l'espace flamand. Toujours sur le plan tactique, l'affirmation d'un lien politique entre une capitale internationale et la région wallonne apparaît vitale pour cette dernière ; la fin de Communauté impliquerait «qu'on laisse Bruxelles aux Flamands». La mise en valeur du lien linguistique, magnifié comme caractéristique culturelle structurante, fait également partie des arguments «communautaristes».

### **le fantôme d'une identité linguistique : première approche**

L'engagement dans la défense de la Communauté française renvoie en effet à la prise au sérieux du critère linguistique comme fondement d'une partition politique de la Belgique unitaire. Si du côté flamand ce partage linguistique a été promu sans guère de réserve en 1970, moment de sa mise en œuvre, c'est en raison de la fixation préalable d'une frontière linguistique qui en limitait la portée géographique. Du côté francophone, au contraire, l'exaltation de thèmes tels que «ma langue, c'est ma patrie» ou de l'adage flamand *«de taal is gans het volk»*, rencontre une certaine ambivalence, même chez les défenseurs les plus acharnés de la CF.

A un premier niveau, synchronique, une telle revendication se heurte en effet à une prétention à l'ouverture qui implique le développement volontaire d'un multilinguisme revendiqué tant sur le plan idéologique que sur le plan pragmatiquement économique. D'autre part, la Communauté affirme une identité basée sur une homogénéité linguistique illusoire et bien peu fédératrice de la diversité culturelle interne, qu'elle soit «endogène» (wallonne, picarde, gaumaise...) ou «exogène» (italienne, arabe, turque... constituée par l'immigration en Wallonie et à Bruxelles).

Les réserves quant à la traduction politique du lien linguistique s'expriment aussi dans les interrogations sur la dénomination de la Communauté française de Belgique, et cela dès ses origines. Bien que l'acceptation de l'adjectif «français» dans le sens de «de langue française» soit signalée par les diction-

naires comme régulière, cet usage fait difficulté par les méprises qu'il contient en germes : «français» peut aussi être entendu comme «de nationalité française». L'hésitation possible entre les deux acceptations ouvre une ambiguïté cruelle. Celle-ci n'est qu'imparfaitement corrigée par la fin du titre officiel : «de Belgique». Autrement dit, l'installation politique de la Communauté française de Belgique devait correspondre à un double projet : tout à la fois affirmer sans réserve une identité linguistique (française) symétrique à celle affichée par la revendication flamande et perpétuer un espace culturel (de Belgique) dont la caractéristique paradoxale avait été de l'étoffer pour assurer la suprématie absolue du français.

Pour mesurer la perplexité que peut susciter une telle contradiction, il faut se rappeler l'équation complexe de cette Belgique culturelle officielle fabriquée à la hâte par la bourgeoisie censitaire du XIX<sup>e</sup> siècle.

- 1<sup>o</sup> Elle opte de fait et sans réserve pour la langue française.
- 2<sup>o</sup> Ce choix est tu en raison de ses dangereuses implications :
  - externes : le risque d'une assimilation politique et culturelle à la France ;
  - internes : le risque de provoquer inutilement une résistance à la violence symbolique que contiendrait nécessairement une officialisation de ce choix (liberté constitutionnelle de l'emploi des langues).
- 3<sup>o</sup> Pour conjurer ce double risque, elle célèbre sa diversité interne avec une condescendance calculée qui la maintient au rang folklorique. La consécration de la langue flamande dans un statut de culture subalterne ou dominée est privilégiée, parce qu'elle rencontre l'expression réelle des deux dangers.

Quoiqu'elle résulte d'une opération de soustraction de la diversité et des liens de subordination de la culture flamande dont était fait cet espace culturel belge, la Communauté française se donne donc tout à la fois le projet d'en témoigner et la conteste par une affirmation linguistique qui l'expose au risque d'assimilation française. Entre Flandre et France, la Communauté française désigne d'abord, comme un démonstratif, les moignons politiques et culturels d'une Belgique que l'histoire a amputée et que seuls prolongent ses souvenirs et ses souffrances impuissantes. Et comme on le

---

sait, l'amputation ne met pas fin aux douleurs des membres soustraits...

## **le fantôme d'une identité linguistique : généalogie**

Un réexamen complet des liens paradoxaux que la Belgique politique a entretenus avec le français serait indispensable pour sonder le gouffre des contradictions auxquelles la création d'une entité politique fondée autour de cette langue s'exposait d'entrée de jeu. C'est pourquoi nous ne ferons ici qu'y promener une torche. Pour s'en tenir aux évidences, il est clair que si la langue française a joué un rôle fonctionnel de premier plan dans la Belgique bourgeoise du XIX<sup>e</sup>, elle n'a jamais pu être revendiquée comme faisant partie intégrante du patrimoine national. A titre d'exemple, la montée du flamingantisme culturel sera très tôt reconnue au XIX<sup>e</sup> siècle par la création précoce d'une académie de langue et de littérature flamandes. Son pendant français ne verra le jour (sous l'impulsion de Destrée) qu'à la sortie de la première guerre en riposte à la flamandisation partielle de l'université de Gand obtenue pendant l'occupation. Certes, le français était la langue commune des acteurs du compromis bourgeois qui fut à l'origine de la création de l'Etat ; à leurs yeux, du reste, il était la seule langue parlée en Belgique, le reste n'étant que patois : leur nombre, l'absence de normalisation, le défaut de prestige littéraire ou scientifique et leur ancrage essentiellement populaire les condamnaient sans discussion. A son adoption de fait comme langue officielle, on entendait donner le moins de signification possible, que ce soit sur le terrain de l'identité nationale ou sur le plan politique.

Ainsi le français fut-il mis à distance objective, même pour ses locuteurs natifs, dans un statut d'emprunt instrumental, alors même que la Constitution garantissait la liberté des langues. Autrement dit, la position de surplomb du français, socialement évidente, ne fut pas assumée comme un choix culturel et surtout politique : pour garder ce statut, il devait rester la langue de personne, un outil anonyme dont on ne retiendrait que les vertus instrumentales éprouvées de langue d'Etat ou les illusoires prétentions à incarner la logique plus que toute autre langue. Ce fut donc une option silencieuse faite d'évidence et de réticences.

Mais, au moment où partout en Europe, dans la fièvre romantique, les Etats modernes se fondaient en nations par la composition d'un capital symbolique de traits distinctifs élevés au rang de culture officielle et diffusés comme tels, la bourgeoisie belge fut rattrappée par la faiblesse de cette position, fragilisée par l'entrée progressive dans le champ du politique de nouvelles couches sociales moins homogènes sur le plan linguistique. La Constitution avait bien étudié la question de l'Etat en affirmant la liberté individuelle et formelle de l'usage des langues.

Avec le temps donc, sur le plan externe comme sur le plan interne, le choix du français était plus que jamais inavouable comme préférence. D'une part, il était loin d'être le moyen d'expression usuel ou natif de la majorité. Et cette fragilité ne pouvait être qu'encombrée par le prestige symbolique ou politique qui auréolait encore le français à l'époque : elle eût mis la Belgique en dette à l'égard d'un voisin réputé envahissant, «philosophe» et, paradoxalement, tantôt trop aristocratique, tantôt révolutionnaire.

S'il était la langue usuelle ou native de la classe dirigeante et celle d'une partie non négligeable de la population (bien qu'inégalement répartie, sa pénétration était sans doute supérieure et plus ancienne chez nous que dans bon nombre de régions françaises), un interdit définitif pesait sur l'affirmation par une part de la population d'une identité linguistique française «spontanée», affirmation qui aurait été assortie d'une signification politique. En effet, dans la diversité reconnue, pour être imposée de fait comme la langue de tous, le français pouvait difficilement être revendiqué en particulier par certains. En outre, pour d'autres raisons, l'Etat catholique-libéral pauvre, faible et sans majesté, répugnait à se doter des seuls instruments qui eussent permis de diffuser une langue officielle, à savoir un système d'enseignement centralisé et obligatoire.

Ainsi, bien qu'elle fût francophone de fait, la version initiale de l'identité culturelle officielle se construisit en amont de la langue, et fit appel pour sa définition à la typologie culturelle la plus généralement reconnue dans l'Europe de l'époque, c'est-à-dire aux catégories de la latinité et de la germanité dont elle prétendait représenter une composition harmonieuse. La traduction concrète du syncrétisme se résolut le plus

souvent dans la mise en avant de racines germaniques comme substrat, ce qui laissait en compensation le champ libre au français comme mode d'expression. C'est dans le cadre de la promotion de ce compromis que se développa la littérature francophone de Flandre qui domina longtemps le champ des productions belges labellisées comme telles : les auteurs pouvaient être produits comme prototypes ou comme modèles incarnant au plan individuel un équilibre des caractéristiques nationales. Une analyse du recrutement du personnel politique de premier plan conclurait sans doute à une surreprésentation similaire des francophones de Flandre. La culture et la langue flamandes se trouvaient à la fois reconnues comme sous-basements essentiels de l'identité belge mais cantonnées dans une position effectivement dominée, pour ainsi dire folklorique. Le discours sur l'identité qui tendait à faire de l'individu le siège de cette double appartenance (latine et germanique, selon un équilibre propre à chacun) trouvait là son illustration.

### **la fin du belge sans qualité**

La pression du mouvement flamand, parallèle aux progrès démocratiques, va démasquer cette position de refoulement de l'identité francophone en regard d'un positionnement belge affirmé : désormais, l'identité linguistique devrait être assumée politiquement et le français serait délogé de sa position naturelle de surplomb. En Flandre, l'ancienne classe dominante se trouva dès lors contrainte de choisir entre l'affichage de son identité linguistique et son abandon public, avec pour enjeu une reconversion de son *leadership* économique et social. Et, comme on le sait, elle optera le plus souvent pour le second, en s'assimilant à la petite bourgeoisie flamingante montante ou en prenant la tête tardivement, avec la fraîcheur déterminée des néophytes.

Conçue comme un espace de repli défensif par l'élite des autres régions du pays, la Communauté française porte encore la trace d'un aveu forcé d'une confession linguistique («française») tout en la référant à un ensemble («de Belgique») où sa position linguistique, pour être efficace, se devait d'être tue comme vecteur d'identité politique sous peine de donner pleinement raison aux adversaires qui en avaient fait le pivot de leur coalition.

De ce point de vue, l'étape décisive de l'histoire politique des langues en Belgique n'est pas la réforme de la Constitution de 1970 avec la reconnaissance des communautés linguistiques, mais bien la séparation administrative des années 30, solution préférée par les francophones à un bilinguisme généralisé. Cette étape marque en effet le début de la fin du Belge sans qualité que se voulait être le francophone. Le miracle de l'institution «Communauté française» est qu'elle soit parvenue à faire endosser officiellement par la population du reste du pays la dette qu'a contractée la bourgeoisie francophone par sa volonté de gouverner et d'administrer en français sans afficher son appartenance linguistique pour préserver ses préférences paradoxales au bon droit que lui ouvrait le fait de se revendiquer belge d'abord et tout simplement. On pourrait même avancer que cette Communauté représente un recul des francophones dans l'objectivation de leur situation : alors que l'académie créée dans les années 20 se voulait «*de langue et de littérature françaises de Belgique*», la Communauté ne cesse de promouvoir depuis 1970 une dénomination du patrimoine littéraire sous le label devenu quasi officiel de «*littérature belge de langue française*», qui fait de la langue une variante secondaire en regard d'une spécificité nationale jugée plus essentielle. Ce que l'on nomme mouvement wallon va progressivement se détacher de cette position francophone belge minorisée par l'imposition de la langue comme enjeu politique et comme vecteur d'identité, cherchant à asseoir et à composer une spécificité nationale sur des bases plus diversifiées. Seul le combat des Fourons permettra encore de faire communiquer pleinement les deux options.

Les subtilités terminologiques mentionnées plus haut ne sont pas seulement révélatrices d'une volonté de s'éloigner le moins possible du cœur d'une identité belge devenue illusoire par l'affirmation flamande (d'autant qu'elle est irritante pour elle), en limitant la portée de la concession que constitue la différence linguistique objective à sa portée strictement défensive ou réactive. Car les choix assumés par les élites déterminent des dispositions et des comportements culturels individuellement intérieurisés. Ainsi en va-t-il du rapport complexe (complexé et aliéné) des Wallons et des Bruxellois francophones à leur langue, qui se traduit souvent par une insécurité extrême et un désir de conformité sans retenue à une langue abstraitemment définie. Si la peur de mal parler n'est nulle part aussi partagée que chez nous, c'est parce que domi-

ne l'idée que la langue est une construction délocalisée et surplombant ses locuteurs même les plus qualifiés (à savoir les Français de France) en rapport desquels subsiste néanmoins un complexe jaloux de leur «spontanéité». Ce n'est tout de même pas par hasard si les grammairiens belges, dont la production se fonde sur la pensée d'un écart entre l'usage et une norme objectivable et légitime, dominent encore le marché de la francophonie. C'est à cette conclusion d'une spécificité du rapport à la langue qu'aboutit du reste le courant dominant des études de critique littéraire centrées sur la production française de Belgique.

## ce qui doit changer

La question budgétaire est devenue une obsession pour les gestionnaires actuels de la Communauté française. A tel point que toute réflexion de fond se trouve obérée par l'urgence de trouver des moyens nouveaux. Cette urgence explique aussi le bricolage que constituent les politiques «croisées» (Communauté - Régions)<sup>2</sup>. Mais l'apport de moyens supplémentaires ne suffira pas à se libérer du poids de ce passé ni à empêcher que ce poids se traduise par une faiblesse politique. Cette faiblesse, Jean-Emile Charlier<sup>3</sup> la dénonce dans une récente analyse des politiques d'éducation qui souligne que depuis la prise en charge par elle du domaine scolaire, le seul apport de la Communauté a été d'y appliquer les recettes dictées par l'OCDE. Sur le plan culturel, l'absence de colonne vertébrale et de repères politiques de l'action de la Communauté a été maintes fois dénoncée (cf. notamment le récent rapport de Wasseige). Tant en ce qui concerne l'aide directe à la presse que dans le pilotage de la RTBF, on travaille au coup par coup.

Dans chacun de ces secteurs, les tensions régionales sont les seuls ressorts d'un débat pauvre. Dans ce sens, on se félicitera de la critique wallonne faite au centralisme démocratique bruxellois. Mais cette grille de lecture ne peut tenir lieu d'évaluation globale. Sauf à penser que l'arbitrage des conflits de baronnies littéraires ou cinématographiques constitue l'al-

2. Voir Donat Carlier, «La Communauté (ren)flouée», *La Revue Nouvelle*, 9/2000.

3. In «Belgique 2000 : entre régulation et exigence réflexive», *Recherches sociologiques*, UCL, 1/2000.

pha et l'oméga d'une contribution des pouvoirs publics à la vie culturelle. Parallèlement, on assiste à une instrumentalisation sociale et politique de la culture subventionnée qu'encourage cette absence de repères : ce qui est rentable tout de suite est laissé au marché, et on fait de la «culture» pour tenter d'en édulcorer les nuisances (contre la violence et le racisme, pour calmer les pauvres et les minorités, ou encore pour vernir l'aura de bourgmestres en mal de légitimité). C'est ce même risque qui est à l'œuvre en matière d'enseignement : la faiblesse de la Communauté laisse de plus en plus de champ à une approche étroitement utilitaire de la formation dans un univers centré sur la compétition. La régionalisation du secteur, par l'articulation de ces politiques avec les compétences économiques qu'exercent les régions, serait sans doute fatale à leur autonomie.

Or, les compétences principales de la Communauté la situent au centre des interrogations actuelles sur l'identité et la citoyenneté dans une société de marché en cours de mondialisation. Elle a en effet en charge une part essentielle de l'action publique dans la formation de la capacité individuelle et collective de réflexion sur ce monde, voire de critique. Le développement de cette capacité est évidemment une affaire de liberté d'esprit (c'est le grand thème de la nouvelle alliance social-libéral), mais elle suppose aussi une conscience identitaire que seule l'activité culturelle et sociale, toujours éminemment située, peut développer. Bref, il ne suffit pas d'avoir un accès théorique au monde, il faut aussi se créer un espace d'où le regarder. Si cette dimension n'est pas prise en compte, la liberté voit son champ d'action entièrement confiné à l'autisme et à l'immédiateté de la consommation ou du *marketing* politique.

### **pour une communauté politique**

Cette analyse un peu sommaire permet néanmoins de saisir la censure du politique qui pèse sur la Communauté française en tant qu'institution : par sa définition même, elle se trouve interdite d'ajouter de l'être à l'ensemble social qu'elle désigne et recouvre, à le mobiliser et à représenter ses enjeux. L'urgence d'un débat sur les questions de l'identité et de la citoyenneté est évidente. Le déficit actuel est pourtant entretenu soit par la croyance en leur aspect secondaire au regard des vraies questions, soit par la volonté de conserver les

choses dans l'état. Dans la première, communient tous ceux qui croient en la primauté structurante de l'économie, à gauche comme à droite. La seconde implique, pour les Bruxellois et les Wallons, une dévalorisation systématique de toute manifestation spécifiquement wallonne.

Le sous-basement de la formule actuelle de la Communauté est une réelle entrave au dépassement d'une société par elle-même, ce qui pourtant constitue l'essence même du politique. En effet, dans la mesure où elle existe et elle vit, la société que forment (ou que désirent former ?) les Wallons et les Bruxellois n'est en fait reconnue que sous l'angle d'un club de locuteurs censés partager le même code, mais s'interdisant d'accorder à ce fait une signification collective de peur d'exister. Dès lors, ce club se trouve dans une situation dominée dans l'Etat belge fédéral en sorte que, comme tous les maillons faibles d'un système, il assume les contradictions les plus flagrantes de son système de double partition (régional et linguistico-communautaire). Cette hypothèque d'identité étend sa fadeur à l'exercice de l'ensemble des compétences (culturelles, éducatives, sociales) qui sont confiées à la Communauté : le seul registre sur lequel elle pourrait se replier est celui d'une célébration ringarde (et écrasante pour ses usagers) de l'excellence de la langue française.

La sortie de ce schéma intenable s'impose tant du point de vue de la société qu'elle recouvre que du point de vue de la survie même de l'Etat belge. La dissymétrie entre les communautés maintenue par l'idéologie complexe de la Communauté française de Belgique la confirme dans sa dépendance à une configuration nationale des identités aujourd'hui révolue, et développe son dépit irrité vis-à-vis de la demande d'autonomie flamande. Faute d'en sortir, ce schéma ne peut conduire qu'à une exacerbation vaine de la dimension linguistique dans la définition du conflit au détriment d'une réelle autonomie politique à assumer. C'est dans cette voie que s'est engagé, pour des raisons évidentes, le FDF ; mais c'est aussi la tendance défendue (à défaut de toute autre ligne idéologique) par le journal *le Soir* qui, du haut de la capitale, cultive un dépit conservateur et francophone à l'égard des autres régions, flamande et wallonne.

En regard de ce combat d'arrière-garde, la requalification de la Communauté qui s'amorce par une appellation alternative

pourtant contestée (Communauté Wallonie-Bruxelles) semble un pas essentiel dans la bonne direction. Sans remettre en cause l'évidence du rôle du français comme langue de l'espace public dans ces deux régions, elle redéfinit leur ensemble de l'intérieur par ses composantes, et mobilise ainsi des dimensions potentiellement multiples qui ne s'arrêtent pas à l'énoncé d'une homogénéité linguistique illusoire. Par la reconnaissance de cet espace, le statut de minorité linguistique ou culturelle se trouve profondément modifié. De même, le cloisonnement des compétences qui sont attachées à la Communauté devient plus fluide, libérant de nouvelles articulations avec les compétences étroitement définies comme régionales.

L'idée de Communauté politique approfondit cette voie. Elle prend acte de ce joug que l'histoire fait peser sur l'expression politique autonome des Wallons et des Bruxellois. Sans préjuger de l'issue institutionnelle finalement choisie, elle exprime l'idée (le souhait) d'une libération et d'une recomposition concertées de la citoyenneté dans ces deux régions. Cette étape préalable donnera-t-elle sa chance à l'entité que la Communauté française d'aujourd'hui ne convoque que dans un concept linguistiquement étriqué et dans sa soumission nostalgique (naïve ou roublarde) à un schéma identitaire belge encore marqué par l'époque unitaire ? Pourquoi l'exclure ? Une telle démarche aurait l'avantage de rompre avec une tradition qui veut que la CF ne soit qu'un obstacle à l'émergence d'une autonomie politique de ses composantes régionales, émergence dont pourtant elle pourrait se nourrir. Les observateurs attentifs du mouvement étudiant du milieu des années 90, probable creuset d'une nouvelle génération politique, y auront sans doute relevé, au-delà d'une continuité relative entre Wallonie et Bruxelles, une volonté de prise en charge d'enjeux sociaux plus larges à partir de la problématique communautaire (celle des finances de la Communauté) dans laquelle ils se trouvaient enclavés. Et cela sans entretenir les illusions rêveuses de leurs aînés (les enseignants confrontés au même mur) sur un possible retour en arrière vers une «Belgique de papa».

La communauté politique, comme espace public de délibération s'impose aussi comme étape préalable (et peut-être intermédiaire) pour tout réaménagement institutionnel parce qu'elle devrait permettre aussi une recomposition politique profon-

de : le vide politique de la Communauté en regard de son emprise sociétale devrait être pris en compte à son niveau sous peine d'en faire hériter, sans inventaire, ses successeurs institutionnels. Autrement dit, il faut éviter que l'examen ou l'adoption de «solutions institutionnelles» (régionalisation intégrale, fusion des entités, redistribution des compétences, etc.) ne précèdent le constat de ce vide. Cette façon d'écluder les vraies questions a toujours profité aux franges les plus conservatrices des forces politiques soucieuses de préserver leurs positions acquises : elle leur a permis de modeler le paysage institutionnel au gré d'un équilibre de leur rapport de force.

Ainsi la Communauté s'est trouvée héritière d'un pacte scolaire «clé sur porte» auquel elle n'a retouché que pour mieux asseoir et verrouiller les cloisonnements. Au lieu de s'imposer comme le cadre du débat et de la compétition entre les factions, les entités politiques se remodèlent chez nous pour stabiliser leur emprise ou leurs alliances. Le doute institutionnel, outre l'énergie qu'il dévore, permet d'écluder une série de débats.

Considérés de cette façon, les rapports politiques entre Wallonie et Bruxelles ne tiennent pas à la Communauté française en elle-même, mais bien à l'équilibre des forces politiques dominantes dans chacune des régions. Si la position d'Ecolo comme second parti à Bruxelles devait se confirmer au détriment du PS, et bien que les Verts se disent officiellement défenseurs de la formule actuelle de la Communauté française, cette victoire se traduirait sans doute à terme par sa disparition sans autre forme de procès, puisqu'elle désarticulerait l'alliance PS/PRL sur laquelle repose actuellement l'ensemble de l'édifice dont cette institution, comme les autres, ne constitue qu'un aménagement.

## bruxelles : une région sans identité ?

*entretien avec serge govaert*

*Notre camarade Serge Govaert vient de publier Bruxelles en capitales dans la collection Pol-His des Editions DeBoeck. Par delà une introduction historique, l'ouvrage vise essentiellement à analyser le débat institutionnel belge de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et à placer ce débat en regard de l'évolution urbaine et fonctionnelle de «la capitale». C'est ainsi que l'année 1958, celle de l'Expo et des grands travaux est considérée comme point d'infexion, changement d'époque, à partir duquel l'auteur entre dans le vif de son sujet (voir ci-après, la conclusion en forme de résumé qu'il en donne).*

*Un fil conducteur particulier se dégage toutefois à la lecture de l'ensemble du bouquin. En effet, à sept ou huit reprises au moins, y compris en introduction et en conclusion, l'auteur affirme que «l'identité» bruxelloise n'est pas consistante, ou au mieux, s'est construite par soustraction plutôt que par affirmation. Le concept d'identité n'est-il pas en l'espèce problématique, tout autant que l'analyse essentiellement linguistique-culturelle qu'il supporte, et que l'hypothèse politique qu'il entraîne, celle d'un fédéralisme à deux? Voilà les questions qui structurent l'entretien que Serge Govaert a eu avec Michel Godard, manière d'apéro ou de pousse-café pour la lecture de l'ouvrage, recommandée à tous ceux qui confondent encore, ou petit à petit, Val Duchesse, Egmont et autres Steenokkerzeel.*

---

**Michel Godard - D'emblée, ton hypothèse est plutôt celle du fédéralisme «à deux» ?**

**Serge Govaert** – Le choix entre fédéralisme à deux ou à trois porte une discussion qui a eu un intérêt pendant une période bien précise de l'histoire belge, c'est-à-dire à la fin des années 1960 et pendant toutes les années 70. Or je ne suis pas sûr qu'elle ait été, ni soit tout à fait pertinente. Quand on examine les raisons qui ont amené à la création du premier parti qui a fait du fédéralisme à trois son cheval de bataille (même si les autres partis – francophones et uniquement francophones, entendons-nous bien – se sont engagés dans cette voie par la suite), on se rend compte que ces raisons n'ont rien à voir avec des aspirations fédéralistes.

Ainsi, parmi les membres du FDF de la première heure, il est vrai qu'on trouve quelques fédéralistes (ceux du MPW-Mouvement populaire wallon), mais il y a aussi beaucoup d'unitaristes et même des belgicistes affirmés, pour qui le fédéralisme est la menace qu'il faut contrer parce qu'ils le voient comme le projet qui résulte d'aspirations nationalistes flamandes à la dislocation de l'Etat belge. Pour défendre l'Etat belge, ils s'allient à quiconque s'emploie à lutter, à Bruxelles, contre ce qu'ils appellent l'impérialisme flamand.

Je caricature un peu, mais en gros, cela revient à ça. A telle enseigne que le FDF à ses débuts n'a même pas le fédéralisme dans son programme. Ce n'est que quelques années plus tard que s'y trouve la revendication du fédéralisme à trois et que le parti s'engage électoralement dans un cartel avec une formation, le Rassemblement Wallon, fédéraliste elle aussi.

Bref, cette discussion «fédéralisme à deux / fédéralisme à trois», est très marquée historiquement. Il me semble qu'avec le recul, il faut la nuancer et se dire que si, pendant les années 70, tous les partis francophones (à l'exception peut-être de quelques libéraux attardés) sont favorables au fédéralisme à trois, ce n'est pas aussi évident à la fin des années 60. C'est une option qui apparaît lentement et qui, de mon point de vue, est le résultat d'une sorte de positionnement stratégique et politique. Beaucoup de francophones se disent que «la Belgique est en train de changer». Ils voient bien que les Flamands sont en train de construire une frontière administrative au delà de laquelle on parlera le néerlandais et en deçà de

## Bruxelles en capitales

Le tournant des années 50-60 marque, pour la capitale du pays et les communes qui l'entourent, le début d'une double évolution : celle qui en fait la laissée pour compte, mais aussi l'un des principaux champs du conflit entre les communautés linguistiques, d'une part ; celle qui la transforme en une métropole «fordiste», de l'autre.

Face aux revendications linguistiques qui prennent un tour institutionnel dès le moment où se trace une «frontière» entre la Flandre et le reste du pays, Bruxelles est à la fois le lieu du bilinguisme officiel et l'incarnation de la liberté de choisir la langue de la vie publique mais aussi, par la suite, le creuset d'une société polyglotte.

Plusieurs facteurs (l'adhésion précoce de l'économie belge au modèle d'accumulation fordiste, l'activité de construction générée par des politiques d'inspiration démocrate-chrétienne favorisant l'accès à la propriété individuelle, l'absence de freins à l'extension urbaine et l'absence de pression démographique au lendemain de la guerre) ont, vers la même période, modifié de fond en comble les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de Bruxelles et de son agglomération.

Le rôle de Bruxelles en tant qu'enjeu politique vient relativement tard et se trouve, d'emblée, placé sous le signe de cette double spécificité.

Forcés de composer, les gouvernements qui ont pris les rênes de la nouvelle Région en 1989 peuvent se targuer de quelques succès. Sur le plan législatif, ils ont pris très vite des mesures en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et sur le plan de la mobilité par exemple. Toujours à la recherche du consensus interne le plus large, ils ont aidé à la construction de ce qu'on pourrait appeler une «conscience politique bruxelloise» qui a même amené des hommes politiques flamands de la capitale à se distancer expressément de leurs coreligionnaires de Flandre. Même ceux d'entre eux qui se rangent dans le camp du nationalisme savent bien que le pouvoir politique, fût-il flamand, ne peut intervenir à Bruxelles sans prendre en compte la «réalité bruxelloise». Il n'y a plus guère que le *Vlaams Blok*, dans ce groupe linguistique, pour faire comme si cette réalité n'existant pas.

Existe-t-il pour autant une «citoyenneté bruxelloise», ou quelque chose d'approchant ? De cela, on peut douter. *«Entre un quart-mondiste des Marolles et un Woluwéen ais , il est utopique d'esp rer l'affirmation d'une citoyennet  commun  fond e exclusivement sur le fait qu'ils soient tous deux bruxellois. La ville reconstitue des cultures de classes».*

Bruxelles, malgr  tout ? L'imbrication de son avenir politique dans celui des entit s dont il fait partie ne lui laisse qu'une marge de manc uvre fort  troite. Croire, cependant, qu'il finira «noy » sous le multiculturalisme ou occup  par des bureaucraties sans  me et sans langue (ou, pire, ne maniant qu'une seule langue) est un cauchemar n  dans l'esprit d'un d racin , parti – par exemple – s'installer au pied des montagnes suisses. Il y a encore beaucoup de possibles   Bruxelles.

GOVAERT Serge, *Bruxelles en capitales, 1958-2000, de l'Expo   l'Euro*, DeBoeck, coll. Pol-His, Bruxelles, 2000, 225 pp.

laquelle on parlera le fran ais ; qu'ils construisent autour de Bruxelles – la seule entit  bilingue possible   leurs yeux – les contours de cette m me fronti re. C'est cela qui est ressenti comme une menace, et pour contrer cette menace, comme ils sont francophones, ils s'allient...

**MG.** – D'accord, le f d ralisme   trois n'est certainement pas n  coiff . Mais   voir l'ensemble du processus, comme dans les romans policiers, la fin n' claire-t-elle pas le d but : le r sultat n'est pas un f d ralisme   deux-et-demi, mais plut t   deux-trois-quarts ou davantage ? Il faut bien y voir apr -coup une logique de l'histoire. Or, tu en prends le contre-pied...

**SG.** – Justement. L'id e de d part du livre est de se demander s'il y a une identit  bruxelloise. Dans les deux autres parties du pays s' crivent des livres, depuis longtemps sur l'identit  flamande du c t  flamand, depuis moins longtemps sur l'identit  wallonne du c t  wallon. Il  tait d s lors int ressant de creuser du c t  de notre propre pass  bruxellois. Or, diff rence fondamentale, ce pass  est extr mement r cent. Avant les ann es 1960, on ne se pose jamais la question – j'ai eu

---

beau chercher – de savoir si, d'une manière ou d'une autre, cette identité bruxelloise existe.

**MG.** – Pas même une «entité» bruxelloise (en gardant la question de l'identité de côté)?

**SG.** – Pas non plus. En gros, c'est à partir de l'instauration du suffrage universel pur et simple, en 1919, qu'on commence à écrire des textes sur la façon dont le pays pourrait être organisé autrement que sur une base unitaire. Forcément, ces projets sont confrontés au problème bruxellois : c'est le caillou dans la chaussure du fédéralisme. Que faire de cet endroit-là, où on ne parle pas seulement flamand et pas seulement français ? Personne, avant les années 1960, ne pense à faire quelque chose qui ressemble au fédéralisme à trois. En dehors de certains radicaux (comme Herman Vos, dans les années 20, pour qui Bruxelles est la capitale de la Flandre un point c'est tout – mais c'est une opinion relativement marginale), les «fédéralistes» donnent à Bruxelles le statut d'un point de rencontre entre ceux qui parlent néerlandais et ceux qui parlent français ; et ça reste extrêmement flou, notamment (mais pas exclusivement) sur les limites du territoire concerné.

C'est seulement à partir de la fin des années 60 et pendant les années 70 que se développe la revendication très nette d'un fédéralisme à deux-trois-quarts, comme tu dis, ou à trois. Les partisans du fédéralisme disent «certes, Bruxelles a des caractéristiques particulières et nous ne pouvons pas demander qu'elle ait tout à fait les mêmes droits et les mêmes compétences que les autres régions, mais nous souhaitons néanmoins qu'elle devienne un région elle aussi». Avant, c'était précisément l'inverse : on résolvait le problème de Bruxelles, soit en la mettant sous la tutelle de l'Etat fédéral alors que les régions avaient leur indépendance, soit en faisant de Bruxelles un district particulier qui serait représenté dans un sénat des régions, mais avec des pouvoirs moins importants que les deux autres. Il fallait en effet que Bruxelles reste un trait d'union, donc il ne fallait pas déséquilibrer les rapports entre flamands et francophones.

## une république multiculturelle ?

MG. – Quant au fond, ta démarche pose donc la question de l'identité. Il me semble que tu adoptes, implicitement, une définition de l'identité «nationale» par la culture plutôt que par le territoire, à l'opposé donc d'une conception selon laquelle font partie de la République, comme dirait l'autre, tous ceux qui en habitent le territoire, quelle que soit leur langue et quelles que soient les conditions de la reconnaissance des cultures. A l'opposé en somme d'une définition de la citoyenneté par la coexistence et la démocratie.

SG. – On peut tourner ça dans tous les sens, même selon une interprétation historico-économique marxiste, le mouvement flamand fonctionne avec un moteur linguistique : la défense d'une langue qui, à un moment donné, est menacée parce que la bourgeoisie francophone qui domine l'Etat belge à sa naissance a décidé que c'était SA langue qui allait servir de langue officielle. Il y a au demeurant un paradoxe, parce que le mouvement flamand finit par défendre l'intégrité d'un territoire — il fait tracer une frontière — mais son moteur est bien culturel. Le moteur du mouvement wallon, par contre, est économique. Même si ses racines plongent dans la période qui précède la deuxième guerre mondiale, il trouve en fait son expression la plus aboutie pendant les grèves de l'hiver 1960, lors de la création du MPW, etc. C'est la conscience du déclin économique de la Wallonie qui donne à ce mouvement son expression politique.

Tout ce détour pour en arriver au fait bruxellois : il ne s'observe politiquement qu'à partir de la création du FDF, et l'identité bruxelloise — si identité bruxelloise il y a — est liée au processus politique. Or, même si on peut, ultérieurement, parler du FDF en d'autres termes (relever qu'il a rompu des barrières entre des partis traditionnels, qu'il a accueilli un électorat qui ne se reconnaissait plus dans ces partis, etc.), il émerge essentiellement en réaction aux lois de 1962-63, aux accords de Val Duchesse et aux marches flamandes sur Bruxelles qui accompagnent ce processus législatif.

Donc, il y a une identité bruxelloise, mais *primo* elle est récente, évidemment plus récente que la flamande, mais même plus récente que la wallonne, et *secundo* elle est purement soustractive : on est bruxellois, on a cette «identité» bruxelloise,

parce qu'on n'est ni flamand ni wallon. A mon avis, la dynamique ne repose, à ce moment-là – à ce moment-là, j'insiste – sur rien d'autre.

Je voudrais ajouter un mot sur ma propre biographie. Je suis bruxellois. Qu'est-ce que ça veut dire ? Je suis même un Bruxellois d'un type qui, symboliquement, est assez valorisé : le mec qui a un père flamand et une mère francophone, le prototype du Bruxellois ! Or, je peux montrer par mon exemple personnel que ce prototype n'existe pas. Chez moi, on ne parlait évidemment pas le néerlandais ; mon père avait beau être flamand, pour avoir du travail dans l'entreprise où il était entré juste après la guerre, il avait dû parler français ; au demeurant, à l'école, il avait appris le français parce que ses parents, tout flamands qu'ils fussent, l'avaient évidemment encouragé dans ce sens, parce que pour réussir, en Flandre, il fallait connaître le français. On n'en est plus là évidemment. Donc, chez moi, on ne parle que français. Cette idée du ménage mixte et du type qui parle parfaitement les deux langues, c'est du pipeau ! Tout comme les fables de Virgile, dont on dit que c'est du bruxellois : en fait, c'est du français avec quelques mots de dialecte néerlandais par-ci par-là. C'est quand j'ai fait les germaniques à l'université que j'ai appris à parler le néerlandais.

Quand j'avais dix-huit ans, aux grands jours du FDF, vers 68-69, l'un des tracts que j'ai lus alors représente, selon moi, l'essence de ce qu'était à cette époque l'identité bruxelloise. Il comportait une longue digression à la fois contre le FDF et contre la *Volksunie*, les deux partis censés incarner le mal absolu ; et au milieu de ce tract écrit dans un français plutôt académique, se trouvaient quatre petits vers en vrai dialecte bruxellois :

*Vlamingen en Woelen,  
Zijt mô gerust  
We spreken alle toelen,  
Laat ons mé rust.\**

C'était exactement ça, l'identité bruxelloise : «foutez-nous la paix !».

---

\*Ndrl : «*Flamands et wallons, soyez tranquilles, nous connaissons toutes les langues. Laissez-nous en paix*» (orthographe bruxelloise non-garantie).

**MG.** – Ton propos ne laisse dès lors guère de place à la dynamique syndicale – celle de la FGTB en tout cas, et spécialement de la FGTB wallonne – qui a mis fortement en avant une vision régionale démocratique «à trois». C'est pourtant le vecteur de la régionalisation de 1970, de la première réforme institutionnelle proprement fédérale, avec une région de Bruxelles étendue au Brabant – notamment pour le Conseil économique régional du Brabant – même si cette extension sera ensuite contestée. Fondamentalement, il y a bien là une revendication économique et sociale aussi à Bruxelles, portée même par certains milieux patronaux qui ne voient pas d'un bon œil les limites plus étroites, à leurs yeux génératrices d'embêtements divers et variés. Cette dimension-là, tu lui accordes proportionnellement peu de place. Ajoutons que cette conception du fédéralisme va avoir des effets bouleversants à l'intérieur du PS-B, à coup de *stop & go*, les régionalistes poussés dehors, poussés devant, etc.

**SG.** – Cela tient dans une certaine mesure à la question de base du livre qui n'était pas spécialement économique, même si pour quelqu'un qui réfléchit «en marxiste» le problème économique est toujours sous-jacent. Au départ mes interrogations étaient effectivement plutôt de type identitaire. Peut-on considérer que l'identité bruxelloise est née parce qu'il y avait dans la région des «forces vives» patronales, syndicales ou autres qui se rendaient compte que pour défendre leurs intérêts de classe, leurs intérêts particuliers, ou en fonction de leur conception de l'intérêt général, il était intéressant de faire des avancées vers un fédéralisme à trois ?

Je ne crois pas que ce soit vérifié ou vérifiable historiquement, même si cette affirmation peut prendre certains à contre-pied. Je pense, avec d'autres, que le fédéralisme à trois tel qu'il se traduit dans les textes en 1970 relève d'un grand malentendu, comme le dit François Perin qui, en l'espèce, peut difficilement être suspecté de parti-pris. En fait les Flamands voulaient l'autonomie culturelle, c'est-à-dire une partie d'Etat où on ne parlerait plus que le néerlandais, où l'enseignement serait uniquement dispensé en néerlandais, où tout se ferait en néerlandais à la maison communale, etc. Mais pour y parvenir, ils avaient besoin d'alliés. Ils ne les ont pas trouvés parmi les Bruxellois, que ça n'intéressait absolument pas de démanteler peu ou prou le pays – il ne faut pas oublier que la Belgique, avec Bruxelles comme centre du pouvoir de déci-

sion, c'était le *beefsteak* de la plupart des hommes politiques bruxellois, en tout cas dans les partis de droite – et qui voulaient que la situation reste telle quelle. Mais ils ont trouvé des alliés parmi les régionalistes wallons, lesquels n'étaient pas nécessairement des hommes de gauche (celui qui a fait accepter l'idée de régionalisme à trois dans le groupe des XXVIII, en 1969, était le libéral Delruelle).

Le malentendu a consisté en ceci que les hommes politiques flamands ont pris tout de suite leur autonomie culturelle en se disant : «pour le régionalisme à trois, on verra plus tard». En effet, il a fallu presque vingt ans pour que l'article «107quarter» de la constitution se traduise concrètement et entièrement par la création d'institutions régionales. Autre élément qui va dans le même sens, et dont je parle dans mon livre : au moment de la création du FDF, il y a aussi, à la base, des renardistes, la régionale de Bruxelles du Mouvement Populaire Wallon. Renard lui-même vient parler devant les membres de la régionale de Bruxelles quand se crée le Front de Défense des Francophones. Mais il leur dit en substance : «*nous vous soutenons, mais votre combat n'est pas le même que le nôtre*». Pour Renard et pour le MPW, le FDF est simplement un allié dans leur lutte contre la Belgique unitaire et contre les forces qui veulent laisser les structures politiques en l'état. Pourquoi, dans ce cadre, ne pas se servir d'un mouvement d'émancipation bruxellois ? Renard s'en sert effectivement, mais toujours avec une certaine prudence, que traduisent d'ailleurs tous les événements qui suivent.

**MG.** – Probablement que la thèse inverse analyserait la conscience régionale progressive du fait qu'émerge – et des choix de faire émerger – une métropole économique différente, auparavant définie tant bien que mal à l'échelle belge et désormais en cours de redéfinition, à l'échelle européenne et mondiale, comme pôle économico-tertiaire.

Nous pouvons travailler ton hypothèse encore d'une autre façon. Il semble qu'il y ait un petit paradoxe, que tu pourrais nous expliquer, dans la critique du bruxellois souvent faite, côté wallon pour des motifs économiques d'abord, culturels ensuite, et côté flamand avec des motifs sûrement culturels. Tu relèves que les uns et les autres disent, à regret, que la plupart des propriétaires de la Société Générale étaient «des Bruxellois», que les ministres sont «des Bruxellois». A part ce

que cela révèle de polarisation classique entre toutes les capitales du monde et leurs provinces ou arrière-pays, ou bien on considère que cette caractérisation identitaire bruxelloise est sans consistance, et il ne faut pas l'invoquer ; ou bien la critique est révélatrice, a un fond de sérieux et dans ce cas, l'existence d'une identité bruxelloise est établie.

**SG.** – Mon analyse part sur ce point du célèbre texte de Jules Destrée, souvent cité pour essayer de prouver que Destrée était dans le fond un raciste. Je crois qu'on ne comprend pas ce qu'il veut dire quand il parle des Bruxellois comme d'une race de métis\*. Le procès anachronique que l'on fait à Destrée porte sur le mot «race», qui à l'époque de Destrée n'était pas connoté comme il l'est aujourd'hui. Quant à l'incompréhension, elle porte sur le mot «métis». Destrée vise exactement ce dont j'ai parlé ci-dessus : pour lui, comme pour tout fédéraliste, qu'il soit wallon ou flamand, Bruxelles est un véritable problème, et il ne conçoit pas cette ville autrement que comme le lieu de rencontre de ce qu'il appelle deux races. Mais ce sont les faits qui donnent tort à Destrée : non seulement il parle à tort des Bruxellois comme de métis, mais il dit aussi que ce sont des bourgeois, que c'est à Bruxelles que tout se décide et que les Bruxellois en ont la grosse tête,... Or, si on regarde les résultats électoraux à l'époque de Destrée, on se rend compte que plus de 30% des Bruxellois votent socialiste. Comment Destrée peut-il être aveugle au point de désigner ces gens-là comme des bourgeois métis ? A mon avis, il ne parle pas des gens, des Bruxellois, mais d'une espèce de construction mythico-institutionnelle, exactement comme le font tous ceux qui élaborent diverses théories fédéralisantes d'avant-guerre. En fait, le Bruxellois, qui n'est pas un décideur ni un propriétaire de la Générale, n'apparaît sur la scène politique qu'à la fin des années 1960.

**MG.** – Ce qui nous ramène au FDF...

**SG.** – Oui, et à l'intérêt de ta question précédente : c'est parce que le FDF apparaît à ce moment-là qu'il peut effectivement y avoir quelque chose comme une aspiration démocratique à cette troisième région bruxelloise. Mais à nouveau,

\* Ndlr: Voir dans ce numéro, le commentaire qu'en donne Philippe Destatte.

je ne pense pas qu'il s'agisse d'autre chose que du produit de la confrontation des deux mouvements autonomistes.

### une nouvelle société régionale ?

MG. – Dans ton ouvrage, tu accordes une place importante au FDF dans l'histoire politique des décennies 60-80, ce qui est évidemment indiscutable. Et tu reprends en particulier à ton compte une formule de Mabille sur la fonction de «*centre de redistribution*» politique du FDF. Une question de plus vient de la considération des tableaux, que tu donnes, de tous les résultats électoraux des dernières décennies. On peut y constater qu'en début de période (1970), la grande poussée FDF se traduit par une alliance Rassemblement Bruxellois pour la conquête de l'Agglomération, et qu'en fin de période, trente ans après, se reforme une fédération PRL-FDF : certes les proportions internes ont changé, mais tout au long et à la fin, à quelques pourcents près, la somme n'a pas changé.

SG. – Le succès du FDF, à sa naissance, et en particulier au début des années 70, se fait essentiellement au détriment des libéraux, moins au détriment des socialistes qui se maintiennent. Les libéraux bruxellois traversent à ce moment-là une phase de déliquescence qui suit immédiatement un succès électoral, celui d'Omer Vanaudenhoven. Après la chute du gouvernement Van den Boeynants-Declercq commence, en tout cas à Bruxelles, une chute vertigineuse pour le parti libéral. Il y a eu une période où il ne représentait même plus 5% de l'électorat bruxellois, ce qui est saisissant par rapport aux résultats qu'il engrange aujourd'hui. Effectivement, c'est surtout le FDF, je pense, qui a capté cet électoralat. Reste qu'il faut garder à l'esprit que les motivations d'un électoralat sont toujours très difficiles à cerner. Peut-on aller jusqu'à dire que l'électoralat du FDF était un électoralat de classes moyennes ? C'est probablement le cas, si on prend ce terme au sens large.

MG. – Un électoralat de classes moyennes urbaines, avec beaucoup d'employés, de cols blancs, des fonctionnaires...

SG. – Oui, des fonctionnaires qui étaient brimés dans leur ascension professionnelle par les cadres linguistiques, etc. Oui, ça a dû jouer.

Autre question, c'est cette constante que l'on décèle en additionnant les résultats séparés des libéraux et du FDF. A ce

propos, il faut être extrêmement prudent. Certes, la constante existe, mais sur un tel nombre d'années que les électeurs ne sont plus du tout les mêmes et que les enjeux électoraux ont changé eux aussi. Parce que le parti libéral a changé, parce que le FDF a changé...

**MG.** – Effectivement, il s'agit d'une autre série de questions sur le rapport à l'Etat : puisqu'il s'agit de fédéraliser un Etat, lequel ? Après tout, s'il ne contrôle plus grand chose, il n'y a plus grand chose à se disputer. Les partis, tous «au centre», ne se disputent plus que sur des compétences, des différences résiduelles. Dans ce mouvement, quelle est la base sociale des différents partis ? On vient de l'évoquer pour le FDF. A plusieurs reprises dans ton ouvrage, tu signales l'importance de l'évolution sociale de la ville. N'est-ce pas un élément à mettre plus directement en rapport avec l'histoire des partis ? Il s'agit, à Bruxelles, d'un mouvement où le PSC plus vite qu'ailleurs diminue, mais où aussi le FDF craque en pleine ascension. Son électorat, vu très globalement, rebascule côté libéral dans le début des années 80, c'est-à-dire au moment où la tension à propos du rôle de l'Etat et des politiques néo-libérales se fait la plus forte et où le redéploiement économique est aussi le plus problématique.

**SG.** – Il y a bien un paradoxe : c'est au moment où l'électeur bruxellois commence à avoir une spécificité et où se crée même un parti qui prétend parler en son nom, où on découvre que Bruxelles n'est pas seulement une ville de décideurs, c'est à ce moment-là que la ville commence à se modifier du tout au tout, démographiquement, économiquement, socialement. «Démographiquement», je vise bien l'impact sur l'électorat : à Bruxelles, l'électorat change profondément. Déjà, il y a un tiers des habitants de la région qui ne votent pas parce qu'ils n'ont pas la nationalité belge...

**MG.** – Et une partie des électeurs sont partis habiter ailleurs...

**SG.** – Exactement, et ceux qui sont venus les remplacer – moins nombreux, avec des pertes importantes cumulées de 1970 à 1995 – n'ont généralement pas le droit de vote, à quelques rares exceptions près. Depuis le Traité de Maastricht, certains vont récupérer partiellement ce droit, mais les chiffres récents montrent que ça ne pèse pas lourd. Pour les prochaines élections communales, les Européens inscrits ne

représentent qu'un peu plus de 10% des électeurs potentiels, ce qui est ridicule. Quand on voit qu'en Wallonie on dépasse les 25%, c'est saisissant !

Donc, un électoral amputé, mais aussi un électoral qui a fondamentalement changé... Les gens qui votaient FDF dans les années 60 parce qu'ils étaient brimés dans leur carrière, n'habitent plus Bruxelles aujourd'hui. Il serait intéressant, par exemple, de faire le tour des maisons communales bruxelloises, et de demander qui parmi les agents communaux habite Bruxelles. Je suis certain qu'on serait stupéfait de la proportion. Il y en a, c'est sûr, mais pas beaucoup. Chez les Flamands on a les chiffres pour la Commission communautaire flamande de Bruxelles : malgré les primes que le gouvernement flamand accorde aux fonctionnaires qui habitent Bruxelles, ils ne sont même pas 2% ce qui est quelque chose d'assez fou.

L'électoral d'un parti comme le FDF n'est plus le même que dans les années 60 ; et les succès d'Ecolo à Bruxelles sont dus à l'apparition d'un autre électoral, plus jeune probablement, avec des métiers plus urbains dans le sens contemporain du terme : architectes, assistants sociaux, dans le secteur non marchand.

**MG.** – Ne faut-il pas dès lors souligner que le fait régional s'est mis en place beaucoup plus vite que le fait institutionnel ? Dans ton bouquin, tu y fais allusion à propos du rôle de l'Agglomération et des politiques d'urbanisme qui y ont été menées. Mais même la Région-croupion – de 1974 à 1989, avec ses ministres inclus dans le gouvernement national, sans parlement, etc. – a pu enclencher des politiques spécifiques : on a pompé pas mal de sous, non seulement dans l'urbanisme et les infrastructures, mais aussi dans les politiques économiques... Le fait régional se développe à mesure que les enjeux deviennent «prenons notre sort en main, et travaillons avec les immigrés, avec les habitants qu'on a, plutôt qu'avec ceux qu'on n'aura pas ou qu'on n'aura plus» ?

**SG.** – Je suis assez d'accord. Et j'ajouterais même à ce propos que les gouvernements régionaux qui se sont succédés depuis 1989 n'ont fait que continuer ce travail. Avec des résultats qui sont probablement intéressants, mais qui ont

---

aussi leurs limites : le rapport au pouvoir communal est toujours problématique à Bruxelles, il y a toujours des tensions...

**MG.** – Mais les finances communales ont été remises à flot, alors qu'elles ne le sont ni en Wallonie, ni en Flandre.

**SG.** – Exact. Les finances communales ont été assainies, et de surcroît une redistribution significative a été opérée, au bénéfice des communes les plus pauvres, en prenant aux plus riches. Au grand dam de ces dernières d'ailleurs.

Si tout cela est vrai, globalement mais en tout cas de façon visible, toutes ces politiques ont été menées, jusqu'en 1989, au nom d'un combat, à mes yeux déjà un peu archaïque à l'époque, contre «ceux qui voulaient flamandiser Bruxelles». Même des gens comme Serge Moureaux, aussi respectables que soient les politiques qu'ils ont menées, ont toujours accentué de façon excessive et un peu anachronique l'idée que, ce qu'ils faisaient, ils le faisaient aussi pour empêcher que Bruxelles ne tombe sous la coupe des Flamands.

Il faut distinguer nettement la réalité politique et ce au nom de quoi on se bat. Même aujourd'hui, je le dis dans mon bouquin, des hommes politiques – quelles que bonnes choses qu'ils fassent pour la Région bruxelloise – gardent en arrière-fond l'image d'un Bruxelles qui, à mon avis, n'existe quasiment plus : où les Flamands voudraient s'approprier la gestion des administrations communales, où les électeurs francophones seraient brimés dans leurs aspirations démocratiques... D'aucuns considèrent ainsi comme une évidence, par exemple, que la fusion des communes serait une vieille revendication flamande, qui permettrait aux Flamands d'être présents là où se prennent les décisions, alors qu'aujourd'hui, dans les communes, ils ne le sont pas ; mais la fusion des communes c'est bien autre chose et bien plus que ça, au point que certaines organisations francophones, comme l'ARAU, l'ont revendiquée.

## **vers le multilinguisme ?**

**MG.** – Il est important de souligner que, au-delà des discours plus ou moins fossiles selon les époques, le fait régional se soit imposé et existe. Reste alors, pour revenir sur les hypothèses de ton propre travail qui sont plutôt de type culturel et

identitaire, à se demander si la réalité a changé au niveau culturel. Tu décris l'évolution de l'immigration, qui est un facteur essentiel à Bruxelles (presque 30% de la population «non-belge»), notamment pour savoir si quelque chose se passe sur le plan culturel. Du côté flamand, on met communément l'accent sur le multi-culturalisme, manière de dire qu'on est tous des minorités, ce qui est évidemment astucieux ; mais tu utilises, toi, le terme de multilinguisme social ; et c'est presque marginalement que tu évoques le fait que le français soit devenu la *lingua franca* régionale, la langue d'usage spontané dans la vie de tous les jours.

Que vises-tu au juste, non seulement comme fait, mais aussi comme perspective ? Ne faut-il pas constater que, souvent, la majorité francophone de la population a tendance à vivre une espèce d'*apartheid*, à ne pas se soucier beaucoup de ce qui se passe comme affaires culturelles flamandes, sauf quand c'est de la musique anglo-saxonne ? Es-tu certain que le «*multi-linguisme*» progresse ? Sinon, l'hypothèse régionaliste mise de côté, dans une approche de type culturel, l'ambition minimaliste d'être ou de faire vivre un lieu de rencontre serait compromise : est-ce qu'il y a vraiment rencontre ? A l'école, les élèves francophones continuent à aussi mal apprendre le néerlandais...

**SG.** – *Bruxelles en capitales* est un livre écrit en français pour des francophones. Auxquels on a seriné comme une évidence, pendant des décennies, que Bruxelles est une ville majoritairement francophone. Je ne le conteste pas, mais il faut s'entendre sur les termes. Si on prend les résultats électoraux – c'est le critère communément avancé pour démontrer cette thèse – pour dire : «vous voyez bien, 15% de gens votent pour des listes flamandes aux élections régionales, donc il y a 15% de néerlandophones, et donc les 85% restant sont des francophones», on va fort vite en besogne. De leur côté, les Flamands tiennent des raisonnements tout aussi incroyablement tirés par les cheveux, et disent : «En réalité, dans la population bruxelloise, il y a toutes sortes de nationalités, des gens d'origines diverses parmi lesquels ceux qui peuvent voter votent sans doute pour des candidats francophones ; mais c'est surtout parce qu'il s'agit des partis les plus importants. Ils votent pour le bourgmestre parce que c'est le bourgmestre, et ainsi de suite. En réalité, dans cette ville, il n'y a pas de majorité, il n'y a que des minorités». Dans cette hypothèse,

que j'avoue trouver assez farfelue, les Flamands ne seraient donc — avec les francophones ! — qu'une minorité parmi d'autres.

Ceci étant, Bruxelles n'est pas entre les deux, elle est plus complexe. Il est vrai que Bruxelles est une ville majoritairement francophone, c'est-à-dire que quand on se promène en rue à Bruxelles et qu'on adresse la parole à quelqu'un, si on le fait en français, il y a beaucoup de chance qu'il réponde, et c'est d'ailleurs ce que chacun fait spontanément, par exemple pour demander son chemin. De ce point de vue-là, le français est la langue majoritaire de Bruxelles, la *lingua franca*, la *koiné* si on veut.

Mais dans la vie de tous les jours, tous ces gens qui se portent spontanément vers le français ne l'utilisent pas nécessairement pour eux-mêmes. Avec une pointe de populisme, relevons que si les hommes politiques prenaient plus souvent le bus et le tram par exemple, ils se rendraient compte de ce que Bruxelles est une ville fort peu francophone. Pas sur toutes les lignes, c'est vrai. Mais pour ma part, je prends le 48 tous les jours à la chaussée de Waterloo et rares sont les matins et les soirs où j'entends parler français. Rares aussi sont les matins ou les soirs où j'entends parler néerlandais. Si je devais me fier uniquement à mes observations dans le bus, j'aurais l'impression que Bruxelles est une ville où l'on parle de multiples idiomes, dont certains sont vraisemblablement de coloration slave et d'autres de coloration maghrébine. Mais qu'est-ce que ça prouverait ? C'est ça, le multilinguisme social. Ces gens parlent entre eux une langue, mais ils parlent évidemment le français, parfois le néerlandais, avec leur professeur s'ils sont jeunes, au guichet, à l'administration communale ...

MG.— Mais en termes de projet, tu plaides pour quoi ?

SG. — Ah ! Ca c'est plus compliqué. Je vois mal comment on pourrait faire abstraction d'une réalité qui s'impose à tous les Bruxellois, à savoir que tant que la Belgique existe, Bruxelles est la capitale du pays. Sur ce point, il faut reconnaître que les Flamands ont raison. Il y a une réalité à laquelle on n'échappera pas, du moins tant qu'il y aura des Flamands à Bruxelles. Peut-être que le problème se posera différemment le jour ils ne seront plus qu'une minorité infime, mais 15 %

(en admettant que ce chiffre soit exact) ce n'est pas une minorité infime. En plus, s'il n'y avait que ces 15%, à la limite... mais il y a tous les navetteurs flamands qui viennent y travailler. Quelqu'un a dit – et à mon avis, il a un peu raison – qu'en journée et en semaine, Bruxelles était une ville majoritairement flamande, en tout cas une grande ville flamande. Je ne suis pas de ceux qui veulent que les gens votent là où ils travaillent, mais certains l'ont revendiqué, au VLD par exemple.

**MG.** – Payent leurs impôts aussi...

**SG.** – Je suis pour que la ville appartienne à ceux qui y habitent, pas à ceux qui viennent y travailler comme les navetteurs. Mais bon, voilà une réalité : c'est la capitale d'un pays bilingue, et des tas de gens qui y viennent parlent le néerlandais. Je crois qu'on ne pourra donc pas se dispenser du bilinguisme officiel, aussi artificiel soit-il par ailleurs. Je ne pense pas non plus qu'il faille instaurer institutionnellement un statut plurilingue. On n'en sortirait pas, tout simplement. Quelles langues prendre ? Le turc ? L'arabe ? D'ailleurs les maghrébins qui habitent ici ne parlent pas tous l'arabe, nombre d'entre eux — les Berbères — parlent tamazghit.

Par contre, je crois plus volontiers que lorsqu'il y aura dans l'électorat une proportion plus importante d'habitants qui ne s'identifieront pas à l'histoire ancienne d'un Bruxelles qu'ils n'auront pas connu, et qui singulièrement cesseront de s'identifier aux aspects purement linguistiques et communautaires de cette histoire bruxelloise – et ces gens-là existent déjà, ils sont déjà une dizaine de députés au Parlement de Bruxelles – qu'alors, peut-être, quelque chose va changer : l'identité bruxelloise deviendra autre chose qu'une construction sous-tractive. Sur quoi va-t-elle se construire ? Je ne suis pas Madame Soleil. Simplement, il y a là un ferment, non seulement de démocratie mais aussi de rectification de l'image tronquée que peut avoir l'histoire bruxelloise dans la bouche de certains hommes politiques : le vieux combat de la francophonie majoritaire contre l'impérialisme flamand ; ou à l'inverse ces vieilles rancoeurs – parfois justifiées – des Flamands qui considèrent que les francophones à Bruxelles les regardent de haut.

---

MG. – Il y a encore des abrutis francophones qui se croient supérieurs aux abrutis néerlandophones.

SG. – Oui. J'ai été parler de mon bouquin dans des milieux flamands et, à ma grande gêne, on m'a servi ce genre de clichés.

MG. – Dans cette évolution culturelle, où on sortirait des vieilles batailles communautaires linguistiques, ne serions-nous pas aussi mieux capables d'aborder les questions sociales qui se posent ?

SG. – Ce bouquin n'est pas un livre de polémique ou de défense d'un projet politique, c'est un bouquin qui examine la construction d'une histoire identitaire. Mais il est vrai que – à la fin je cite à ce propos Charles Picqué... – je pense difficile voire impossible de construire une identité bruxelloise entre des gens aussi différents qu'un habitant de Woluwe et un habitant de Saint-Josse-ten-Noode. Il y a un monde de différence entre ces deux Bruxellois-là. C'est en plus fort, parce que très marqué dans l'espace, la même question qu'on pourrait se poser à Charleroi : «qu'y a-t-il de commun entre Albert Frère et Jean-Claude Van Cauwenbergh ?».

MG. – Le problème «Albert Frère» tiendrait-il au fait que ce monsieur habite dans la banlieue sud et chic de Charleroi ?

SG. – Je te signale que dans un interview qu'il a donné au *Soir*, Jean-Claude Van Cauwenbergh, quand on lui demande ce qu'il pense d'Albert Frère, dit que c'est un bon ami à lui et que d'ailleurs ils parlent wallon ensemble. Je trouve intéressant de le relever comme élément fédérateur ; ce genre de connivence linguistique, à Bruxelles, c'est plus compliqué.

Pour revenir à ce que tu disais au départ, je crois que c'est la dimension soustractionnelle de l'identité bruxelloise qui a amené, sans doute, à négliger cette dualité de la ville qui va grandissant. Ca se posait sans doute moins dans ces termes-là il y a quarante ans qu'aujourd'hui. Toujours est-il que là, se trouve un champ politique évident — qui ne pourra toutefois être creusé avec fruit que si on fait abstraction d'une image d'Epinal de Bruxelles.

## bruxelles sauvera-t-elle la flandre ? ou la grande ville comme nouvel enjeu politique flamand

christian kesteloot\*

*En arguant de sa localisation centrale en Flandre, le CVP local a en son temps proposé Malines comme capitale de la Flandre. Peut être espérait-il aussi, à l'instar de Namur qui profita d'un arbitrage trop difficile entre Liège et Charleroi, tirer parti d'une opposition entre Gand et Anvers ? Mais plutôt que d'opter pour une petite ville régionale au nom de la centralité sur le territoire, le choix s'est porté sur la grande ville, sur les infrastructures de commandement pré-existantes et sur un véritable rayonnement international. Ce choix de Bruxelles, d'une ville que l'histoire a largement francisée, est souvent ressenti par les francophones comme celui d'une reconquista. Voir l'expression d'un certain masochisme, nombre de Flamands de Flandre préférant d'évidence n'y jamais habiter et y passer le moins possible, y éprouvant un sentiment de ne pas être à la maison.*

\* L'auteur enseigne la géographie sociale à la KULeuven et à l'ULB. L'article que publient les CM reprend et développe une analyse présentée dans les VMT (n°4, déc. 1999), dont certains éléments ont été antérieurement l'objet d'un article dans Politique (n°13).

*Sauf à le réduire à un enjeu d'une bataille symbolique – c'est-à-dire aussi ruineuse qu'absurde – le rapport particulier que les Flamands entretiennent avec cette ville-région mérite une analyse de sa dynamique sociale. C'est ce à quoi contribue l'approche de géographie sociale et politique développée ci-après.*

## **la peur de la grande ville**

A considérer la part de population active dans l'industrie et les services, la Flandre est une des régions les plus urbanisées du monde, pourtant les Flamands ne savent pas ce que c'est qu'une grande ville\*. Pour les 200 000 navetteurs flamands qui travaillent quotidiennement à Bruxelles, la ville est sale, étrangère et dangereuse. Ils en connaissent seulement le chemin de leur bureau au parking ou à la gare, et retour.

Il y a 3 000 jeunes qui étudient à l'*EHSAL* à Bruxelles (la plus grande école supérieure de commerce néerlandophone). A peine 600 habitent en *kot* : pas à Bruxelles, mais principalement à Leuven et à Gand. A leurs yeux Bruxelles est une ville trop grande, insécurisante et trop chère. Le temps et le coût de la navette sont largement compensés par le fait de ne pas devoir y habiter. Dans un reportage à l'occasion de l'ouverture de l'année académique, un étudiant de la *KULAK* (antenne de la *KU*, Leuven à Courtrai) racontait combien il est agréable d'y étudier – «*car chacun y connaît tout le monde*» – bien plus que dans une grande ville où on perd ses repères, où l'insécurité règne et où le cocon protecteur des amis et parents fait défaut. La grande ville dont il est question ici, c'est Leuven. Bruxelles est probablement pour eux une sorte d'enfer.

\* Note de traduction. En français, l'ensemble sémantique des termes ville, urbain, urbanisé, urbanisation, urbanisme ne comprend pas de désignation spécifique du mode de vie urbain, sinon urbanité, mais avec une connotation de bonnes manières. Par contre ruralité existe, premier motif pour recourir néanmoins à urbanité comme antonyme. En anglais, *urbanism* s'est imposé comme concept de sociologie urbaine (*Urbanism as a way of life*, titre de l'ouvrage de Louis Wirth - 1938). Ce concept ne désigne donc pas, contrairement au français urbanisme, l'art de planifier et d'organiser la ville (*town planning*), mais décrit et explique les caractéristiques propres des espaces et des relations sociales urbaines. En néerlandais, le terme *stedelijkheid* utilisé par l'auteur, que nous traduirons ici par urbanité, correspond à *urbanism*.

Le gouvernement flamand a bien eu l'intelligence de choisir Bruxelles comme capitale plutôt qu'Anvers – ou pire, Malines – mais cela ne signifie rien de plus que la présence des institutions et un petit soutien, pour la forme, aux Flamands bruxellois. Ainsi par exemple, le *Sociaal Impulsfonds* (un Fonds de la Communauté flamande de plus de 7 milliards distribué aux communes pour lutter contre l'exclusion sociale) réserve à Bruxelles quelques centaines de millions, à comparer à plus de 2 milliards pour Anvers et 1 milliard pour Gand.

En raison de l'exode urbain, les Flamands de Bruxelles sont une espèce en voie de disparition. Au Parlement flamand, à l'occasion d'une audition à propos de la politique du Ministre des affaires bruxelloises, certains gros bonnets des grands mouvements culturels flamands ont plaidé pour la limitation du développement bruxellois (et en premier lieu des fonctions internationales), et pour la protection des Bruxellois flamands en leur offrant, dans tous les domaines de consommation collective, des institutions purement flamandes. Le *Vlaams Blok* va dans le même sens, et veut râver Bruxelles au rang d'une espèce de zone protégée, où les Bruxellois francophones pauvres pourraient également bénéficier de l'aide généreuse du peuple flamand – pourvu qu'ils fassent d'abord sauter le modèle fédéral belge en servant au *Blok* une majorité dans le groupe flamand du Conseil régional de Bruxelles. Pas un cheveu de la tête de ces purs Flamands (comprendre : Brabançons et Limbourgeois inclus) n'imagine que Bruxelles, à mesure d'une influence internationale croissante, constitue un atout pour l'émancipation flamande. Pourtant, la culture néerlandaise y trouve un rayonnement bien plus large que toutes les villes flamandes ensemble, et la culture en général se développe bien plus intensément dans un tel environnement cosmopolite et interculturel.

On pourrait continuer longtemps dans ce registre. Il y a donc une attitude anti-ville en Flandre, qui croît avec la taille des villes et atteint un maximum vis-à-vis de Bruxelles. Dans ce cas, les relations communautaires viennent renforcer ce sentiment. En effet, dans le contexte historique belge, Bruxelles s'est révélée une puissante machine d'acculturation française, et de surcroît en expansion dans le Brabant flamand<sup>1</sup>.

1. Les Wallons ont développé une répulsion parallèle pour Bruxelles parce que l'industrie wallonne était contrôlée par des banquiers et

Mais Bruxelles, c'est précisément la grande ville, là où vit une culture urbaine, où le reste du monde est accessible et tangible, c'est-à-dire un lieu où l'activité quotidienne est plus en relation avec l'économie mondiale qu'avec les affaires locales et régionales. Les autres villes sont négligeables sur ce plan. Anvers ressemble encore un tout petit peu à ce modèle, grâce au port. Mais Gand n'est rien de plus qu'un chef-lieu de province.

## **la lutte des classes aux origines de la mentalité anti-urbanité flamande**

L'origine de cette mentalité anti-urbaine est à chercher au temps de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle et aux transformations des relations sociales qui l'accompagnent<sup>2</sup>.

La révolution industrielle a d'abord transformé la Wallonie. Bien que ce développement ne fût pas urbain à proprement parler (il suffit de songer aux caractéristiques d'agglomérations comme Charleroi ou plus encore La Louvière), il a néanmoins clairement démontré que l'industrialisation et la concentration de travailleurs sur l'axe industriel wallon ont été de pair avec la perte d'influence politique et sociale de l'Eglise (la sécularisation) et l'émergence d'un mouvement ouvrier socialiste. L'industrialisation et l'urbanisation de la Flandre sont intervenues bien plus tard, du moins si on fait abstraction de l'industrie textile, où d'ailleurs le travail à domicile plutôt que la grande manufacture a dominé jusque loin dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Entretemps, la bourgeoisie et l'Eglise avaient

---

actionnaires habitant Bruxelles, et que ceux-ci portent la responsabilité du dépréssissement économique wallon : nombre des hommes politiques bruxellois francophones qui veulent créer une alliance Bruxelles-Wallonie sur base de la langue feraient bien de relire attentivement leurs manuels d'histoire.

2. Ce point est développé plus en détail dans Mort-subite, «Les fractionnements sociaux de l'espace belge», *Contradictions* n°58-59, 1990.

Voir aussi Saey P., Kesteloot C. et Vandermotten C., «Ongelijke economische ontwikkeling aan de basis van de federalisering» dans Deprez K. et Vos L. (éd.), *Nationalisme in België, identiteiten in beweging 1780-2000*, Houtekiet, Antwerpen, 1999 (1<sup>re</sup> édition : «Unequal economic development at the origins of the federalization process», dans *Nationalism in Belgium*, Macmillan, London, 1997, pp.165-176).

pu tirer les leçons de l'évolution wallonne et mis en place de nouveaux moyens de combattre le socialisme. Ceux-ci visaient à limiter la concentration ouvrière dans les grandes villes et s'appuyaient sur deux types de mesures : favoriser la mobilité géographique des travailleurs et encourager l'accès au logement en dehors des villes.

### **dispenser pour régner**

Les abonnements de chemin de fer à bon marché pour les ouvriers<sup>3</sup> furent instaurés en 1869.

Bien que la navette en chemin de fer (en 3<sup>ème</sup> classe !) ne se soit fortement développée qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la mesure est significative des rapports de classes de l'époque. Grâce aux abonnements, les ouvriers avaient accès aux salaires urbains plus élevés qu'à la campagne, sans tout perdre en frais de transport ou en loyers urbains trop élevés. Cette mesure a permis de contrecarrer la concentration des travailleurs dans les ceintures ouvrières des centres urbains, tant décriées pour leur misère et les dangers d'épidémies et de révoltes qui en émanaient (ces dangers ont d'ailleurs donné lieu aux opérations d'haussmannisation dans le dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle ; celles-ci sont restées relativement discrètes dans les grandes villes belges<sup>4</sup>).

Cette stratégie spatiale dans la lutte des classes fut d'autant plus efficace que les possibilités d'auto-subsistance à la campagne apparaissaient comme une sorte d'allocation de chômage en nature, peu coûteuse pour les patrons : qui se retrouvait sans travail pouvait survivre grâce à son potager et à sa basse-cour.

Compte tenu de la très forte densité du réseau ferré (y compris les chemins de fer vicinaux à partir de 1885), l'effet de la mesure sur l'organisation spatiale de la Flandre et de l'*hinterland* de Bruxelles ne doit pas être sous-estimé<sup>5</sup>.

3. Voir Van der Haegen H., «Honderd jaar pendel naar Brussel - Evolutie en evaluatie», *De Aardrijkskunde*, 2, 1982, pp.119-128.
4. Pour Bruxelles, voir Franken E., *Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*, 1988, pp. 285-302.
5. Il faut rappeler à cet égard que les densités de population étaient nettement plus faibles en Wallonie, empêchant ce type de straté-

Elle est à l'origine de l'étendue relativement impressionnante des banlieues et zones de navettes autour de nos grandes villes. En particulier autour de Bruxelles, où l'aire urbaine (comprenant l'agglomération, la banlieue et la zone de navette) est quasi comparable à celles de New-York ou de Londres, alors que par exemple Amsterdam, avec seulement un quart de population en moins, a une aire urbaine quatre fois plus petite (1 000 km<sup>2</sup>, pour 4 400 à Bruxelles).

La première législation sur le logement, en 1889, fit suite aux révoltes ouvrières de 1886 (qui, en Flandre, avaient été contenues avec un certain succès)<sup>6</sup>.

Dans ce domaine également, les classes dominantes ont développé une stratégie spatiale dans la lutte des classes. La loi encouragea l'accès à la propriété des ouvriers. Ceux-ci étaient supposés participer ensuite, comme propriétaires de leur habitation, à la défense des intérêts de la classe possédante, et en tout cas – supposait-on – liés par le remboursement de leurs prêts, ils y réfléchiraient à deux fois avant de partir en grève. L'accès à la propriété devait aussi mettre la vie de famille au centre de leurs préoccupations, faire passer les intérêts individuels de chaque ménage avant les intérêts collectifs des travailleurs. Et puis surtout, l'accès à la propriété bon marché n'était pas possible en ville, où les prix fonciers étaient trop élevés. Du coup, cette politique avait pour effet d'éloigner des quartiers ouvriers urbains les travailleurs les mieux payés pour les fixer dans des quartiers périphériques où le prix du terrain était encore abordable. C'étaient aussi les ouvriers les mieux éduqués, précisément les plus susceptibles de jouer un rôle dirigeant dans le mouvement ouvrier.

Cette loi est une des premières que les mandataires catholiques mirent au point dans leur lutte contre le socialisme. En reconnaissant l'existence de la question ouvrière, l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891 sonna l'heure de la stratégie de pilotisation. L'Eglise permet alors enfin de positionner, face aux

grie même si celle-ci avait pu être pensée pour anticiper les effets de la concentration ouvrière. Cette dernière était donc inévitable, et explique par ailleurs l'immigration de nombreux Flamands, mais aussi Français et Allemands venant s'engouffrer dans l'axe industriel wallon durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

6. Voir Smets M., *L'avènement de la cité-jardin, histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Mardaga, Liège, 1977.

organisations socialistes, des institutions catholiques défendant les intérêts des travailleurs tout en les «protégeant» de l'idéologie socialiste. Les ouvriers catholiques ne sont donc pas que des travailleurs, mais aussi des membres de la communauté catholique, et ils sont embrigadés comme tels dans une série d'institutions et associations mobilisables chaque fois que les intérêts du pilier chrétien seront supposés en danger. Ici à nouveau, les valeurs individuelles prennent sur les valeurs collectives, la famille sur la classe ouvrière, et la maison sur la ville.

La pensée des cités-jardins<sup>7</sup> qui, en Belgique après la création de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) en 1919, déterminera la politique du logement social de l'entre-deux-guerres, doit être vue dans le prolongement de ce passé, même si des acteurs socialistes en furent les promoteurs. Les cités-jardins doivent s'insérer dans la nature tout en étant reliées à la ville, à la fois pour éviter les maux de la ville et pour soutenir le progrès de l'industrialisation. Les socialistes ont donc repris le thème de l'ouvrier hors de la ville, puisque c'était aussi le moyen les plus évident d'améliorer son cadre de vie. Mais à l'inverse des catholiques, qui hormis l'église et l'école, chassent tout équipement collectif des cités-jardins, les socialistes conçoivent ces équipements collectifs comme un moyen de renforcer leur mouvement.

Les catholiques par contre mettront ensuite l'accent sur la maison individuelle, et parviendront ainsi à favoriser systématiquement l'exode urbain dans les principales mesures de politique du logement qui viendront après la création de la SNHBM<sup>8</sup>.

7. *NdT.* Le concept de *garden city* a été élaboré et promu en Angleterre par Ebenezer Howard dans les années 1900 : il plaide ainsi pour la réalisation d'une ville-satellite complète comme alternative au développement banlieusard sans fin des grandes villes. Passé en français, le terme de cité-jardin a visé des pratiques d'une ambition et d'une portée tout à fait réduites, notamment en Belgique et dans l'Est de la France. Le terme néerlandais *tuinwijken*, rappelle mieux la pratique que le concept d'origine; on a renoncé ici à utiliser un néologisme («quartier-jardin») qui serait plus précis et littéral.
8. Voir Goossens L. «Het sociaal huisvestingsbeleid in België sinds 1830», dans *Sociaal woonbeleid*, Koning Boudewijn Stichting, Bruxelles, 1983, pp.12-31.

La première est la loi Moyersoen de 1922, qui prévoit une prime d'accès à la propriété. Elle sera suivie par la création du Fonds du Logement de la Ligue des Familles (encore «Nombreuses» à l'époque) en 1928, chargé d'octroyer des prêts hypothécaires à taux réduits aux familles nombreuses, puis par la création de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrière en 1935, renouvelant en temps de crise le truc de l'auto-subsistance en cas de chômage (l'objectif était de favoriser le retour à la campagne de travailleurs devenus chômeurs, et d'en faire des jardiniers et de petits cultivateurs). Enfin, il y eut la prime à la construction instaurée par la loi De Taeye en 1948, qui jeta les bases du paysage résidentiel d'après-guerre en Flandre, caractérisé par la construction en rubans le long des routes et par les lotissements généralisés. La prime De Taeye a cofinancé plus d'un tiers des constructions neuves d'après-guerre. La croissance économique fordiste et la suburbanisation, comme mise en forme spatiale de la société de consommation qu'elle produit, feront le reste. En effet, la croissance du pouvoir d'achat, le plein emploi et la généralisation du crédit vont encourager l'accès à la propriété en dehors des villes. Ce nouveau cadre de vie force les ménages à entrer dans une spirale de consommation de biens durables, tels que la voiture et les équipements électroménagers. Il en résulte une expansion continue des débouchés pour ces produits qui nourrissent précisément la croissance économique<sup>9</sup>.

### **la brique dans le ventre**

La légendaire brique dans le ventre des Belges est donc surtout une brique flamande, et elle a peu à voir avec nos prédispositions ou avec nos gènes. Elle nous a été servie pendant cent trente ans comme solution aux conflits sociaux dans un contexte où le développement économique régional inégal et la polarisation sont importants. Après la seconde guerre mondiale, jusque loin dans les années 1970, l'absence complète d'aménagement du territoire contraignant dégagé l'espace nécessaire pour la construction individuelle. Le zèle keynésien national à construire des infrastructures, allié à la tendance des politiciens locaux de mesurer le bien-fondé

9. Voir Kesteloot C., Meert H. et Mistiaen P., «Stedelijke structuren en sociale integratie», dans Raymaekers B. et Van de Putte A. (éd.), *De mens en zijn wereld morgen - Lessen voor de XXI<sup>e</sup> eeuw*, UPL, Leuven, 1999.

de leur politique à la croissance de leur population communale, réalisa les – coûteuses – conditions d'émergence d'une mentalité de lotissement, principalement flamande, qui réduit la ville à un lieu de travail. Et précisément sur le plan de l'emploi, les lois d'expansion économiques (1959 et 1970) ajoutèrent aux lotissements des résidences ceux de l'emploi. Partout, mais à nouveau plus en Flandre qu'en Wallonie, s'érigèrent des parcs industriels qui nourrissent les revendications du droit à l'emploi dans sa région de résidence (*«werk in eigen streek»*). C'est tout juste si la ville ne devient pas tout simplement inutile...

Les événements électoraux récents, tant les élections nationales et régionales en 1999 que les élections communales en 2000, révèlent cependant que la Flandre a un problème urbain. C'est devenu l'enjeu politique majeur. Pour le comprendre, il faut d'abord parcourir la carte politique traditionnelle en Flandre et les bouleversements apportés par ces dernières élections (pour permettre les comparaisons et éviter les particularismes locaux, nous utiliserons les cartes des élections parlementaires).

## **la flandre politique et ses mutations**

Dans la perspective décrite ci-avant, la dominance traditionnelle des chrétiens en Flandre, contrastant avec celle du socialisme en Wallonie, est un résultat de la révolution industrielle, l'Eglise et la bourgeoisie ayant eu en Flandre le temps de prendre des mesures pour contenir la poussée socialiste.

### **un espace chrétien avec quelques têtes de pont socialistes et libérales**

Ainsi, le socialisme et le libéralisme, issus de la révolution bourgeoise et industrielle, ne percent-ils en Flandre que là où la stratégie chrétienne n'a pas été mise en œuvre ou arrive trop tard. Les régions où le textile ou la petite industrie agricole – les sucreries, brasseries, distilleries – ont donné l'essor à de petites villes, sont souvent des fiefs du libéralisme. L'industrie, de caractère local et familial, a donné naissance à une bourgeoisie qui s'oppose au conservatisme catholique et parvient à créer une hégémonie locale relativement durable. C'est le cas des arrondissements électoraux de Landen et Tirlemont, et de villes telles que Gand, Renaix, Oudenaarde

ou Alost. Mais dans tous ces lieux où l'industrialisation érode les structures idéologiques traditionnelles, on voit aussi apparaître le socialisme. Celui-ci, plus encore que le libéralisme, sera un phénomène urbain : Ostende, Bruges, Gand, et surtout l'axe Anvers-Bruxelles se démarquent. Seules exceptions : le Hageland et la Hesbaye, entre Leuven et Saint-Trond, où joue un «socialisme de navetteurs», induit par la main d'œuvre locale qui se déplace quotidiennement ou hebdomadairement vers un milieu plus militant (Bruxelles et Anvers, mais plus encore vers les mines du Limbourg et plus tôt encore, vers celles du bassin liégeois). Paradoxalement, le bassin limbourgeois restera essentiellement catholique en conséquence du paternalisme et du contrôle social et idéologique développés par le patronat des mines, notamment dans les cités-jardins. Les navetteurs, échappant à ce contrôle fortement territorialisé, étaient les plus militants<sup>10</sup>.

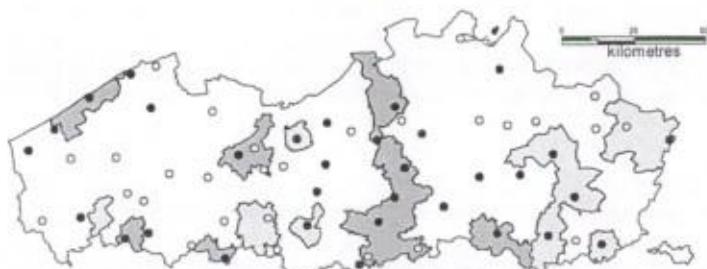
Partout ailleurs, c'est le *CVP* qui domine. Il s'agit là de structures géopolitiques lourdes, renforcées de façon étonnante par les structures de l'enseignement établies dès avant la première guerre mondiale (*carte 1*), et par les pratiques politiques locales. Après la seconde guerre mondiale, les changements furent rares. A part des alternances de dominance entre socialistes et libéraux dans quelques cantons, c'est seulement dans le Limbourg que le *CVP* a perdu significativement du terrain, au profit de la *VU* (menée par Jaak Gabriels qui entraînera son électoral vers le libéralisme lors de son passage au *VLD*) et du *SP* (l'effet *Claes*). Plus fondamentalement, ces changements sont liés aux investissements internationaux de type fordiste qui ont été opérés dans le Limbourg et y brisent l'hégémonie économique des charbonnages. Plus tard, la fermeture des charbonnages renforcera cette tendance.

### **1999: la périphérisation du *cvp* et le libéralisme des lotissements**

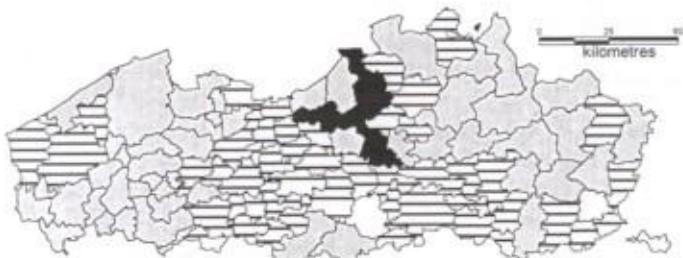
Par rapport à ces positions géopolitiques liées à la structuration économique de la Flandre, les résultats électoraux de 1999 révèlent un changement profond (*carte 2*). Premier constat, le *CVP* ne se maintient plus que dans des régions

10. Voir à ce propos la chronique toute récente de l'histoire sociale du bassin minier limbourgeois : De Rijck T. et Van Meulder G., *De ereburgers – een sociale geschiedenis van de limburgse mijnwerkers*, EPO, Berchem, 2000.

carte 1



carte 2



Les partis dominants en 1999

- CVP
- SP
- Vlaams Blok
- VLD
- VU-ID21

périphériques en termes économiques : la Campine anversoise, le Nord du Limbourg, la Flandre Occidentale et le Meetjesland (le Nord-ouest de la Flandre Orientale). Même dans ce que certains se plaisent à appeler le «Carreau Flamand» (le quadrilatère Anvers-Gand-Bruxelles-Louvain), la résistance du *CVP* se confine dans les cantons les moins bien insérés dans le développement économique régional, à savoir le Nord du Pays de Waas et le Pajottenland au Sud-ouest de Bruxelles. La seule exception notable à cette logique de périphérisation du *CVP*, c'est le Courtraisis où un développement économique endogène, à l'abri des influences du grand capital belge et plus tard des investissements étrangers, est animé par un patronat chrétien issu de petites et moyennes entreprises liées, à l'origine, à la culture du lin. La région, qui se vante d'être le «Texas flamand» est restée fidèle à ses racines idéologiques.

Dans la grande majorité des autres cantons, le *VLD* est devenu le parti dominant. Il n'y a pas de structures historiques expliquant une prédisposition à passer du catholicisme au libéralisme dans cette zone, qui forme une large bande de Gand au Sud du Limbourg. Sinon qu'il s'agit de la zone avec la plus haute densité de population, où se développe au mieux la prospérité flamande : celle-ci s'exprime par l'habitat dispersé en lotissements ni ruraux ni urbains, et par les places de villages transformées en centres financiers où toutes les grandes banques ont leur agence. Assez étonnamment, ce paysage et ce mode de vie ont été davantage créés par la politique chrétienne décrite plus haut que par la vision libérale du progrès. Le passage au libéralisme y reflète sans doute le centrisme étroit des trois grandes familles politiques. Elles ont largement abandonné la défense d'une idéologie et d'un projet de société qui étaient à l'origine de leur mouvement et se fondaient sur les clivages socio-politiques classiques<sup>11</sup>, pour chercher à ravir les votes de la classe moyenne, devenue majoritaire dans la population, il est vrai.

Les médias et les boîtes de *marketing* auxquels les partis confient leur communication avec les électeurs, achèvent d'homogénéiser les messages politiques. Le passage d'une

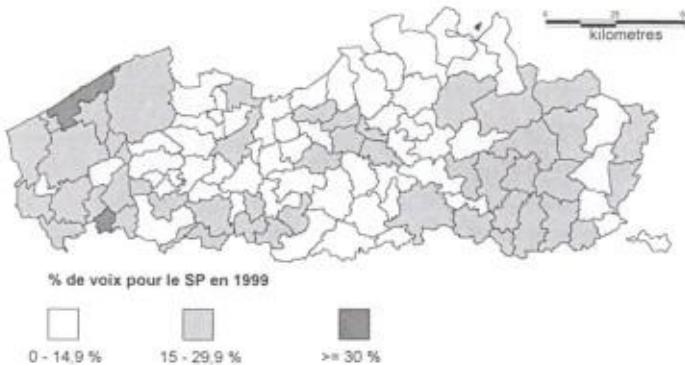
11. Voir Van Laer J., *200 millions de voix, une géographie des familles politiques européennes*, ULB, Bruxelles, 1984 ; du même auteur, «Immigration et vote d'extrême-droite en Europe occidentale», *CM* n°183, janvier-février 1992.

famille à une autre ne traduit dès lors aucun virage, mais simplement une envie de changer d'équipe pour, dans les grandes lignes, continuer la même politique.

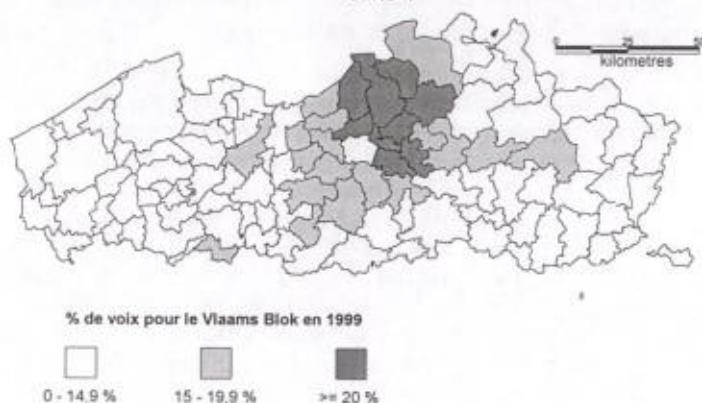
### **1999: le socialisme urbain est balayé de la carte et la ville se trouve entre le *blok* et *agalev*.**

De ce point de vue, la perte de ses bases par le *CVP* ne traduirait pas de rupture majeure dans la géopolitique flamande. Par contre, les glissements dans l'implantation du *SP* sont nettement plus spectaculaires. Le socialisme urbain a perdu toutes ses plumes. L'axe rouge Anvers-Bruxelles est devenu brun. Gand est passé aux libéraux et connaît lui aussi une percée inquiétante du *Vlaams Blok*. Même là où, au hasard de quelques succès personnels (Vande Lanotte à Ostende, Stevaert dans l'Ouest du Limbourg), les cantons socialistes résistent, ils ne sont plus ni les plus industriels, ni les plus urbains (à l'exception de Wervik). Bien au contraire, en 1999 la géographie du socialisme en Flandre ressemble fâcheusement à celle du *CVP*: ils se partagent les restes dans les périphéries, en Flandre Occidentale et au Limbourg (*carte 3*).

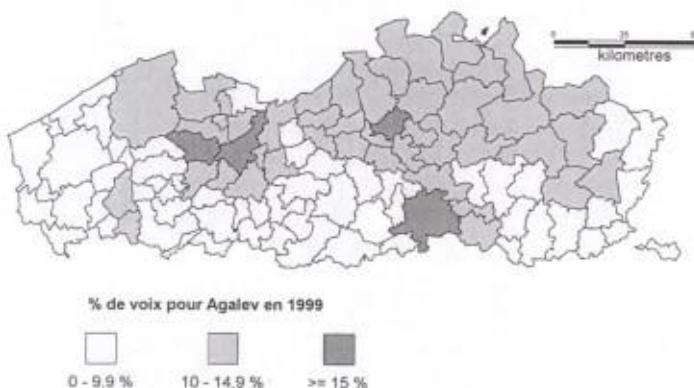
carte 3



carte 4



carte 5



Aujourd'hui, ce sont le *Vlaams Blok* et *Agalev* qui contrôlent les anciennes têtes de ponts socialistes et libérales (*cartes 4 et 5*). Parti d'Anvers, le *Vlaams Blok* fait plus de 20% des voix jusqu'à Malines. Il dépasse les 15% tout autour de cet axe et à Gand. Il profite de tensions liées à la présence de travailleurs immigrés à Lokeren, Beringen, mais de façon surprenante aussi à Renaix et à Diest (dans les années 80 et 90, la première de ces deux villes a accueilli des Marocains de Bruxelles, la seconde des Turcs du Limbourg ; dans les deux cas, les immigrés cherchaient une meilleure intégration et des chances d'ascension sociale en quittant leurs zones de concentration pour acheter un logement ouvrier libéré par la désindustrialisation).

*Agalev* n'est nulle part en Flandre le parti dominant, mais ses bastions sont l'ensemble de la province d'Anvers et les villes de Gand et de Leuven à partir desquelles, à l'instar du *Vlaams Blok* appuyé sur Anvers, les Verts flamands étendent leur base électorale.

Mais le *Vlaams Blok* n'est pas à proprement parler un parti urbain, capable de défendre les intérêts des villes et de leurs habitants, fort malmenés ces dernières décennies par les effets de la crise économique et de la mondialisation. Face à l'exclusion sociale dans les quartiers défavorisés, face aux problèmes de chômage, au logement médiocre, à l'insertion insuffisante des jeunes, le *Vlaams Blok* joue la carte du racisme et de la répression sous le couvert de la sécurité. Il propose une apparence de solution aux problèmes en en chassant les victimes hors des villes.

Son expansion à partir d'Anvers s'est organisée à trois niveaux qui impliquent chacun une forme particulière de racisme. Il s'adresse tout d'abord aux électeurs des quartiers défavorisés, souvent eux-mêmes précarisés, en utilisant «le migrant»<sup>12</sup> comme responsable de leur condition (le racisme

12. L'expression la plus utilisée en Flandre pour désigner la population originaire des migrations de travail des années 60 et 70, sous-entend que ceux-ci ne sont toujours pas définitivement établis. On parle même de «*migrant(en)*» pour des personnes de la seconde et troisième générations, alors qu'elles n'ont participé à aucun mouvement migratoire. Le *Vlaams Blok* par contre, a longtemps préféré le terme de «*gastarbeiders*», qui implique qu'il s'agit de personnes invitées, à qui il faut faire comprendre qu'il est temps de rentrer, dès que le sujet de la visite a été épuisé.

**82** La Terreur en Belgique sous la révolution française  
(1793).



Het schrikbewind in België tijdens de Franse Revolutie (1793).

de désespoir). Il faut savoir que dans les villes flamandes, en toute grande majorité, les quartiers concernés abritent une population belge majoritaire. Contrairement au cas bruxellois, où les électeurs d'origine immigrée sont sans doute souvent plus nombreux que les Belges de souche, on y trouve donc une importante base électorale sensible à la désignation d'un bouc-émissaire.

Il cherche aussi des électeurs auprès de la classe moyenne en leur donnant l'illusion qu'il a une solution au «*problème de l'immigration*» qui ne met pas les avantages et la quiétude de celle-ci en question (il s'agit d'un racisme de distanciation : bien que l'on ne soit pas confronté directement à la présence des immigrés, on épouse les thèses racistes du *Vlaams Blok*, qui promettent une utilisation de la ville sans se heurter à la différence, aux inégalités et à l'insécurité dégagée par l'injustice sociale urbaine). Enfin, les deux thèmes sont combinés dans un racisme purement électoral, renforçant les deux autres, même dans les lieux où le racisme n'a pas d'objet (ce qui est parfaitement exprimé dans les slogans «*eigen volk eerst*» et «*baas in eigen land*»). Ce discours fait du *Vlaams Blok* un cheval de Troie dans la ville flamande. En effet, si l'immigration, la diversité, et tous les apports sociaux et culturels que la ville est capable d'attirer, sont considérés comme un problème, et l'épuration et l'homogénéisation comme les solutions, cela signifie à terme la disparition de l'urbanité, nous y reviendrons.

Par contre, l'analyse spatiale des résultats électoraux révèle les Verts flamands comme dignes successeurs des libéraux et socialistes du siècle dernier, qui d'ailleurs, jusque dans l'entre-deux-guerres, étaient considérés comme formant ensemble la gauche. Le *VLD* a remplacé le *CVP* pour représenter la large classe moyenne anti-urbaine flamande, tout simplement parce que celle-ci est devenue plus riche. Sans doute par excès de centrisme, les socialistes ont quant à eux perdu leur lien avec la ville. Il reste à *Agalev* à se rendre compte – et plus encore à faire comprendre à son électorat – qu'il est le seul parti à reprendre le fil de l'histoire d'émancipation et de progrès qui se joue sur la scène urbaine. Seul le parti socialiste pourrait le rejoindre dans ce projet, pour autant qu'il parvienne à se resaisir sur le plan électoral.

Les récentes élections communales n'ont fait que renforcer ce constat que la ville est le nouvel enjeu politique urbain. Non seulement le *Vlaams Blok* étend son électorat dans les villes flamandes, mais contre toute attente, il progresse encore à Anvers. Les commentateurs politiques se sont aussi étonnés des résultats dans la banlieue anversoise, mais c'est parce qu'ils n'avaient pas compris le mécanisme du racisme de distanciation. Ce choix électoral sous-entend celui d'une ville répressive plutôt que solidaire : pour continuer à pouvoir utiliser le centre en toute sécurité, ces électeurs préfèrent un appareil policier et judiciaire plus sévère à l'égard des jeunes à une politique s'attaquant aux racines du malaise social urbain. La seule véritable surprise, c'est le timide redressement du *SP*, qui pourrait peser plus que prévu dans une alliance urbaine. Le score d'*Agalev* est médiocre. Il devient lamentable si l'on considère le succès d'*Ecolo*, particulièrement à Bruxelles. On pourrait conclure de ce contraste qu'*Agalev* n'a pas compris son rôle face à l'enjeu urbain en Flandre et qu'il lui reste un long chemin à parcourir. Une analyse de l'urbanité et du rôle que Bruxelles peut jouer dans le renversement de la mentalité anti-urbaine flamande précise la direction à prendre.

## **I'urbanité et le déficit intellectuel flamand**

Tous ceux qui ont jamais dû bloquer un cours de sociologie urbaine se souviendront sans doute que pour Louis Wirth, de la fameuse «Ecole de Chicago», la ville est caractérisée par la taille, la densité et la diversité. Ceux qui ont lu Marx sur les rapports ville-campagne, ou ont compris la géographie et la sociologie urbaines marxistes, peuvent considérer la ville comme une concentration spatiale du surplus social. En langage courant : la ville est une concentration de richesse. La densité de Wirth correspond à la concentration, la taille à la richesse, et la diversité à la combinaison des deux. C'est du fait de la richesse qu'habitent en ville tant de personnes libérées de la production directe des biens et des services qui constituent nos moyens de subsistance. Elles peuvent penser, créer, rêver, écrire, innover, gérer ou décider. D'autant mieux qu'elles ne se trouvent pas dans une tour d'ivoire mais bien agglomérées en un lieu où convergent les flux de communication et d'information. Toutes les villes du monde sont fondées sur la concentration spatiale de richesses et de diversités, qui sont les leviers d'innovation, que celle-ci soit éco-

nomique, culturelle, sociale ou politique. Les villes n'ont d'avenir que si elles parviennent à maintenir leur pouvoir d'attraction du surplus social. Celui-ci se manifeste entre autres sous la forme de capacité de travail libérée ailleurs. L'immigration est ainsi un élément essentiel de l'urbanité.

De fait, la population Bruxelloise est nourrie d'immigration. Depuis la seconde guerre mondiale, la part de la population née en dehors de la ville représente de façon constante la moitié de ses effectifs. Mais le champ d'attraction démographique n'a fait que s'étendre. Tandis que lors du premier recensement d'après-guerre, la toute grande majorité de ces immigrés provenaient des provinces belges, aujourd'hui ils viennent du monde entier. Ce phénomène se présente bien sûr aussi dans les autres grandes villes de Flandre mais la part de l'immigration dans la population urbaine et le champ migratoire qu'elle couvre y sont nettement plus restreints. Bruxelles est la seule ville mondiale en Belgique et donc aussi la seule ville mondiale dont dispose la Flandre. Elle réunit et communique richesse et information du monde entier.

A Bruxelles-même, ce potentiel bruxellois contraste violemment avec la pauvreté urbaine, qui y dépasse de loin les situations des autres villes de Flandre (près de 40% de la population urbaine vit dans des quartiers défavorisés à Bruxelles, contre 23% à Anvers et moins de 20% à Gand). En Flandre, il contraste avec un déficit culturel, qui se manifeste entre autres par une assez grande uniformité idéologique et l'absence de tradition de débat intellectuel.

Si curieux que cela puisse paraître, les deux phénomènes sont liés. On peut faire remonter la pauvreté intellectuelle flamande à la Contre-réforme, qui chassa les esprits les plus brillants de nos villes vers le Nord. La frontière linguistique-sociale a longtemps empêché l'émergence d'un néerlandais standardisé et a lié depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage de la langue avec toutes ses variantes flamandes, brabançonnes et limbourgeoises au statut de paysan ou d'ouvrier. La bourgeoisie par contre adopta l'usage du français et toute ascension sociale s'accompagna d'un passage au français, même encore après la deuxième guerre mondiale. Il en résulte que le potentiel intellectuel flamand – qui s'épanouissait bien dans les villes – est enclavé dans la culture française (pour en rester à un exemple récent et si peu reconnu par les Flamands,

**89**

Place des Martyrs (2 octobre 1830).



Martelaarsplein te Brussel (2 oktober 1830).

citons Jacques Brel). Ceux qui, depuis, ont eu l'occasion de faire partie d'une couche intellectuelle flamande ont bien trop souvent été paralysés, à cause de l'anti-urbanité, par leur environnement résidentiel : les lotissements.

Il n'y a pas de meilleur concept que le lotissement pour décrire ce défaut d'épanouissement intellectuel, puisqu'il décrit à la fois la réalité matérielle de l'habitat flamand et sert de métaphore pour son effet sur les mentalités. Cent trente années d'obsession à disperser la population hors des villes et plus particulièrement la population accédant à la classe moyenne, ont généré un «lotissement» de la communication, de l'information et des relations sociales. La déconcentration et le cloisonnement de celles-ci immunise cette population contre la diversité et les dynamiques culturelles qu'elle engendre. On aboutit ainsi, pour utiliser une expression caricaturale, à un «*intellectualisme de Reader's Digest*», uniforme, prémaché et figé, ne mettant jamais le bon sens commun (paternaliste) en question. Répandue dans ses *fermettes*<sup>13</sup>, la classe moyenne flamande ne s'est encore guère tournée vers la ville pour satisfaire ses besoins de curiosité et de créativité.

C'est précisément cette dispersion géographique de la richesse par le processus de péri-urbanisation qui explique la relative concentration de la pauvreté dans les villes, plus spécialement dans les couronnes ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle qui, depuis leur naissance, symbolisent la menace – lire l'insécurité, en termes d'aujourd'hui. Les travailleurs immigrés des villes (soit la majorité en Flandre si l'on excepte le bassin minier limbourgeois) comblaient à l'origine littéralement les vides économiques et spatiaux créés par l'ascension sociale des Flamands. La croissance de la classe moyenne flamande et son déplacement vers la périphérie des villes expliquent leur concentration en tant que main d'œuvre ouvrière peu qualifiée dans les anciens quartiers ouvriers à l'abandon. Puis la

13. C'est littéralement le terme utilisé en néerlandais pour désigner ce style architectural le plus répandu dans les lotissements. Il rappelle vaguement le style des petites fermes isolées de la Flandre, comme si la peur de la ville devait se manifester par une fausse intégration dans une ruralité devenue nostalgique. La (psycho)analyse du «style fermette» reste cependant à faire.

---

crise économique a transformé ces zones ouvrières de la ville en zones de pauvreté<sup>14</sup>.

Cette structure socio-spatiale, de plus en plus polarisée, se traduit aussi par un appauvrissement de la ville et des moyens financiers publics, puisque la population qui tire profit de la ville en y trouvant son emploi ou ses débouchés, paye ses impôts locaux en périphérie et que les communes centrales, tout en finançant des biens et services collectifs pour ces utilisateurs de la ville, voient leur assiette fiscale diminuer par la réduction et l'appauvrissement de leur population.

### **bruxelles ou l'espoir pour la flandre ?**

L'analyse de la structuration socio-spatiale de la Flandre et de son évolution géopolitique donne à penser que la montée de l'extrême-droite n'est pas le résultat d'un errement d'une partie de l'électorat, ni d'une force de persuasion exceptionnelle du *Vlaams Blok*. Elle est un symptôme de la peur de la ville et de la peur de la diversité qui se conjuguent en Flandre. La crise économique a provoqué la montée de l'exclusion sociale, mais celle-ci s'est matérialisée dans une double altérité : celle de la ville et celle des immigrés. C'est précisément le renforcement mutuel de la peur de la ville et de la peur de l'immigré qu'exploite le *Vlaams Blok*. Mais peu d'observateurs ont compris que la lutte contre l'extrême-droite ne passe pas seulement par la lutte contre le racisme (et son parent proche le sexism), mais aussi par une lutte pour la ville et l'urbanité dans une Flandre profondément anti-urbaine. Les relations entre Bruxelles et la Flandre, et les récentes dynamiques sociales qu'elles recouvrent, prennent une signification nouvelle dans cette perspective.

---

14. Pour une analyse de la montée de cette opposition et de tensions comme le racisme, voir Kesteloot C. et De Decker P., «Territoria en migraties als geografische factoren van racisme», dans Desle E. et Martens A. (éd.), *Gezichten van het hedendaags racisme*, VUB-Press, Bruxelles, 1992, pp. 69-108. Voir aussi Kesteloot C., «The creation of socio-spatial marginalisation in Brussels: a tale of flexibility, geographical competition and guestworkers neighbourhoods», dans Hadjimichalis C. et Sadler D. (éd.), *Europe at the margins: new mosaics of inequality*, Wiley, Chichester, 1995, pp.69-85.

Depuis l'après-guerre, la croissance économique flamande d'une part et la force des processus d'acculturation française à Bruxelles d'autre part, ont mis en place une attitude plutôt schizophrénique des Flamands à l'égard de Bruxelles – attitude à laquelle nous faisions déjà allusion dans l'introduction de ce texte. D'une part la Flandre, dit-on, ne lâchera pas Bruxelles (*«Vlaanderen laat Brussel niet los»*), d'autre part Bruxelles symbolise tout ce que la classe moyenne flamande redoute et déteste. Tant la péri-urbanisation que la francisation ont diminué la population néerlandophone résidente de Bruxelles. En ajoutant à ce tableau la dominance flamande – démographique, économique et politique – sur le plan fédéral, on comprend aisément que la Flandre considère les Flamands de Bruxelles comme une minorité qu'elle doit protéger pour ne pas lâcher Bruxelles ; *a fortiori* si cette minorité de Flamands bruxellois est constituée de ceux qui ne peuvent échapper à la ville, parce que l'accès au logement péri-urbain en Flandre est trop cher ou trop éloigné. Pour éviter l'extinction totale de ce groupe, il lui faut un cordon ombilical financier et culturel avec la Flandre lui permettant de garder son identité dans le giron d'institutions et d'équipements purement flamands.

Il y a même un courant progressiste flamand, de plus en plus dominant dans le *Masereelfonds* (l'organisation culturelle originellement communiste), qui rejoint cette position par le biais d'une analyse de classe. Ce courant explique le problème de l'émancipation flamande en termes de jonction manquée entre le mouvement flamand et le mouvement ouvrier<sup>15</sup> et vise à réaliser celle-ci encore aujourd'hui. Cela suppose nécessairement l'affirmation du caractère flamand de Bruxelles (même si de fait celui-ci est plutôt brabançon et s'il a une histoire chargée de bilinguisme bien plus longue que celle du mouvement ouvrier et *a fortiori* celle du mouvement flamand).

Mais cette jonction a perdu sa raison d'être : la Flandre est riche et sa culture est reconnue. Par contre, ce courant nationaliste de gauche ne se rend compte ni de l'enjeu réel de l'urbanité en Flandre, ni de la schizophrénie flamande par rapport à Bruxelles et à ses racines. De même les courants plus centristes n'aperçoivent pas qu'ils tendent à réduire les néerlandophones de Bruxelles à une minorité ethnique qu'ils veulent

15. A. Roosens, *De Vlaamse kwestie, «pamflet» over een onbegrepen probleem*, Kritak, Leuven, 1981.

protéger comme on protège les derniers Indiens d'Amérique ou les Esquimaux. La conception d'une minorité flamande à Bruxelles implique l'idée de traits communs entre chacun de ses membres et de différences irréductibles par rapport aux «francophones» (qui en ce sens sont aussi réduits à une minorité parmi d'autres dans une ville devenue cosmopolite), mais cette notion d'identité perd de son poids.

En effet, une série de signes de changements échappent à ces analyses ancrées dans le passé. Il suffit de voir le dynamisme et l'esprit d'ouverture de jeunes Flamands à Bruxelles. Des associations d'étudiants de Leuven organisent de plus en plus d'activités culturelles à Bruxelles; certains choisissent, après leurs études, de traîner à Bruxelles plutôt qu'à Leuven. Dans le cadre du programme *Bruxelles 2000*, l'idée a été développée de mieux ancrer les étudiants dans la ville par la construction d'une sorte de Quartier latin bruxellois. *TV-BrusseI* sous-titre sans complexes ses émissions en français et en anglais et le succès de certaines institutions culturelles publiques et privées parvient presque à faire oublier qu'elles sont flamandes (citons l'Ancienne Belgique, le Lunatheater, le Beursschouwburg, le Marché au Grains et la rue Dansaert ou – hélas de courte durée – le Kladaradatch). L'évolution sous-jacente, c'est le niveau de formation de la jeunesse flamande. Aujourd'hui, à l'inverse d'il y a vingt ans, la majorité des étudiants universitaires en Flandre ont des parents ayant terminé des études supérieures. Ils lisent plusieurs journaux. Ils ont une bibliothèque à la maison. Pour satisfaire leurs besoins de curiosité et de créativité, ils quittent le lotissement et choisissent la ville, la seule vraie ville cosmopolite de Belgique, à la fois contenant de et contenue dans la réalité mondiale. Le «nouveau *Brusselaar*» est donc arrivé et nos amis francophones gagnent à le connaître parce que tout en se nourrissant de la ville, il l'enrichit d'une nouvelle diversité. Le cordon ombilical est coupé : il y a des Flamands à Bruxelles qui ne vivent plus de leur identité flamande, mais de la diversité de la ville<sup>16</sup>. Voilà précisément où demeure la promesse de Bruxelles pour la Flandre.

16. On trouve d'ailleurs chez ces Flamands urbains beaucoup de sympathie pour la Belgique, non pas par nationalisme vieillot, mais bien au contraire parce que depuis la mise en place des structures fédérales, la Belgique et plus encore la Région de Bruxelles-Capitale se sont explicitement transformées en laboratoires de gestion politique

Pour se débarasser de la peur de la ville (et du même coup combattre efficacement l'extrême-droite), la Flandre peut faire l'apprentissage de la diversité à Bruxelles. Elle y trouvera mieux qu'ailleurs deux alliés potentiels de taille, aussi marqués par leur jeunesse.

Il y a une jeunesse étrangère à Bruxelles qui choisit la ville pour les mêmes raisons (et ce choix est souvent plus facile parce que cette jeunesse n'a pas été soumise aux stratégies anti-urbaines propres à l'histoire sociale et politique belge). Il s'agit entre autres des enfants des premiers fonctionnaires européens venus s'installer dans la périphérie bruxelloise au cours des années 60 et 70, et aussi de nouveaux venus qui, avec l'élargissement de l'Union Européenne et l'extension de ses compétences, viennent renforcer la bureaucratie ou assurer l'emploi induit. Ces groupes choisissent d'habiter Bruxelles plutôt que les quartiers résidentiels du Brabant. Comme les «nouveaux *Brusselaars*» ils vivent de la ville et y participent à la construction de la diversité.

L'autre alliée, c'est la jeunesse d'origine immigrée. Non seulement à Bruxelles, mais aussi à Anvers et Gand, elle peuple le centre-ville et constitue l'avenir démographique de ces villes. En termes socio-spatiaux, elle occupe exactement la place que la bourgeoisie a refusé au mouvement ouvrier en Flandre depuis cent trente ans. Historiquement, elle offre donc une seconde chance à la Flandre de s'émanciper par la ville...

... de la diversité. Pour goûter de ce sentiment, lire Asselberghs H. & Lesage D. (éd.), *Het museum van de natie, van kolonialisme tot globalisering*, Yves Gevaert uitgever, Brussel, 1999.

**légendes et références des cartes**

**Carte 1** - La Flandre géopolitique : un espace chrétien et des têtes de pont urbaines socialistes et libérales. Adapté de Vandermotten, Saey et Kesteloot (1990) «Les fragments de la Belgique : la Flandre et la Wallonie existent-elles vraiment ?» in Mort-Subite, «Les fractionnements sociaux de l'espace belge», *Contradictions* n°58-59, p.60.

**Carte 2** - La carte politique de 1999: la périphérisation du CVP et le libéralisme des lotissements. Votes à la Chambre des représentants, 13 juin 1999.

**Carte 3** - Le socialisme balayé. Votes à la Chambre des représentants, 13 juin 1999.

**Carte 4** - Le *Vlaams Blok* en cheval de Troie dans la ville flamande. Votes à la Chambre des représentants, 13 juin 1999.

**Carte 5** - *Agalev* : le nouveau parti urbain ? Votes à la Chambre des représentants, 13 juin 1999.

*Cartographie* : C. Kesteloot et F. De Maesschalk, 1999.

## **pour une syndicalo-thérapie**

*entretien avec jean-marie ansciaux*

*Jean-Marie Ansciaux a été secrétaire général du secteur enseignement de la CGSP de 1987 à 1998 – pour mémoire, on rappellera que cette période a connu les longues grèves d'enseignants de 1990-91 et de 1996. On en a surtout retenu l'image d'un leader intransigeant, combatif... et médiatique. Il nous a semblé utile de faire le point avec lui, avec le léger recul d'une retraite récente, sur les défis que les évolutions institutionnelles actuelles et prévisibles posent à la FGTB.*

**Le gouvernement arc-en-ciel fait valoir une certaine accalmie communautaire. A quel point est-elle profonde ou durable ?**

**Jean-Marie Ansciaux** — Il y a au moins un problème qui ne sera pas réglé avant les communales, c'est celui de l'usage et de la répartition des fruits de la croissance. Ce problème n'est pas directement communautaire, mais il interfère fortement avec le communautaire – refinancement des Régions, des Communautés, et, évidemment, refinancement de la Communauté française. Je m'attends à voir chacun se repositionner après les communales, et les régionalistes, plutôt couleur de muraille pour le moment, se réveiller et revenir à

la charge porteurs de nouvelles revendications. Je pense aux régionalistes wallons, mais encore plus aux Flamands.

Nouvelles revendications ou avancées : la sécurité sociale, par exemple ?

J-M.A. — Oui, entre autres.

On a parfois l'impression que le mouvement syndical fait le grand écart sur ces questions : la thèse régionaliste la plus pointue a trouvé sa «base de masse» à la FGTB, avec André Renard et ses disciples, alors qu'aujourd'hui, c'est aussi au sein de la FGTB que s'élèvent les voix les plus fortes pour s'opposer à toute forme de scission de la sécu, ressentie comme une rupture de solidarité inacceptable. Ton avis ?

J-M.A. — Il est toujours préférable de réfléchir aux problèmes avant qu'ils ne se posent de manière aiguë. Impulsée par les Liégeois, la demande de régionalisation a été reprise par de nombreux Flamands qui se sentent en position de force et qui vont sans doute plus loin que ne le souhaitent les Wallons, précisément en ce qui concerne la sécurité sociale. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut résister à cette poussée, mais j'ai des doutes quant à la capacité des Wallons de le faire avec efficacité. A-t-on bien mesuré tous les enjeux de la régionalisation de la sécu ? J'en doute. Sur un plan plus général, avancer sur ce terrain revient à ouvrir la voie à une régionalisation complète de la fiscalité, et partant au séparatisme, dans des conditions inéquitables. J'ai souvent le sentiment que les discussions à ce sujet ne sont pas suffisamment étayées par des données précises quant à ce qui nous attend en cas de séparation – le terrain est glissant. La situation économique reste défavorable à la Wallonie.

La FGTB s'est souvent contentée de répondre à l'évolution institutionnelle, en adaptant ses structures de manière à placer une de ses instances en face de chacun des niveaux de pouvoir officiels. Je suppose que c'est à cela que tu pensais en évoquant la nécessité de prévoir les problèmes avant de les subir. Mais la FGTB ne s'est – heureusement – pas toujours satisfaite de cette attitude suiviste : la force de la FGTB a aussi été utilisée pour forcer des évolutions, ou au moins pour les infléchir dans un sens jugé plus favorable aux intérêts des travailleurs. Alors, où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'intérêt des travailleurs peut-il trouver son compte dans une avancée vers plus de fédéralisme ?

J-MA. — L'intérêt des travailleurs, c'est de se trouver dans une situation institutionnelle qui leur assure un meilleur rapport de force, et qui permet à l'organisation syndicale de faire passer, voire d'imposer son point de vue. Je reste d'avis qu'un trop grand écart entre l'organisation de l'Etat et les structures syndicales, même s'il s'agit d'anticiper sur des évolutions prévisibles, place les syndicats en porte-à-faux. Il ne faut pas oublier que la fonction première du syndicat, c'est de défendre les intérêts matériels des travailleurs ; il faut éviter que des préoccupations politiques, même légitimes et fondées, ne rendent plus difficile l'exercice de cette fonction.

Je ne pense d'ailleurs pas seulement aux problèmes communautaires. Lorsque des responsables syndicaux se sont laissés convaincre par des responsables politiques que la fonction publique avait besoin d'être «modernisée», ils ont mis le doigt dans un engrenage menant inéluctablement à la privatisation intégrale, c'est-à-dire à la suppression des services publics. Ce débat ne concerne pas seulement les centrales qui affilient les travailleurs du secteur public, comme la CGSP, il est de nature interprofessionnelle, mais cette question n'a pas trouvé la réponse interprofessionnelle qu'elle aurait mérité.

Ce genre de débat est cependant au centre de la revendication régionaliste wallonne : la ligne renardiste partait d'un constat, celui de l'impossibilité de tenir une série de positions de défense fermes à l'échelle de la Belgique (l'initiative industrielle publique en a été un bel exemple), et posait le pari qu'il en irait autrement à l'échelle wallonne, où le rapport des forces était, au moins à l'époque, plus favorable. D'où l'exigence d'un pouvoir accru pour la Wallonie. Cette ligne a-t-elle encore un sens à l'heure actuelle ?

J-MA. — Non. Je ne vois pas les travailleurs wallons se mettre en mouvement pour rétablir en Wallonie ce qu'on aura perdu depuis une dizaine d'années au niveau fédéral. Reconstruire un service public après qu'il a été privatisé, cela ne se fera pas plus en Wallonie qu'en Belgique. Et la même tendance s'empare des instances de pouvoir en principe plus proches de la population, sous-régions et communes – ce n'est en rien un problème d'échelle.

Un des aspects purement francophones des discussions institutionnelles concerne l'opposition Région/Communauté – les Flamands, ayant fusionné les deux, ne connaissent pas ce débat. Il traverse le mouvement syndical, et plus particulièrement la FGTB : alors que les centrales professionnelles sont souvent coupées en deux, selon une structure communautaire, la règle en vigueur pour les structures interprofessionnelles est de type régionale, avec les trois interrégionales. Quelle importance attaches-tu à cette contradiction ?

J-MA. - J'ai surtout connu cette contradiction au sein du secteur enseignement de la CGSP. On aurait pu faire l'économie d'un débat passionnel, à condition de remplacer la passion par une réflexion plus fondamentale et argumentée. Ce fut rarement le cas. Les régionalistes ont voulu dépasser l'évolution institutionnelle, ou anticiper sur elle. J'ai personnellement défendu la régionalisation de l'enseignement parce que les solutions budgétaires me paraissaient moins bloquées dans cette direction. Mais l'enseignement étant communautarisé, c'est-à-dire dirigé par un pouvoir politique communautaire, il était très difficile de trouver des solutions régionales aux difficultés de tous les jours dont les enseignants attendent que nous aidions à les résoudre. Se retrouver face à un «patron» communautaire avec des positions wallonne et bruxelloise divergentes, c'est courir à l'échec. Il fut un temps où le risque a été réel. Heureusement, un certain pragmatisme l'a emporté, et les contradictions Wallonie/Bruxelles se sont effacées de manière raisonnable dirais-je : nous avons parfois dû mener une conciliation interne préalable, pour accorder nos violons. Nous y sommes toujours parvenus, dans les quelques cas où cela s'est avéré nécessaire.

**En bref, la CGSP-enseignement a adopté une position de principe en faveur de la régionalisation, mais en pratique, cela n'a pas changé grand chose.**

J-MA. — Si tu veux. Le mode de prise de décision a été modifié, avec l'intervention des interrégionales. On peut d'ailleurs faire le même genre de constatation à propos des centrales du privé : elles s'inscrivent dans les structures interprofessionnelles régionales (Flandre/Bruxelles/Wallonie), mais la plupart des problèmes se discutent au niveau national. On peut presque dire que ces centrales sont restées unitaires.

Y a-t-il un débat financier latent (ou ouvert) derrière ces débats ? Qui tient les cordons de la bourse ?

J-MA. — Les centrales (nationales) contrôlent l'essentiel, effectivement, mais la pression des interrégionales pour acquérir des moyens financiers plus importants est réelle. Les questions d'hommes (ou de femmes) sont cruciales en cette matière : on crée des structures, et puis on désigne des responsables de ces structures. Il est parfois arrivé que des responsables, plus ou moins avides de pouvoir personnel au sein de l'organisation syndicale, se servent de ces structures tout simplement pour faire aboutir un plan de carrière personnel, plutôt que pour leur faire jouer un rôle efficace dans l'action syndicale. Ou encore, moins caricaturalement, les questions de structure ont parfois été traitées en elle-mêmes, sans référence à ce que j'appelais la fonction première du syndicat (la défense des travailleurs). On peut être certain que le débat passait alors au-dessus de la tête des affiliés, et même des militants.

En fin de compte, cette dérive est complémentaire de celle, par ailleurs en phase avec l'organisation sociale dans son ensemble, qui mine l'organisation syndicale — je vise l'individualisme et le corporatisme. L'approche globale des problèmes, celle qui implique tous les travailleurs, a été progressivement abandonnée, souvent faute de résultats positifs, au profit de tentatives de solutions locales, ponctuelles, par exemple au sein de l'entreprise. Mieux vaut pourtant un accord interprofessionnel qui implique un maximum de travailleurs, plutôt que quelques bons accords ici et là, là où le patron lâche du lest, et pas d'accord du tout dans la plupart des cas. A force de refiler la patate chaude aux responsables locaux, on vide l'action syndicale de son contenu unificateur.

Par le passé, des accords passés dans quelques grosses boîtes ont pu montrer l'exemple à suivre, et servir de précédent. Cette montée du local vers le général ne fonctionne plus ?

J-MA. — Non, les écarts entre niveaux de rémunération et entre conditions de travail sont présentés comme naturels (les entreprises sont à géométrie variable), et ce point de vue n'est que peu contesté par les syndicats. Dans le privé, il devient de plus en plus rare que les salaires fassent l'objet d'une négo-

ciation au niveau le plus élevé. L'évolution institutionnelle de l'Etat a renforcé cette tendance, même si la solidarité politique est moins rompue qu'on ne le dit souvent : le plus souvent, on retrouve les mêmes partis politiques aux divers niveaux de pouvoir, ce qui, du point de vue des services publics, assure une certaine unité de vue patronale.

Cette unité-là existe aussi au plan européen. Il n'y a rien d'étonnant dans le fait que des syndicats, trop souvent en léthargie nationalement, ne soient pas parvenus à impulser un mouvement social européen. Les structures syndicales européennes tournent sur elles-mêmes, en vase clos, sans retombée concrète vers les travailleurs. Le résultat prévisible et observable, c'est l'émergence de structures parallèles, qui se déplient sur des terrains traditionnellement pris en charge par les syndicats.

Je ne connais, malheureusement, qu'un seul contre-exemple, celui de l'organisation européenne des retraités, lorsqu'elle était dirigée par Georges Debunne. Des manifestations ont été organisées, Georges Debunne se faisait entendre dans la presse et dans les medias. Rien de tel de la part des organisations européennes représentatives des travailleurs actifs.

Ce manque, qui me va loin, est typique d'une profonde dérive. Un syndicat, c'est, selon les circonstances, un partenaire social ou un groupe de pression. Le volet partenaire social occupe aujourd'hui presque tout l'espace syndical, de sorte que le volet groupe de pression est réduit à pratiquement rien. Cette évolution va de pair avec une surestimation de ce qu'on peut attendre d'un «relais politique», qu'en réalité on ne trouve sinon jamais, du moins rarement. A trop jouer le partenariat social, on démobilise les responsables de la structure, mais la base elle-même suit, ce qui finit par réduire à peu de choses un atout pourtant important comme le taux de syndicalisation très élevé que nous connaissons en Belgique : je cherche vainement quelques revendications syndicales importantes qui ont été satisfaites ces dernières années...

C'est vrai que nous gardons un taux de syndicalisation de l'ordre de 75 %, alors que, par exemple, il n'est que de 15 à 20 % en France.

J-MA. - Oui, et quelle est la différence entre la France et la Belgique du point de vue de l'impact syndical ? J'incline à croire que la France a connu plus de luttes syndicales dures que la Belgique, luttes souvent accompagnées par l'apparition de coordinations, qui prennent le relais de syndicats parfois défaillants. C'est un phénomène que nous avons connu dans l'enseignement, notamment en 90, et surtout dans les régionales qui étaient les plus tièdes. Chez nous, l'organisation syndicale a été capable de se ressaisir, aussi parce que de nombreux animateurs de ces coordinations n'ont pas quitté l'organisation syndicale. Mais en profondeur, je suis convaincu que l'accent prioritairement mis sur le rôle de partenaire social du syndicat est la cause ultime de la désaffection dont témoigne l'émergence des coordinations. Il faut remobiliser – une syndicalo-thérapie s'impose !

Entamer dans les services publics une négociation en croyant que le point de vue du patron et celui du syndicat vont converger, sous prétexte que le patron est (parfois) socialiste, c'est se tromper. Le responsable politique est obnubilé par le budget, comme on l'a bien vu avec la «consolidation stratégique» de Belgacom, un exemple parmi d'autres. Et l'argument qu'on fait de même partout n'est jamais qu'une mesure des échecs que nous avons connus à grande échelle : un combat manifestement manqué, c'est celui de l'Europe sociale. Et l'Europe fiscale, si elle est loin d'être réalisée, se met en place au profit des nantis et des entreprises, qui seront les premiers bénéficiaires de l'allégement fiscal qu'on voit venir.

Tu parlais d'une divergence qui va s'approfondissant entre le syndicat et son relais politique supposé. Est-ce un phénomène récent ?

J-MA. — Non, pas vraiment. Le PS a connu une période d'opposition dans les années 80, au cours de laquelle, comme on l'a dit, il a suivi les événements depuis le balcon ; il est ensuite revenu au pouvoir, pour accomplir un boulot très éloigné de celui que les travailleurs attendaient de lui, celui de faire des économies. Vingt fois, le PS aurait dû quitter les gouvernements – il ne l'a jamais fait. Au contraire, il a imposé à ses troupes le point de vue majoritaire au sein du gouvernement, en phase avec le point de vue dominant en Europe : restrictions dans les services publics notamment, avancée de l'Europe du fric, abandon de l'Europe sociale. Le paradoxe, c'est

que si les socialistes n'étaient pas majoritaires au sein du gouvernement belge, ils l'étaient dans la majorité des gouvernements européens – et cela n'a pas empêché l'adoption massive de mesures libérales. L'Europe nous l'impose, disait-on ; oui, mais qui décide de ce que veut l'Europe, alors que la gauche domine (ou dominait) la plupart des gouvernements européens ? Cela donne évidemment la mesure du pouvoir réel du monde de la finance et du capitalisme.

A composer sans limite, on finit par perdre son âme. Le PS, relais privilégié de la FGTB, selon l'expression consacrée, a perdu son âme en restant aux affaires. Et Ecolo est sur le même chemin. La grande question, c'est «faut-il en être ou pas ?» Je parle du gouvernement, bien sûr ! Je pense que quand on est sûr de sa base sociale, on ne doit pas nécessairement en être, mais quand l'occupation du pouvoir débouche sur des mesures qui accélèrent la destruction de la cohésion de la base sociale, notamment en déstructurant les organisations syndicales, alors le problème devient insoluble.

**Le rôle de l'Etat, à l'avenir, apparaît comme terriblement problématique. Il est dépossédé de ses prérogatives «vers le haut», par l'Europe (la compétence monétaire lui a échappé, par exemple, l'armée intervient sous commandement de l'OTAN, etc.), «vers le bas», par la fédéralisation, mais surtout par la privatisation de pans entiers des services publics (la poste, les télécommunications, les transports, en attendant l'enseignement et le maintien de l'ordre...). Le gouvernement, qui est souvent le principal destinataire des revendications syndicales, au moins pour tout ce qui concerne les services publics, restera-t-il ce destinataire ?**

J-M.A. — C'est vrai que le risque est réel qu'il ne reste que peu de choses et que les Etats soient vidés de leur substance. On devine une évolution possible, avec l'Europe des régions, mais cette construction est, encore plus que la précédente, basée sur une logique strictement économique, à l'instar de ce qui passe entre le Hainaut et le Nord de la France, ou entre Liège et Maastricht. Je crains que tout ne soit à refaire au niveau social, et donc au niveau syndical.

J'ai déjà parlé de la nécessaire remobilisation (la syndicalothérapie), qui doit être pensée en ayant ces données à l'esprit. Je pense aussi qu'il faudrait en profiter pour réduire soli-

dément l'actuelle dispersion entre centrales et secteurs professionnels qui caractérise la FGTB, et qui la déforce. Par exemple, pourquoi le personnel d'entretien des écoles n'est-il pas affilié par le secteur enseignement ? Dans le privé, il y a longtemps qu'on s'interroge sur la présence de centrales différentes dans la même entreprise, l'une pour les employés, l'autre pour les ouvriers.

D'autre part, la référence aux services publics qui fonde la CGSP devient ambiguë : les secteurs privatisés s'en tirent en avançant l'argument qu'ils sont «au service du public». Mais j'ai l'habitude de répondre à cet argument en disant que le cafetier du coin est aussi au service du public... La poste, la SNCB sont, si on veut, au service du public, mais ce sont de moins en moins des services publics. Quant à l'enseignement, il évolue dans la même direction, sous la pression de l'enseignement privé catholique. Il faut relancer ce débat dans l'organisation syndicale, et réaffirmer la nécessité des services publics comme une exigence démocratique, indépendamment des critères de rentabilité. Il faudra se mettre d'accord sur ce que nous voulons, établir des limites, et se battre pour qu'elles ne soient pas renversées ou contournées. On prend parfois des mauvais coups quand on se bat, mais les défaites qui résultent du refus du combat, d'une démission d'ensemble, sont les pires de toutes.

*Propos recueillis par Pierre Gillis*

28 août 2000

**90**

Réception officielle de Léopold I à la frontière belge,  
(1831)



Officiële ontvangst van Leopold I aan de  
Belgische grens (1831).

## bruxelles, la flandre et la wallonie un nouveau paradigme pour la belgique ?

philippe destatte\*

C'est à juste titre qu'on a qualifié la dynamique de réforme de l'Etat belge de *fédéralisme de distanciement*. Ce constat est fondamental: trente ans de transformation de la Belgique n'ont cessé d'éloigner les populations du royaume les unes des autres et ont été incapables de créer un projet fédéral commun. Bien au contraire, trente ans de réforme de l'Etat ont fait naître en Wallonie non seulement un manque d'intérêt pour la société et la culture de la Flandre, mais aussi une ignorance et une indifférence pour ce qui s'y passe vraiment. De même, sur la question de leurs relations avec la Flandre, l'incompréhension semble s'accroître entre, d'une part, les habitants de la Wallonie et, d'autre part, ceux qui à Bruxelles parlent le français.

La douce – mais courte – euphorie communautaire qui a présidé à la mise en place des gouvernements arc-en-ciel et au convol du prince héritier ne semble pas avoir inversé cette tendance. Aussi, paraît-il utile de décrire ici un nouveau paradig-

\* Historien, directeur de l'Institut Jules Destrée.

me pour la Belgique, paradigme où Bruxelles apparaît – une fois encore – au centre du système<sup>1</sup>.

## **bruxelles, un *no man's land* pour les flamands et les wallons**

Une contribution provocatrice à la revue *Politique* m'a donné l'occasion d'aborder la question d'un statut pour Bruxelles sur un plan politique, sinon philosophique<sup>2</sup>. Je voudrais d'abord rappeler cette analyse avant de prolonger ma réflexion sur le plan institutionnel.

Ce texte, je l'avais intitulé *Bruxelles : oser être métis*, par référence au propos de Jules Destrée auquel il est souvent reproché d'avoir, à l'instar d'Albert Mockel, nommé les Bruxellois *métis*, c'est-à-dire comme il l'expliquait, hésitants entre Flamands et Wallons, et tirant parti de cette hésitation. Si à ce sujet l'on fait constamment référence à *La Lettre au roi* de 1912, ou à *Wallons et Flamands*, de 1923, on oublie que, lors de la rédaction du premier texte cité, Destrée travaille dans la capitale du royaume et qu'à l'époque de la publication du deuxième il y réside — et qu'il y habitera jusqu'à sa mort, en 1936. De même, les glorieux publicistes qui s'en prennent au député de Charleroi omettent constamment de citer les conclusions que Jules Destrée tirait à la fin de son chapitre sur ce sujet en 1923 :

*«Ainsi, Bruxelles, dont la prospérité est magnifique, devient pour les idées, ce que sa situation géographique indiquait, un centre du monde, un point de contact des grandes civilisations du siècle. (...) La cité des métis devient de cette façon*

1. Une première mouture de cette réflexion a fait l'objet d'une conférence publiée dans la revue du Masereelfonds, *Aktief* : Philippe DESTATTE, «Een Waal over Brussel», [Brussel, Vlaanderen en Wallonië, Tussenkomst tijdens de conferentie over de toekomst van Brussel, georganiseerd door het Masereelfonds in Brussel op 10 december 1998] dans *Aktief*, mars-avril 1999, pp. 13-17. Ce texte a également été nourri par le débat avec Philippe De Bruycker, professeur à l'ULB, organisé à Parentville le 5 mai 1999, dans le cadre de l'exposition y organisée sur le fédéralisme belge.
2. Philippe DESTATTE, «Bruxelles : oser être métis», dans *Politique*, octobre-novembre 1998, pp. 40-42.

*l'ardent foyer d'une civilisation européenne ; c'est un rôle assez beau pour que nous puissions beaucoup lui pardonner»<sup>3</sup>.*

L'avenir de Bruxelles me paraît dès lors devoir être pris en compte par une approche nouvelle qui consiste à considérer l'ensemble de la population bruxelloise comme provenant essentiellement de l'immigration, y compris la population wallonne. Celle-ci a connu, au niveau de sa troisième ou de sa quatrième génération, un phénomène d'intégration classique qui l'a transformée en population belge bruxelloise ou francophone de Bruxelles. Ce mécanisme d'intégration a d'ailleurs été facilité par le spectacle — souvent désolant — offert par une Wallonie en déclin, à laquelle l'ambition sociale n'incitait pas à continuer de s'identifier. S'y est d'ailleurs ajoutée, plus récemment, l'incompréhension des Bruxellois à l'égard du choix, par les Wallons, de Namur comme capitale de la Wallonie. Il n'y a pas si longtemps, un représentant de la francité bruxelloise ne se laissait-il pas aller à trouver «*l'idée d'un parlement régional à Namur ridicule*»<sup>4</sup>?

Ce qui est vrai pour les Wallons de Bruxelles est vrai pour toutes les populations qui y résident — et elles sont aujourd'hui aussi diverses que nombreuses. Du reste, en termes d'identité, ce qui a progressé le plus, ces dernières années à Bruxelles, c'est l'identité régionale bruxelloise, y compris l'identité bruxelloise des Flamands de Bruxelles. Mon espoir est, dès lors, celui de voir se construire — ou s'affiner si l'on est optimiste — une forte identité politique régionale bruxelloise, pour une société pluriculturelle qui valorise les expériences et les potentialités culturelles de ses populations. La ville-frontière en oublierait le *gordel* qui l'obsède et abandonnerait le fantasme de son couloir de Dantzig vers la Wallonie au travers de la forêt de Soignes. Ainsi, Bruxelles, lieu d'identités multiples, pourrait-elle représenter, en tant que capitale de l'Europe, les valeurs et les projets de ceux et de celles qui l'ont faite et font ce qu'elle est : les Flamands, les Marocains, les Turcs, les Grecs, les Allemands, les Français, les Italiens, les Wallons, etc.

- 
3. Jules DESTREE, *Wallons et Flamands. La querelle linguistique en Belgique*, Paris, Plon, 1923, p. 333.
  4. Emmanuelle JOWA, «Cultiver ses racines wallonnes à Bruxelles» [Interview de Jean Bourdon, président de Bruxelles français], dans *Le Matin*, 18 septembre 1998, p. 6.

Pour qu'il en soit ainsi, il est néanmoins nécessaire de changer la dynamique générale qui provoque le conflit autour de la question de Bruxelles.

Ce changement implique que l'on reconnaisse, entre Flamands, Bruxellois et Wallons, un minimum de volonté de vivre ensemble dans un Etat fédéral ou confédéral<sup>5</sup>. Or, au delà des slogans, la volonté de vivre ensemble demain entre Flamands, Bruxellois et Wallons n'est, aujourd'hui, ni établie, ni démontrée.

Choisisant par optimisme et par conviction fédéraliste<sup>6</sup> l'hypothèse de cette volonté, il me paraît que le problème de Bruxelles ne peut être résolu qu'en sortant de la dynamique d'affrontement entre les communautés — flamande et francophone — que nous avons connue jusqu'ici.

Cet affrontement est inscrit dans le terme même de communauté, concept pollué et rétrograde, qui trouve son origine dans un droit du sang (*jus sanguinis*) auquel même les Allemands sont en train de tourner le dos. Ce droit familial, ethnique, basé sur la langue et la culture a été sans cesse source d'incompréhension en Belgique. D'une part, du côté flamand, on considère encore trop généralement que «*la langue est tout le peuple*» (*taal is gans het volk*). L'aboutissement ultime de cette logique devrait d'ailleurs nous décider à nous rattacher respectivement aux Pays-Bas et à la France.

D'autre part, du côté francophone et wallon, on conteste aux Flamands un «droit du sol» en se parant d'un «droit des gens», alors qu'en réalité, le premier est libérateur de l'individu car, référant au territoire, conçu comme espace de la démocratie, on attribue des droits à ceux qui y vivent, si pos-

5. La différence entre fédéralisme et confédéralisme m'a toujours échappée, comme elle échappait à Fernand Dehouze - qui était lui un spécialiste - parce que cette différence est pure question de définition.
6. Voir par résignation fédéraliste si on se réfère à l'analyse faite lors du colloque organisé à Liège, les 19 et 20 novembre 1998 : Philippe DESTATTE dir., *L'idée fédéraliste dans les Etats-nations, Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes - Charleroi, Institut Jules Destrée, 1999.

sible sans discrimination. Jules Destrée se trompait lorsque, de façon méprisante, il reprochait aux Flamands le droit du sol en évoquant le serf attaché à la glèbe<sup>7</sup>.

Il faut, aujourd'hui, reconstruire la Belgique fédérale sur un régionalisme de citoyenneté, ce civisme constitutionnel cher à Jürgen Habermas, où la communauté est celle qui, comme le souligne Dominique Schnapper, réside sur un espace défini<sup>8</sup>. Comme un texan n'est qu'un habitant du Texas, un flamand sera un habitant de la Flandre et un habitant de Bruxelles sera un bruxellois.

### **quatre repositionnements raisonnables**

Ce nouveau paradigme pour la Belgique implique quatre repositionnements raisonnables.

*Primo*, les francophones doivent renoncer à la Communauté française qui, contrairement à ce que disent ses défenseurs, ne protège pas les Bruxellois de l'influence flamande — de la flamandisation diraient les francophones — mais peut permettre cette flamandisation en créant une concurrence entre les communautés sur le territoire de Bruxelles, ce qui s'observe déjà. Outre qu'il est coûteux, cet affrontement est inutile et ne porte aucun fruit.

7. «C'est là une conception du passé, une idée du Moyen Age. Jadis le serf était attaché à la glèbe. Aujourd'hui la personnalité humaine s'émancipe du sol où elle est née; elle se conçoit supérieure au territoire et libre de déterminer les directions de son activité. Le lien à un territoire est un reste de servitude. Le régionalisme flamand est un régionalisme attardé et d'esclavage; tandis que le mien est moderne et de liberté» (*La question des langues à l'armée*, Séance du 22 mai 1913, dans Jules DESTREE, *Discours parlementaires*, p. 657, Bruxelles, Lamertin, 1914). Voir aussi : Hervé HASQUIN, «Bruxelles, ville-frontière, le point de vue d'un historien francophone», dans Joël KOTEK, dir., *L'Europe et ses villes frontières*, pp. 213-214, Bruxelles, Complexe, 1996 ; et V.d.W., Beauvais (ULg) : «Le droit du sol, une notion inerte», dans *La Libre Belgique*, 5 février 1998, p. 3.

8. Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens — Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994 ; Jürgen HABERMAS, *L'intégration républicaine, Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998, et *Après l'Etat-nation, Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.

*Secundo*, les Flamands doivent créer une vraie région flamande, comme les Wallons l'ont fait pour la Wallonie avec Anvers comme capitale par exemple, en la reconquérant au *Vlaams Blok*. Ainsi que je l'avais suggéré en août 1995, les Flamands pourraient, en drainant de toute la Flandre une population politique, administrative et de services, disputer au *Vlaams Blok* — avant qu'il ne soit trop tard — une ville qui, hier de cultures et de lumières, pourrait devenir demain, la Toulon fasciste du Nord<sup>9</sup>.

*Tertio*, les Bruxellois doivent promouvoir une véritable citoyenneté métissée et renoncer à assurer un *leadership* sur la Belgique par des alliances économiques avec les uns et par des solidarités culturelles avec les autres. Les Bruxellois doivent assumer leur vocation européenne et internationale en jouant avec franchise leur rôle de relais avec la Flandre mais également avec la Wallonie. Ils doivent aussi examiner sans passion exagérée les statuts spécifiques que leur ville-capitale de l'Europe pourrait s'assigner tout en conservant ses institutions régionales. L'idée de statut européen ne peut être à la fois jugée indigne — voire scandaleuse — lorsqu'elle est avancée par le Flamand Louis Tobback, et prise en considération quand elle provient du Wallon Michel Quévit<sup>10</sup> ou des Bruxellois francophones Renaud Denuit et Pierre Efratas. Comme l'écrivait cet écrivain et citoyen de Bruxelles, Bruxelles ne serait plus la capitale d'un Etat divisé, mais la ville de plusieurs centaines de millions d'Européens<sup>11</sup>.

De toute manière, et en récusant l'idée de tutelle de la Flandre et de la Wallonie sur Bruxelles, la motivation du projet conçu par Michel Quévit dès 1984 me paraît garder toute sa pertinence, puisqu'il s'agissait de permettre aux Bruxellois «de gérer de manière autonome leur spécificité propre, à savoir :

9. Philippe DESTATTE, «Pratique de la Citoyenneté et identités, Rapport de synthèse», dans *Pratique de la Citoyenneté et identités, Treizième conférence des Peuples de Langue française*, Liège, 13, 14 et 15 juillet 1995, Actes, p. 179, Charleroi, Centre René Lévesque, 1996.
10. Michel QUEVIT, «Une confédération belge : solution institutionnelle équitable pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles», dans *Res publica*, n°3, 1984, p. 352-361.
11. Pierre EFRATAS, «Pour Bruxelles, une ville libre à vocation européenne», dans *La Libre Belgique*, 29-30 novembre 1997, p. 15 (Courrier des lecteurs).

- les relations économiques que Bruxelles entretient avec la Flandre et la Wallonie ;
- la spécificité du développement urbain ;
- l'intégration harmonieuse des Bruxellois de langue néerlandophone dans son tissu sociologique, notamment en garantissant le droit de ses minorités»<sup>12</sup>.

On ajoutera, avec Michel Quévit, mais aussi avec Robert Tollet et Robert Deschamps, deux motivations supplémentaires pour faire en sorte que Bruxelles dispose des mêmes institutions, des mêmes compétences et des mêmes moyens que les deux autres régions :

- la spécificité culturelle propre qui ne peut s'assimiler ni à la région flamande, ni à la région wallonne,
- le caractère international qui doit être valorisé et doit profiter au développement des autres régions du pays<sup>13</sup>.

*Quarto*, les Wallons doivent assumer leur situation économique en comptant davantage sur eux-mêmes que sur des solidarités forcées et créer, enfin, entre eux, le projet du plus grand dénominateur et non le consensus du plus petit commun multiple. Il y a longtemps que, à titre personnel, je répète que, lorsqu'on trace des frontières, on doit également pouvoir accepter que les politiques et aussi les niveaux de vie diffèrent des deux côtés de la frontière. Il me paraît normal que le développement économique ou la fiscalité soient différents entre des régions économiquement et socialement différentes. Naturellement, il faut passer par des négociations globales : si on veut régionaliser la sécurité sociale, alors, il faut également accepter de régionaliser la dette publique, dans des proportions à convenir<sup>14</sup>.

12. Michel QUEVIT, *op. cit.*, p. 361.

13. Robert DESCHAMPS, Michel QUEVIT et Robert TOLLET, «Vers une réforme de type confédéral de l'Etat belge dans le cadre du maintien de l'unité monétaire», dans *Wallonie 84*, Liège, CESW, 2, n° 62, pp. 95-111.

14. Filip ROGIERS, «Waalse beweging laakt «konstant njet» van PS», Interview de Philippe Destatte, dans *De Morgen*, 8 août 1996, p. 5.  
- Voir aussi Philippe DESTATTE, «L'identité wallonne : une volonté de participer plutôt qu'un sentiment d'appartenance», Contribution à une réflexion citoyenne, dans *Cahiers marxistes*, n° 207, octobre - novembre 1997, pp. 149-168.

De plus, dans un fédéralisme à quatre régions, les germanophones pourraient aussi assumer les compétences régionales qu'ils souhaiteraient vouloir prendre en charge.

### **la décrispation par les régions**

Quatre régions égales en droit, sans stratégies d'alliance particulière ni d'affrontement déterminé pourraient permettre la décrispation tant attendue depuis le début de la réforme de l'Etat. Bruxelles, *no man's land* pour les Flamands, Wallons et francophones querelleurs, pourrait enfin se concentrer sur sa fonction de lien entre tous et chacun, au plan belge comme au plan européen et intercontinental.

Ainsi, l'horizon de l'engagement des Flamands comme des francophones et des Wallons dans leur mouvement citoyen ne serait plus celui d'un combat pour la conquête d'une hypothétique Jérusalem. Cet horizon pourrait enfin être, pour la société, la volonté de ne plus abandonner derrière elle aucun laissé pour compte, quelle que soit sa langue, quelle que soit son origine et quelle que soit sa nationalité.

livres

*Paroles d'ouvriers  
treize vies de labeur*

Alain TONDEUR  
Editions Luc Pire, 2000, 136 pages.

Comment choisir treize témoins pour que leur parole rende compte de la réalité – aujourd’hui, en Belgique – de la condition ouvrière, de sa dureté et de sa chaleur, mais aussi de ce qui régresse au fil des vingt dernières années, conscience de classe et solidarité ?

Alain Tondeur a fait parler des ouvriers «ordinaires» comme il les appelle lui-même ; d’autres, pas forcément «extraordinaires», qui ont beaucoup sacrifié pour échapper à la condition ouvrière, par exemple en devenant patron de PME ou prostituée ; des femmes et des hommes qui ont mené des luttes actives contre le patronat et qui n’abdiquent pas. Raymonde Harvengt et Gino Russo sont de ceux-là.

«Existe-t-il des classes sociales dans la société ?» Martine Vandemeulebroucke, qui préface le livre, souligne que cette question constitue le fil rouge de l'enquête. Avec des réponses très variables, qui font apparaître à quel point l'opposition riches/pauvres – qui n'a jamais gêné les néo-libéraux même les plus farouches, tant elle est «naturelle» – tend à se substituer à l'opposition exploiteurs/exploités, devenue carrément ringarde, dit-on.

Et cependant, elles ne manquent pas, les observations sur la charge croissante de travail, sur le stress, sur les contraintes des interims, sur la flexibilité des horaires, sur diverses formes de harcèlement... L'insécurité de l'emploi, la peur, pèsent très lourd sur les parcours de vie. Si lourdement qu'un couple tentera, des années durant, de cumuler travail salarié et métier d'indépendant *«pour assurer ses arrières»*. Et que Carmelo, devenu patron d'une entreprise de plomberie, reconnaît que sa réussite est son tombeau.

L'enquête est vivante, sans emphase. Amertumes, colères encore vivaces, fatigue, indignation s'y côtoient. Alain Tondeur y ajoute quelques pages qui éclairent par des chiffres l'évolution en cours, à savoir l'aggravation des inégalités. Il sait que les travailleurs salariés non manuels, dont les effectifs s'accroissent, subissent aussi les méfaits de l'intensification du travail, de la flexibilité à tous coûts, de la compétition. Il le sait et il le dit. Nous sommes bien d'accord avec lui pour déclarer que *«la question sociale ne se réduit pas à l'exclusion»*. Pas d'accord, par contre, pour affirmer – avec un certain dépit, nous semble-t-il – que pour l'opinion publique, la question sociale c'est *Rosetta*. Certes, le quotidien vécu par les ouvriers est «hors-champ» pour l'opinion publique. Mais le beau film des frères Dardenne est centré, via Rosetta, sur l'énorme difficulté d'accéder au boulot, fût-il «petit boulot». Et ils sont quelques uns, parmi les treize interlocuteurs de Tondeur, à être passés par les petits boulots. Il ne nous semble donc pas qu'il y ait lieu d'opposer Rosetta, la marginale, aux autres travailleurs, parce que précisément elle se bat – serait-ce seule – pour sortir de sa marginalité.

Rosine Lewin

***Philippe Bodson, le patron qui ose***  
Christine SIMON

Editions Labor et Castells, 2000, 200 pages.

Si Christine Simon, journaliste au *Soir*, a entrepris cette biographie de Philippe Bodson, c'est, nous dit-elle, contre l'avis du «héros», lequel a cependant accepté de collaborer avec l'auteure.

A 55 ans, et après des succès éclatants et très médiatisés, l'homme est à un tournant de sa vie professionnelle. Est-ce parce qu'il a trop osé, et donc mal calculé, les risques de l'alliance entre Tractebel et Suez-Lyonnaise des Eaux ? Sans doute. Mais à l'évidence, sa carrière de *businessman* n'est pas terminée (il assure la présidence de Diamand Boart et exerce plusieurs mandats d'administrateur) ; sa carrière de politicien commence (avec 60 000 voix de préférence, d'entrée de jeu, sur les listes du PRL au Sénat, en juin dernier).

Philippe Bodson navigue dans les sphères du pouvoir économique, politique, idéologique. C'est un homme habitué aux conquêtes, jaloux de son autorité, servi par un physique *glamour* ainsi que par les relations et le dévouement de son épouse, née Antoinette Périer. Etienne Davignon fut à une époque son «père spirituel», Albert Frère fut naguère son ami. Maurice Lippens a été et reste un proche, comme peut-être John Goossens et Yves de Jonghe d'Ardoye.

«*L'âme de boy-scout*» que lui prête Christine Simon doit avoir du mal à s'accommoder de cet environnement de prédateurs...

RL.



Le chevalier Louis-Alexandre Dechez, dit Jenneval, artiste du théâtre de Bruxelles et auteur de la Brabançonne, né à Lyon en 1803 et tué par un boulet sous les murs de Lierre, le 19 octobre 1830.











**Les Cahiers Marxistes**  
sont déposés  
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie  
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Liège  
Rue des Carmes, 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve  
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA  
Rue Beaumont, 21 - L- 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT  
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE  
Rue de la Régence, 53 - 4000 Liège
- BRUXELLES LUMIERE 110  
Bd. Adolphe Max, 110 - 1000 Bruxelles
- L'AVENIR  
Rue St Léonard, 102 - 4000 Liège
- LA DERIVE  
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL  
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS  
Rue Faider, 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN  
Passage de la Bourse, 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO  
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise  
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE  
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES  
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES  
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES  
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris



REVUE BIMESTRIELLE

ISSN : 0591- 0633

Editeur responsable : Pierre Gillis  
6, N-D Débonnaire  
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE, mouvement  
d'éducation permanente reconnu par la Communauté française  
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

300 F.